

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

---



## SOMMAIRE

1. Rapport de gestion incluant le Rapport de performance extra-financière du Groupe et le Rapport du Gouvernement de l'Entreprise
2. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe
3. Comptes consolidés 2018
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018
5. Comptes annuels 2018
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2018
7. Attestation des Commissaires aux comptes relative au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
8. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
9. Attestation des responsables du rapport financier annuel 2018



**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

**G. P. E.**

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €  
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD  
429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN**

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUILLET 2019  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de :

- vous présenter le rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir, étant précisé que ce rapport inclut le rapport sur le gouvernement d'entreprise (C.com. art. L.225-37 s. modifié par l'ord. 2017-1162 du 12-7-2017).

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui vous sont présentés, ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

# SOMMAIRE

<b>1. ACTIVITE DU GROUPE.....</b>	<b>9</b>
1.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 .....	10
1.1.1 Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / déchets d'activités économiques / divers).....	10
1.1.2 Activité traitement - valorisation .....	10
1.1.3 Sur l'ensemble de nos activités .....	11
1.1.4 Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées .....	12
1.1.4.1 Remarques générales.....	12
1.1.4.2 Les contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêt.....	12
1.1.4.3 Le contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-Transports .....	13
1.1.4.4 La Tunisie.....	14
1.1.4.5 Passifs éventuels .....	14
1.2 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE.....	16
1.3 Les activités du Groupe en matière de recherche et de développement.....	16
1.4 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI.....	16
1.5 INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.....	16
1.6 INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE .....	17
1.7 DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	17
1.7.1 Risques divers.....	17
1.7.2 Risques de crédit .....	17
1.7.3 Risques environnementaux.....	17
1.7.4 Risques juridiques .....	17
1.7.5 Risque de liquidité.....	18
1.7.6 Risque de change.....	18
1.7.7 Risque de taux d'intérêts.....	18
1.7.8 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe .....	19

1.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	19
<b>2. ACTIVITE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>20</b>
2.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .....	21
2.1.1 Activités de la Société.....	21
2.1.2 Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées .....	21
2.1.3 Description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers .....	21
2.1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	21
2.1.5 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société .....	21
2.2 EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE .....	21
2.2.1 Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.....	22
2.2.2 Bilan.....	22
2.2.3 Compte de résultat.....	22
2.2.4 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende .....	22
2.2.5 Dépenses de nature somptuaire .....	23
2.2.6 Rapport des commissaires aux comptes .....	23
2.2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	23
2.2.8 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients .....	23
2.3 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE).....	26
2.4 LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .....	26
2.5 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI.....	26
2.6 ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE.....	26
2.7 ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES.....	26
2.7.1 Tableau des filiales consolidées .....	26
2.7.2 Filiales non consolidées.....	28

2.8 AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL.....	28
2.9 ALIENATION D'ACTIONNAIRES INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.....	28
2.10 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE.....	28
2.11 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	29
2.11.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :.....	29
2.11.1.1 Poste énergie .....	29
2.11.1.2 Poste intrant.....	30
2.11.2 Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs .....	30
2.11.3 Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.....	30
2.11.4 Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux .....	30
2.11.5 Organisation interne, formation et sensibilisation .....	31
2.11.6 Economie circulaire .....	31
2.11.6.1 Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets.....	31
2.11.6.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire .....	31
2.11.7 Changement climatique .....	31
2.12 INFORMATIONS SOCIALES.....	32
2.13 LES DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX.....	32
2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL .....	32
2.15 ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE) .....	32
2.16 OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONNAIRES AUTORISEES PAR LA SOCIETE .....	32
2.16.1 Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2018.....	32
2.16.2 Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juillet 2019.....	33

2.17 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5 000 € .....	35
2.18 PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER .....	35
2.19 LISTE DES SUCCURSALES.....	35
2.20 DECISIONS A PRENDRE .....	35
<b>3. R.S.E. / DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE .....</b>	<b>39</b>
<b>4. RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>110</b>
4.1 INFORMATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION .....	111
4.1.1 Liste des mandats et fonctions de chaque mandataire social durant l'exercice .....	111
4.1.2 Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre l'un des mandataires sociaux et une autre société dont la 1ère possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social .....	112
4.1.3 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce.....	112
4.1.3.1 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.....	113
4.1.3.2 Conventions entre GPE et la SCI François Charles Investissements .....	113
4.1.3.3 Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby.....	113
4.1.3.4 Conventions de « management fees » entre la Société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement .....	113
4.1.4 Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé.....	114
4.1.5 Tableau des délégations en cours de validité des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.....	114
4.1.6 Composition du conseil d'administration .....	114
4.1.7 Fonctionnement et organisation du conseil d'administration.....	114
4.1.8 Convocations des administrateurs.....	115
4.1.9 Fréquence des réunions .....	115
4.1.10 Information des administrateurs .....	118
4.1.11 Lieu des réunions .....	118
4.1.12 Jetons de présence.....	118
4.1.13 Comités spécialisés.....	118
4.1.14 Travaux du comité financier et d'audit .....	119
4.1.15 Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général.....	119
4.1.16 Conseil d'administration et commissariat aux comptes .....	120

4.1.16.1	Quitus .....	120
4.1.16.2	Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes .....	120
4.1.16.3	nomination d'un administrateur salarié .....	121
4.1.16.4	Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 .....	119
4.2	Référence à un code de gouvernement d'entreprise .....	121
4.2.1	En ce qui concerne les rémunérations .....	121
4.2.2	En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration .....	121
4.3	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales.....	122
4.4	Fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques .....	122
4.4.1	Organisation du contrôle interne .....	122
4.4.1.1	L'Environnement de contrôle .....	122
4.4.1.2	Analyse des risques .....	123
4.4.1.3	Système d'information.....	123
4.4.1.4	Activités de contrôle .....	123
4.4.1.5	Suivi budgétaire.....	124
4.4.1.6	Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement .....	124
4.4.1.7	Elaboration de l'information comptable et financière .....	124
4.4.1.8	Surveillance .....	124
Procédures générales de surveillance.....		124
La contribution de l'audit interne .....		124
Eléments organisationnels .....		125
Financiers .....		125
Fonctionnels.....		125
Qualitatifs.....		125
4.4.2	Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable .....	125
4.4.2.1	Auto-contrôle structurel .....	126
4.4.2.2	L'intervention de l'expert-comptable .....	126
4.4.3	Perspectives.....	126
4.5	INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SUR L'EXERCICE .....	126
4.5.1	Rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice pour chacun des mandataires sociaux, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titre de créances ou de titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société. ....	126
4.5.2	Les rémunérations et avantages reçus, durant l'exercice, des sociétés contrôlées au sens de l'art L 233-16 par la société dans laquelle le mandat est exercé, ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.....	127

4.5.3 Politique des rémunérations applicables aux mandataires sociaux .....	128
4.5.3.1 Rémunération fixe.....	128
4.5.3.2 Rémunération variable annuelle.....	128
4.5.3.3 Rémunération exceptionnelles .....	129
4.5.3.4 Jetons de présence.....	129
4.5.3.5 Attribution de stock-option / actions de performance.....	129
4.5.3.6 Régime de retraite supplémentaire .....	129
4.5.3.7 Indemnité de non concurrence.....	129
4.5.3.8 Avantage en nature.....	129
4.5.4 Application de la politique de rémunération aux dirigeants mandataires sociaux pour 2019 .....	129
4.5.4.1 Rémunération fixe.....	129
4.5.4.2 Avantages en nature .....	129
4.6 INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES AUX SOCIETES COTEES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES INCIDENCES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE .....	130
4.6.1 Structure du capital de la Société.....	130
4.6.2 Les restrictions statutaires sur droit de vote et transfert de titre .....	130
4.6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce .....	130
4.6.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux .....	130
4.6.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier .....	130
4.6.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote .....	130
4.6.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.....	131
4.6.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions.....	131
Accords de la société prenant fin ou modifiés en cas de changement de contrôle .....	131
4.6.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.....	131

<b>5.ANNEXES .....</b>	<b>132</b>
5.1 ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE .....	133
5.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2018 .....	135
5.3 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	137
5.4 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT .....	138

# **1. ACTIVITE DU GROUPE**

## 1.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Durant l'exercice 2018, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 232,9 M€, (230,3 M€ en 2017), en légère progression de 1,1%, bénéficiant d'une progression de 4,6% du chiffres d'affaires de la branche Propreté qui compense la diminution de 4,8% de celui de la branche Traitement-Valorisation, et incluant une réduction de 13 % pour les activités internationales dont le chiffre d'affaires passe de 20,7 M€ en 2017 à 17,9 M€ en 2018.

Conformément à la stratégie de développement, l'activité 2018 à l'international ne représente ainsi plus que 8 % du chiffre d'affaires global, contre 9% en 2017.

Pour mémoire, la poursuite de la réduction de notre activité à l'international résulte principalement de la décision de choisir nos clients, et en conséquence de ne pas prendre ou renouveler les contrats à fort besoin en fonds de roulement.

Plus spécifiquement, le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 est stable avec un chiffre d'affaires de 56,2 M€ (contre 56,3 M€ en 2017). Si la branche Traitement-Valorisation affiche une baisse de 11,4%, la branche Propreté affiche une évolution positive de son activité à +4,6%

### *1.1.1 Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / déchets d'activités économiques / divers)*

En 2018, le chiffre d'affaires de cette activité a dans son ensemble, conformément aux attentes, augmenté de 4,6 % passant de 160,7 M€ à 168,1 M€.

La croissance de l'activité du secteur propreté est principalement due au démarrage de nouveaux contrats (contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018), à un effet de base (prestations de nettoyage manuel et d'interventions urgentes de sécurité de la Métropole du Grand Lyon), ainsi qu'à des révisions de prix et prestations supplémentaires, qui ont permis de compenser la diminution de l'activité au Maroc.

Ainsi, après le contrat de Ouislane venu à échéance en 2017 et pour lequel nous n'avons pas participé à la procédure de renouvellement, un nouvel exploitant a pris notre suite en 2018 pour le contrat de Meknès.

Pendant cet exercice nous avons pu acquérir de nouvelles parts de marché à Paris et renforcer notre présence en Ile-de-France.

Ainsi après avoir remporté le contrat de collecte de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre en 2017, nous avons été retenus par la commune de Thiais (94) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, représentant un chiffre d'affaires de 2,7 M€ sur une période de 3 ans (démarrage le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

La Ville de Paris nous a également retenus pour la collecte des déchets ménagers et emballages recyclables du 15<sup>ème</sup> arrondissement pour 49,2 M€ pour une durée de 3 années renouvelable une fois (démarrage à partir de juin 2019). En revanche la ville de Paris n'a pas renouvelé le marché de collecte en porte à porte des déchets ménagers assimilés pour les 10<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements.

### *1.1.2 Activité traitement - valorisation*

Le chiffre d'affaires de cette activité est en baisse de 4,8%, passant de 69,6 M€ sur l'exercice 2017 à 64,8 M€ en 2018.

La baisse du chiffre d'affaires est principalement due à l'arrêt de l'exploitation de notre installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon soit une baisse de 5,7 M€.

Pour rappel, l'exploitation de notre installation, dont la précédente autorisation avait fait l'objet d'une annulation contentieuse, était réalisée dans le cadre d'un arrêté préfectoral obtenu le 6 août 2014 pour une durée de 6 ans autorisant l'exploitation jusqu'en août 2020, et faisant lui-même l'objet d'un recours contentieux.

Une décision du Tribunal Administratif de Toulon en date du 7 mai 2018 prononce l'annulation de l'autorisation préfectorale citée ci-dessus en cours pour des motifs d'urbanisme et a enjoint le Préfet d'ordonner la fermeture dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision.

En conséquence, le site a fermé le 7 août 2018.

En ce qui concerne le site de Roumagayrol, la Commune de Pierrefeu-du-Var a entrepris, pour permettre la délivrance d'un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation, la modification de son Plan Local d'Urbanisme, laquelle a été approuvée par délibération du conseil municipal du 4 avril 2019 valant ainsi mise en compatibilité. Un avenant au bail emphytéotique nous liant à la Commune a également été établi en ce sens. Dans l'hypothèse où l'arrêté préfectoral est obtenu, nous prévoyons une fermeture temporaire du site fin 2019, lequel aura atteint sa capacité maximale autorisée, ainsi que sa réouverture une fois les travaux nécessaires à l'exécution du futur arrêté d'autorisation effectués.

Dans le cadre de la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon, la société Zephyre (société détenue à hauteur de 51% par le Groupe, sans impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe car intégrée selon la méthode de la mise en équivalence) a enregistré un chiffre d'affaires non consolidé au titre de l'exercice 2018 de 25,6 M€ contre 25,0 M€ en 2017 soit une augmentation de 1%.

### *1.1.3 Sur l'ensemble de nos activités*

Notre résultat net consolidé s'établit, pour l'exercice 2018, à -0,34 M€ contre 7,4 M€ en 2017.

En 2018, le résultat net d'impôts de l'ensemble des activités arrêtées (Mauritanie et Tunisie) est de 0 M€.

L'Excédent Brut d'Exploitation<sup>1</sup> s'élève à 31,8 M€ contre 39,1 M€ au 31 décembre 2017.

Notre résultat opérationnel passe de 7,8 M€ en 2017 à - 8 M€ en 2018.

Notre Capacité d'Autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt, est en légère baisse passant de 39 M€ à 37,5 M€.

Les investissements nets réalisés en 2018 sont de 16,1 M€ contre 30,1 M€ en 2017 et se répartissent principalement comme suit :

- les investissements consacrés au développement (nouveaux marchés, nouvelles installations...) pour 2,3 M€ ;
- les investissements de renouvellements pour 13,8 M€.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres du Groupe, impactés par le résultat net part du Groupe de l'exercice, passent à 69,4 M€ contre 71,7 M€ en 2017 et l'endettement financier net s'élève à 24,7 M€. Le taux d'endettement net ressort désormais à 35,6%.

#### 1.1.4 Événements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

##### 1.1.4.1 Remarques générales

Notre Groupe porte une véritable offre alternative dans un marché largement dominé par deux entreprises de très grande taille, qui mettent leur puissance et tous leurs réseaux au service d'une politique concurrentielle particulièrement agressive et déséquilibrée envers des entreprises indépendantes. Ceci se vérifie particulièrement lorsque ces dernières prennent des parts de marchés sur des secteurs stratégiques et permettant ainsi une réduction substantielle des prix au profit des collectivités clientes. C'est le cas, par exemple, de la réaction particulièrement violente et acharnée des concurrents évincés lors de l'attribution de la convention de délégation de service public pour la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique du SITTOMAT à Toulon qui ont utilisé toutes les voies directes mais aussi tous leurs réseaux pour remettre en cause l'attribution de cette délégation et en rendre plus difficile l'exécution.

##### 1.1.4.2 Les contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêt

Pour rappel cette installation de stockage de déchets non dangereux est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorale est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêt. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a pas encore vu le jour.

Outre le contentieux concernant la valorisation de mâchefers comme matériaux de recouvrement, initié par la commune de Bagnols en Forêt et qui a pris définitivement fin en octobre 2014 comme rappelé dans le rapport de gestion du précédent exercice, la fin de la délégation de service public en 2011 a donné lieu, au cours du premier semestre 2012, à des contestations.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA (fusionnée en 2014 avec la société VALEOR) et le SMIDDEV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation portait sur un montant de 6,8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société VALEOR, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge de la société VALEOR, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour un montant global de 5,2 M€.

---

<sup>1</sup> E.B.E. = Résultat opérationnel + Dotation aux amortissements et provisions.

La Société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,6 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. La provision s'élève ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014.

En décembre 2014 la Société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,4 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,7 M€ provisionné en 2013, pas plus que l'écart de 1,7 M€, le Groupe considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,8 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

Lors de l'audience du 1<sup>er</sup> avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulon a évoqué et mis en délibéré l'ensemble de nos contestations relatives à ces titres de recettes. Lors de cette audience, Madame le Rapporteur de la République a proposé au Tribunal l'annulation de tous ces titres de recettes pour défaut de base légale.

Par décision du 22/04/2016, le Tribunal Administratif de Toulon a effectivement jugé que l'ensemble des titres de recettes sont nuls et que notre filiale est déchargée de toutes les sommes exigées.

Le SMIDDEV a fait appel de toutes ces décisions.

Les différents contentieux ont été appelés aux audiences des 15 janvier et 19 mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par deux arrêts du 29 janvier 2018, la Cour a :

1. annulé intégralement le titre de recettes n°2013-407 du 5 août 2013.
2. annulé le titre n° 2014-178 du 28 mars 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 730.445,35 euros.

Par trois arrêts du 30 mars 2018, la Cour a :

3. rejeté la requête en appel du SMIDDEV contre le jugement annulant le titre de recettes n° 2014-454 du 2 septembre 2014.
4. annulé le titre n° 2014-120 du 19 février 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 569.575,42 euros.
5. annulé le titre n°2014-676 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 4.410.267,84 euros.

Nous avons introduit des pourvois en cassation contre les décisions citées aux points 2,4 et 5 ci-dessus, tandis que le SMIDDEV s'est pourvu en cassation sur les décisions citées aux points 1 et 3 ci-dessus.

Ainsi, toutes les décisions rendues par la Cour d'Appel Administrative de Marseille ont fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Les pourvois relatifs aux titres de recettes n°2014-454, 2013-407 et 2014-676, n'ont pas été admis par le Conseil d'Etat selon trois décisions en date du 21 décembre 2018.

Dans l'attente des décisions relatives aux autres titres devant le Conseil d'Etat, et au regard des décisions déjà obtenues, nous avons ramené la provision prévue de 6,8 m€ à 6 M€.

#### **1.1.4.3 Le contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-Transports**

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel est entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017, la Société n'a donc constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2018.

#### **1.1.4.4 La Tunisie**

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Ces décisions trouvent toutes le même fondement : la grande difficulté de se faire payer dans des conditions normales et de faire respecter la bonne foi dans les relations contractuelles.

Les conséquences financières de ces décisions se sont ressenties fortement sur l'exercice 2014 mais permettent de préserver les capacités de développement du Groupe sur des aires géographiques bénéficiant de conditions de marchés mieux maîtrisables.

Depuis le 31/08/2014, le groupement « Pizzorno / AMSE », qui était titulaire du contrat, n'a plus d'activité.

La caution bancaire concernant le marché de Djebel Chekir d'un montant de 460 K€ a été appelée début 2016 et passée en charges. Cette caution avait été consentie par la SAS SOVATRAM (société absorbée en 2014 par Pizzorno Environnement Industrie), membre du groupement « Pizzorno/AMSE ». Ce montant avait fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2015.

Nous avons entrepris la liquidation du GIE Pizzorno/AMSE, laquelle permettra celle de PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE et des succursales de Pizzorno Environnement Industries et Groupe Pizzorno Environnement.

#### **1.1.4.5 Passifs éventuels**

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou

- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

-Taxe foncière en période de post-exploitation :

Le groupe a provisionné dans ses comptes les couts correspondants à ses obligations de suivi trentenaire des Centres de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Cependant dans une jurisprudence récente (22/11/2017), le conseil d'état a considéré que la taxe foncière due par le propriétaire exploitant, devait être calculée pour ce type de site sur la base due pour les propriétés bâties, et ce y compris pendant la période de post-exploitation. Les sommes éventuellement dues à ce titre pendant la période de suivi trentenaire n'ont pas été provisionnées par le groupe, car trop d'incertitudes subsistent pour permettre d'évaluer un montant de manière raisonnable :

- D'une part le statut du groupe vis-à-vis de ces sites pendant la période de post-exploitation n'est pas connu à ce jour, ce qui conditionne l'exigibilité et le mode de calcul de la taxe.
- D'autre part la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE), organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, s'est saisie de ce sujet et a entrepris un dialogue avec la direction de la législation fiscale en vue de préciser la manière de déterminer la taxe.

Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes et de la durée de la projection en cause (trente ans), il n'est pas possible pour le groupe d'estimer de manière fiable ses obligations futures en la matière.

Le passif éventuel lié à cette obligation varie selon les hypothèses retenues entre zéro et 12,4 M€.

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la Société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel était entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes au 31 décembre 2017, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2018.

## **1.2 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE**

Le Groupe poursuit sa stratégie de fidélisation de ses clients et enregistre des renouvellements de contrats majeurs pour 2019 :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants, avec la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) représentant un montant total de 51,6 M€ (démarrage le 1<sup>er</sup> janvier 2019).
- L'exploitation du quai de transfert de la Môle (83) du SITTOMAT pour 5,8 M€ pour une durée de 4 années (démarrage le 1<sup>er</sup> janvier 2019) avec des prestations élargies et de transport de déchets ;

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une grande visibilité avec un carnet de commandes, ne comprenant que les commandes fermes, qui s'élève fin janvier 2019 à 839 M€ incluant 51% du chiffre d'affaires restant à percevoir sur la durée du contrat de Zephyre.

Nous entendons maintenir la dynamique commerciale du Groupe en poursuivant nos investissements et continuer à conquérir de nouveaux marchés dans un souci permanent d'amélioration de la rentabilité de nos activités. A cette fin, nous choisissons nos développements, notamment en fonction des optimisations possibles de nos implantations.

Essentiellement dans les domaines du traitement et de la valorisation des déchets, les évolutions techniques et réglementaires permettent d'envisager une offre alternative. Notre entreprise est capable, comme par exemple dans le cadre de la modernisation et l'exploitation des Centres de Tri et de Valorisation du Muy (Var) et d'Athanol (Isère), de construire des projets industriels permettant, par l'utilisation de technologies propres à séparer les flux de déchets et réaliser une valorisation appropriée, de réduire l'utilisation des centres de stockage pour en préserver les capacités qui seront encore longtemps nécessaires pour le traitement des déchets ultimes.

## **1.3 LES ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

En 2018, le Groupe n'a pas eu d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

## **1.4 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Suite à la fermeture du marché chinois aux importations de certains produits recyclables et à la crise de la gestion des déchets en région SUD marquée par l'absence d'exutoires, notre filiale VALEOR a signé un protocole d'accord pour l'arrêt des activités du centre de valorisation organique du Broc avec prise d'effet au 31 mai 2019.

Par ailleurs, le groupe a fait l'objet d'une cyberattaque le mardi 19 mars 2019. Les mesures prises immédiatement ont permis d'éviter tout risque de contamination ou propagation aux clients, fournisseurs, etc. du groupe et l'activité opérationnelle n'a pas été affectée par cette attaque. Par contre la restauration des données administratives, comptables et financières a nécessité l'intervention d'une société experte en sécurité et restauration des données, et a entraîné un report dans la publication des comptes annuels

## **1.5 INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3. RSE-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE.

## 1.6 INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3.RSE-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE.

## 1.7 DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

De façon générale, les risques et incertitudes auxquels peuvent être confrontées les différentes sociétés composant le Groupe ne sont pas différents de ceux qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse. Bien que nous en reprenions les motifs principaux ci-dessous, nous vous invitons à vous y reporter.

### 1.7.1 Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

### 1.7.2 Risques de crédit

Au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

### 1.7.3 Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

### 1.7.4 Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

### 1.7.5 Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 30 834 K€ au 31/12/2018 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme,

D'un montant de disponibilités nettes (cash) de 18 911 K€

### 1.7.6 Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant au 31 décembre 2018 (en euros) :

	K €	
	DEBIT	CREDIT
Emprunts		3 939
Comptes de tiers	27 244	34 915
Trésorerie	5 510	
Total	32 755	38 854
Solde global		6 099

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 61 K€.

### 1.7.7 Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts en France est à taux fixes compris entre 0.70% et 4.20% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.50 % et 3.00% pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont à taux fixe à 6.50% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.95% et 7.25 % pour les contrats de location financement.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

(En milliers d'euros)	Décembre 2018	Décembre 2017
Solde des emprunts à taux variable (K€)	2 400	3 355
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	3.45	4

Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€) (*)	29	39
---	----	----

(\*) Entièrement compensé par une variation inverse des swaps.

#### *1.7.8 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe*

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier à l'exception de contrats de swaps de taux d'intérêts sur emprunts à taux variables, contrats dont la valeur de marché n'est pas significative au 31/12/2018.

### **1.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes consolidés dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

## **2. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

## 2.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### *2.1.1 Activités de la Société*

En 2018, Le chiffre d'affaires a diminué de 4,9 M€.

Le résultat d'exploitation est en hausse à – 0,5 M€ en 2018 contre -1,2 M € en 2017.

Le résultat financier est en hausse à 2,2 M€.

Après impact des charges et produits exceptionnels et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est en hausse passant de 2,4 M€ à 3,9 M€

En 2018, la Société a réalisé 2,7 M€ d'investissements, essentiellement pour du renouvellement de matériel.

Dans le cadre de sa position de tête de Groupe, notre Société a reçu 2 M€ de dividendes.

### *2.1.2 Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées*

Notre Société n'a pas d'élément particulier à signaler au titre de la présente rubrique qui soit différent de ceux relatés pour l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.1.4 ci-dessus.

### *2.1.3 Description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers*

Compte tenu de l'objet de la Société, l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires est indirectement la même que celle de l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

### *2.1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée*

Compte tenu de l'objet de la Société, les risques et incertitudes auxquels elle est confrontée sont de mêmes natures que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

### *2.1.5 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société*

Compte tenu de l'objet de la Société, les indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société sont les mêmes que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

## 2.2 EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Ces comptes présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

### *2.2.1 Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes*

Nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu d'autre modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

### *2.2.2 Bilan*

Le total des capitaux propres de la Société s'élève à 62 041 969 € pour un capital social d'un montant de 21 416 000 €.

Le total du bilan de la Société s'élève à 204 713 583 € en 2018 contre 199 288 413 € au titre de l'exercice précédent.

### *2.2.3 Compte de résultat*

Le chiffre d'affaires de la Société est passé de 61 268 549 € en 2017 à 56 288 698 € en 2018.

Le résultat de l'exercice montre un bénéfice net comptable de 3 938 290 € en 2018 contre 2 383 871 € en 2017.

- Charges d'exploitation : 60 868 161 € contre 66 087 552 € au titre de l'exercice précédent
- traitements et salaires : 15 794 070 € contre 17 855 567 € au titre de l'exercice précédent,
- charges sociales : 6 298 163 € contre 7 011 413 € au titre de l'exercice précédent.
- produits d'exploitation : 60 367 251 € contre 64 921 757 € au titre de l'exercice précédent.
- charges financières : 4 752 712 € contre 3 223 990 € au titre de l'exercice précédent.
- produits financiers : 6 963 150 € contre 3 816 810 € au titre de l'exercice précédent.
- charges exceptionnelles : 440 107 € contre 699 354 € au titre de l'exercice précédent.
- produits exceptionnels : 1 419 017 € contre 1 615 747 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 500 909 € contre une perte de - 1 165 795 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier se traduit par un bénéfice de 2 210 437 € contre 592 820 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1 709 527 € contre - 572 975 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 978 910 € contre 916 393 € au titre de l'exercice précédent.

### *2.2.4 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende*

Le résultat de l'exercice montre un bénéfice net comptable de 3 938 290 € contre 2 383 871 € pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

- d'affecter l'intégralité de ce bénéfice au compte "*report à nouveau*", lequel sera porté à un nouveau solde de 36 368 538 €,

- de décider de procéder à une distribution de dividendes pour un montant de 1 000 000 € prélevé sur le compte « report à nouveau », lequel sera porté à un nouveau solde de 35 368 538 €.

Ainsi, chacune des 4.000.000 actions au nominal de 5,354 € recevrait un dividende de 0,25 € par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter de la date de votre assemblée.

#### *2.2.5 Dépenses de nature somptuaire*

En application de l'article 223 du Code général des impôts, vous noterez que la Société a encouru des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39-4 dudit code pour un montant de 26 970 €.

#### *2.2.6 Rapport des commissaires aux comptes*

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

#### *2.2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices*

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos (Annexe 5.3).

#### *2.2.8 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients*

Conformément à l'article L441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices écoulés du solde des dettes, par date d'échéance, à l'égard des fournisseurs et des clients.

- au 31 décembre 2017 :

	Art. D.441 I.-1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D.441 I.-1°: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	1807					1807	568					568
Montant total TTC des factures concernées	6 367 227	818 380	39 468	352 818	-123 115	7 454 778	13 971 875	2 462 844	394 334	355 163	3 765 395	20 949 611
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	15,96%	2,05%	0,10%	0,88%	-0,31%	18,68%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							19,88%	3,50%	0,56%	0,51%	5,36%	29,80%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Contractuels : Délais légaux : Application de la loi LME						Délais Contractuels : dans la notification de marché Délais légaux :					

- au 31 décembre 2018 :

	Art. D.441 I.-1°: Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D.441 I.-1°: Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						1827						445
Montant total TTC des factures concernées	5 258 996	703 432	446 845	562 256	170 609	7 142 138	19 125 942	2 427 609	515 712	161 286	3 607 964	25 838 513
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	15,30%	2,05%	1,30%	1,64%	0,50%	20,77%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							29,48%	3,74%	0,79%	0,25%	5,56%	39,82%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais Contractuels : Délais légaux : Application de la loi LME						<input checked="" type="checkbox"/> Délais Contractuels : dans la notification de marché Délais légaux :					

### **2.3 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)**

Compte tenu de l'objet de la Société, ses perspectives et son évolution sont directement liées à celles du Groupe décrites dans la première partie du présent rapport. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

### **2.4 LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous confirmons que, compte tenu de son objet, la Société n'a pas de budget particulier en matière de recherche et développement. Cette activité est réalisée par les filiales opérationnelles du Groupe.

### **2.5 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Néant.

### **2.6 ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE**

L'activité de chaque société composant le Groupe fait l'objet de l'Annexe 5.

### **2.7 ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que votre Société a pris part à la constitution de la société Dragui Gaz immatriculée le 22 octobre 2018 et dont elle détient 50% du capital composé de 100 actions de 100 euros. Cette société, dont votre société est Directeur Général, a pour objet exclusif l'exploitation d'une station de distribution de gaz naturel pour véhicules. Il est prévu que son activité débute au cours du premier semestre 2019 et son premier exercice social prendra fin le 31 décembre 2019.

#### *2.7.1 Tableau des filiales consolidées*

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	100%	100%	IG
Abval	Draguignan	808 275 754	100%	100%	IG
Draguigaz	Draguignan	843 312 620	50 %	50 %	ME
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	95,62%	100%	IG
Exa'rent	Draguignan	804 024 289	100%	100%	IG
Deverra	Draguignan	808 318 349	99,92%	100%	IG
Roger Gosselin	Draguignan	424 656 502	100%	100%	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47,81%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		60%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		100%	100%	IG
Samnet	Draguignan	302 221 403	100%	100%	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		98,49%	100%	IG
Pizzorno Environm Eau et Assmt	Draguignan	323 592 295	99,80%	100%	IG
Pizzorno Environm Industrie	Draguignan	803 515 444	100%	100%	IG
Pizzorno Environm Internat	Draguignan	803 515 519	100%	100%	IG
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	100%	100%	IG
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	100%	100%	IG
Propolys	Draguignan	525 089 371	100%	100%	IG
Proval Environnement	Le Bourget	803 243 724	100%	100%	IG
Nicollin Gpe Sep	Draguignan		50%	50%	ME
Société de tri d'Athantor	La Tronche	790 294 508	100%	100%	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		99,21%	100%	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		98,64%	100%	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		99,20%	100%	IG
Valeor	Draguignan	802 557 942	100%	100%	IG
Valteo	Draguignan	802 556 241	100%	100%	IG
Zephire	Toulon	790 031 546	51%	51%	ME

### 2.7.2 Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2018	Valeur des titres
SCI du Balançon	15,93	28	172	174 <sup>(1)</sup>
SA Scann	5	(nd)	(nd)	0 <sup>(2)</sup>
GIE varois d'assainissement	5	(nd)	(nd)	7
IRFEDD	13,5	(nd)	(nd)	2
SPANC Sud Sainte Baume	30	(nd)	(nd)	9 <sup>(3)</sup>
Z ET P à Abu Dhabi	49	(nd)	(nd)	0 <sup>(4)</sup>
<b>Total</b>				<b>192</b>

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(4) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

(nd) Eléments non disponibles

### 2.8 AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL.

Néant.

### 2.9 ALIENATION D'ACTIONNAIRES INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.

Néant.

### 2.10 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE.

Le 29 juin 2018, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société afin, notamment d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché dans la limite de 4,5% de nombre d'actions sur une durée maximum de douze (12) mois.

À ce titre, au 31 décembre 2018, la Société possède 139 858 de ses propres actions acquises pour une valeur de 2 038 K€, soit une valeur d'acquisition moyenne de 14,57 € représentant 3,49 % du capital social.

Le programme de rachat est détaillé au paragraphe 2.16.

Les mouvements de titres d'autocontrôle ont été les suivants :

	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Nombre de titres	136 276	3 582		139 858
Valeur (en milliers d'euros)	2 141		155	1 986

Au 31 décembre 2018, les actionnaires personnes morales ou physiques détenant directement ou indirectement une part des actions de la Société supérieure aux seuils prévus à l'article L233-13 du Code de Commerce sont les suivantes :

Identité	Actions et % capital	Décisions sur l'affectation des résultats		Décisions hors affectation des résultats		Date de validité
		Droits de vote	% droits de vote	Droits de vote	% droits de vote	
Mme Eliane PIZZORNO née TAPOUL (usufruitière)	2 872 993 71,82 %	5 745 986	83,60	-	-	31.12.2015
Magali DEVALLE (nue propriétaire)	2 872 994 71,82 %	2	ns	5 745 988	83,60	31.12.2015
Frédéric DEVALLE	1 Ns	2	ns	2	ns	31.12.2015
<b>Total groupe familial</b>	<b>2 872 995 71,82 %</b>	<b>5 745 990</b>	<b>83,60</b>	<b>5 745 990</b>	<b>83,60</b>	<b>31.12.2015</b>
Groupe GDSA SA	15,78 %	631 232		631 232	9,18	31.03.2019

(\*) Selon l'information reçue par la société GDSA le 15 avril 2019, celle-ci venant aux droits de la société ICM, possédait 631 232 actions au 31/03/2019, soit 15,78 % du capital social et 9,18 % des droits de vote.

Nous précisons que conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de quatre ans donnent droit de vote double.

## 2.11 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 2.11.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :

#### 2.11.1.1 Poste énergie

Consommation gazole : 1 357 769 litres

Consommation super : 3 628 litres

Consommation GNR : 176 086 litres

Consommation GNV : 1 169 513 kg

Consommation d'électricité : 12 093 333 kwh

Consommation de gaz naturel : 619 627 kwh PCI

### 2.11.1.2 Poste intrant

Consommation d'eau : 13 359 m<sup>3</sup>

La Société est engagée dans une démarche environnementale respectant les exigences de la norme ISO 14001 : 2004, et certifiée sur ses activités de traitement et valorisation, de tri, de propreté urbaine, de transport, déchetterie et quai de transfert.

La politique environnementale de la Société est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires et autres en matière d'environnement
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental
- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter nos impacts sur l'environnement
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables

Ces différents engagements sont déclinés en indicateurs environnementaux au sein de programmes de management propres à chaque exploitation.

### 2.11.2 Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs

Afin de cibler les actions de réduction et de prévention des impacts environnementaux, la Société utilise la méthode de l'analyse environnementale. L'analyse environnementale est la base de la mise en place d'un système de management de l'environnement, elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs (IES) générés par une activité et de bâtir les actions par priorité (importance de l'impact). Les IES sont cotés selon la gravité et la fréquence de l'impact, ajustée selon la sensibilité du milieu (comme facteur de variation) et appréhendés selon que la situation soit normale (activité courante), dégradée (activité en marche temporairement anormale) ou accidentelle.

Sur chaque exploitation, une analyse environnementale est menée afin d'identifier les impacts environnementaux significatifs générés par nos activités. L'objectif étant de bâtir un plan d'actions permettant de réduire ces impacts.

### 2.11.3 Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Un fond réglementaire reprenant l'ensemble des exigences applicables à chaque exploitation a été créé en 2011 et adapté par activité. Il recense l'ensemble des dispositions du Code de l'Environnement et de la réglementation associées aux installations classées, sur les thématiques Sol/sous-sol, Air, Bruit, Eaux, Déchets et exigences locales (plan d'urbanisme, règles d'assainissement,...).

Celui-ci est déployé sur l'ensemble des sites. Cette évaluation, réalisée conjointement avec le manager opérationnel du site, donne lieu à un programme de mise en conformité. Ce plan est piloté par le manager opérationnel et revu chaque trimestre.

### 2.11.4 Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux

Afin de prévenir et réduire les impacts environnementaux, diverses actions sont mises en place :

- les effluents issus de nos activités sont captés, traités et valorisés
- les consommations énergétiques sont suivies et analysées, et des actions de réduction sont mises en place : formation à l'éco-conduite, amélioration technique...
- les salariés sont régulièrement sensibilisés à la notion d'environnement et aux impacts potentiels générés par leurs activités

- la traçabilité des déchets produits est assurée par la mise en place de registre conformément à l'arrêté du 29 février 2012
- en cas de dysfonctionnement, une analyse des causes est systématiquement menée et un plan d'actions est mis en place
- un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre a été réalisé en 2017 sur les émissions des scopes 1, 2, 3 de l'année 2016 selon la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME, respectant la norme ISO 14069

#### *2.11.5 Organisation interne, formation et sensibilisation*

L'environnement au sein de la Société bénéficie de ressources humaines dédiées, combinant centre d'expertise et de pilotage et centre opérationnel.

- L'expertise et le pilotage sont assurés au niveau central. Au sein du Groupe, le pôle Sécurité, Qualité et Environnement compte un Responsable Environnement, homologue d'un Responsable Sécurité et d'un Responsable Qualité. La mission principale sur les sujets liés à l'environnement est de promouvoir la politique environnementale sur l'ensemble des activités, d'apporter une expertise en termes d'analyse environnementale et réglementaire, ainsi que de constituer des actions de prévention et réduction des risques. Il a un rôle de conseil sur les questions d'application des exigences réglementaires et normatives.

- L'opérationnalité est assurée par la fonction de coordinateur SQE, rattaché au pôle SQE, en charge d'un ensemble d'exploitations, et ayant pour principale mission la mise en œuvre et le suivi des pratiques déterminées dans le programme de management environnemental ainsi que la mise en œuvre et le suivi des actions de conformité réglementaire.

Le suivi des exigences dans les prestations est réalisé par l'encadrement intermédiaire et par le coordinateur SQE. Les suivis de prestations sont basés sur une procédure interne intégrant une check-list de point à surveiller en Sécurité, Qualité et Environnement. Les résultats sont consignés et analysés mensuellement pour action le cas échéant, l'ensemble est consolidé et reporté au niveau du Comité de Direction.

Tout salarié entrant dans l'entreprise reçoit une sensibilisation interne à ses rôles, responsabilités et les impacts de son activité sur l'environnement. Sont explicités les moyens de maîtrise et les bonnes pratiques à tenir selon le poste ; en cas de suivi d'activités détectant un point à améliorer, des sensibilisations en groupe sont organisées, permettant la progression constante et durable pour la performance environnementale.

#### *2.11.6 Economie circulaire*

##### ***2.11.6.1 Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets***

Se référer au chapitre « 3.1 Promouvoir l'économie circulaire sur toute la chaîne de valeur ».

##### ***2.11.6.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire***

Non concerné.

#### *2.11.7 Changement climatique*

Se référer au RSE-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE, troisième partie du présent rapport.

## 2.12 INFORMATIONS SOCIALES

Compte tenu de l'appartenance de la Société à l'U.E.S. du Groupe, il n'existe pas d'institution représentative du personnel ni en conséquence d'accord collectif spécifique à la Société. Outre les conventions collectives applicables, elle applique les accords d'entreprise négociés et conclus dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe.

Les informations clés, concernant exclusivement notre société, se trouvent en Annexe 5.4 : Tableau des indicateurs sociaux.

## 2.13 LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX

Exercice clos le	Dividende brut	Dividende par action	Dividende net
31.12.2017	2 000 000 €	0,5 €	2 000 000 €
31.12.2016	2 000 000 €	0,5 €	2 000 000 €
31.12.2015	1 000 000 €	0,25 €	1 000 000 €

## 2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Au dernier jour de l'exercice, il n'existe aucun mécanisme de participation des salariés au capital social de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

## 2.15 ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

## 2.16 OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE

### *2.16.1 Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2018*

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 29 juin 2018 (l'"**Assemblée**") a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 4,5% du capital social, soit sur la base d'un capital social, 180.000 actions, pour une durée de douze (12) mois à compter de ladite assemblée générale, soit expirant le 29 juin 2019

L'Assemblée a décidé que le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5 000 000 €. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Il est ainsi indiqué que compte tenu du nombre d'actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2018, le nombre d'actions que la Société demeure autorisée à acquérir est de 40 142 actions, soit 1 % du capital. Le prix d'achat unitaire maximum (hors frais) est de soixante (60) €.

Dans le cadre de la délégation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions conformément aux modalités décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, la Société a racheté 18 316 actions pour un montant de 365 460,51 €, a vendu 14 734 actions pour un montant de 308 064,98 €. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société n'a procédé à aucune annulation de ses propres actions.

Avec effet au 26 novembre 2013 et pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction, la Société a conclu avec la société LOUIS CAPITAL MARKET, un contrat de liquidité conformément à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011, portant sur les titres de la Société admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à LOUIS CAPITAL MARKET sont les suivants au jour de la prise d'effet du contrat :

Nombre d'actions : 8 490 actions

Solde en espèces du compte de liquidité : 127 384,44 €

Le contrat de liquidité ci-dessus décrit a été remplacé par un contrat de liquidité avec effet au 02 janvier 2019. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce nouveau contrat sont, au jour de sa prise d'effet, les suivants :

Nombre d'actions : 9 858 actions

Solde en espèces du compte de liquidité : 63 946,68 €

Les opérations ainsi réalisées par la Société au titre des autorisations susmentionnées, y compris dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'actions achetées au cours de la période	Nombre d'actions vendues au cours de la période	Nombre d'actions détenues dans le cadre des programmes de rachat en fin de période	Prix moyen par action (en €)
Janvier	501	699	6078	26,81
Février	1409	1111	6376	24,95
Mars	991	1950	5417	26,10
Avril	1034	313	6138	24,64
Mai	1763	661	7240	22,71
Juin	1063	922	7381	22,78
Juillet	1427	86	8722	20,43
Août	1107	954	8875	20,65
Septembre	1692	3077	7490	19,55
Octobre	3273	2620	8143	17,18
Novembre	2197	141	10199	16,01
Décembre	1859	2200	9858	14,25
<b>Total</b>	<b>18 316</b>	<b>14 734</b>	<b>9 858</b>	

Au 31 décembre 2018, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés à terme dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

#### [2.16.2 Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juillet 2019.](#)

Toujours dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous souhaitons vous soumettre une résolution visant à renouveler le programme de rachat d'actions.

Les principales dispositions de ce programme proposées lors de l'assemblée générale sont résumées ci-après.

Cette nouvelle autorisation aurait une durée de douze (12) mois à compter de la date de l'assemblée générale et les termes et conditions seraient identiques à ceux conférés par l'assemblée générale annuelle ordinaire du 29 juin 2018 (4,5% des titres au maximum et pour une valeur unitaire de 60 € maximum).

L'objectif de cette autorisation consisterait à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 5 000 000 €. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourraient être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire.

Si vous décidiez de voter en faveur de cette autorisation, il conviendrait de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

## 2.17 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5 000 €

Conformément à l'article L.621-18-2 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'aucune opération supérieure à 5 000 € n'a été réalisée sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

## 2.18 PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société n'a consenti aucun prêt de moins de deux ans à des petites ou moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques pouvant le justifier, conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

## 2.19 LISTE DES SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous rappelons que la Société possède deux succursales en Tunisie ci-dessous décrites :

Dénomination sociale de la succursale	Date de création	Adresse	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires 2016 (en euros)
Succursale de la société Groupe Pizzorno Environnement	27/08/2009	6, rue d'Athènes, 1000 TUNIS	0	0
Succursale de la société Pizzorno Environnement Industries	27/08/2009	6, rue d'Athènes, 1000 TUNIS	0	0

## 2.20 DECISIONS A PRENDRE

Le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires est le suivant :

### **TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

#### **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire présentées par le Conseil d'administration**

**PREMIERE RESOLUTION** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice, du rapport joint du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 3.938.290 euros.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018*) -

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes consolidés dudit exercice, et des rapports des commissaires aux comptes sur lesdits comptes, approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir une perte nette consolidée de 0,34 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**TROISIEME RESOLUTION** (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende*) -

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 3.938.290 euros, décide de l'affecter intégralement au compte "report à nouveau", lequel sera porté à un nouveau solde de 36.368.538 euros.

L'assemblée générale prend acte que la réserve légale est intégralement dotée.

L'assemblée générale décide également de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 1.000.000 d'euros prélevé sur le compte "report à nouveau".

Ainsi, chacune des 4.000.000 d'actions au nominal de 5,354 euros recevra un dividende de 0,25 euro par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8% (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40% (article 200 A, 2. et 158-3 1° du Code général des impôts). Cette option est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Dividende brut	Dividende par action	Dividende net
31.12.2017	2.000.000 €	0,50 €	2.000.000 €
31.12.2016	2.000.000 €	0,50 €	2.000.000 €
31.12.2015	1.000.000 €	0,25 €	1.000.000 €

**QUATRIEME RESOLUTION** (*Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*) -

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport, en chacun de ses termes et les conventions qui y sont mentionnées.

**CINQUIEME RESOLUTION** (*Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts*) -

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte du fait que la Société a pris en charge, au titre de l'exercice écoulé, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant de 26.970 euros.

**SIXIEME RESOLUTION** (*Fixation des jetons de présence*) -

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 40.000 euros, le montant annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que cette allocation sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

**SEPTIEME RESOLUTION** (*Autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de douze (12) mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 4,5% du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 180.000 actions.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

L'assemblée générale décide que le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

L'assemblée générale prend acte que cette autorisation permettra à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**HUITIEME RESOLUTION** (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et*

*d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en raison de son mandat à Madame Magali DEVALLE, Présidente du conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

**NEUVIEME RESOLUTION** (*Approbaton des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur General au titre de l'exercice 2019)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en raison de son mandat à Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

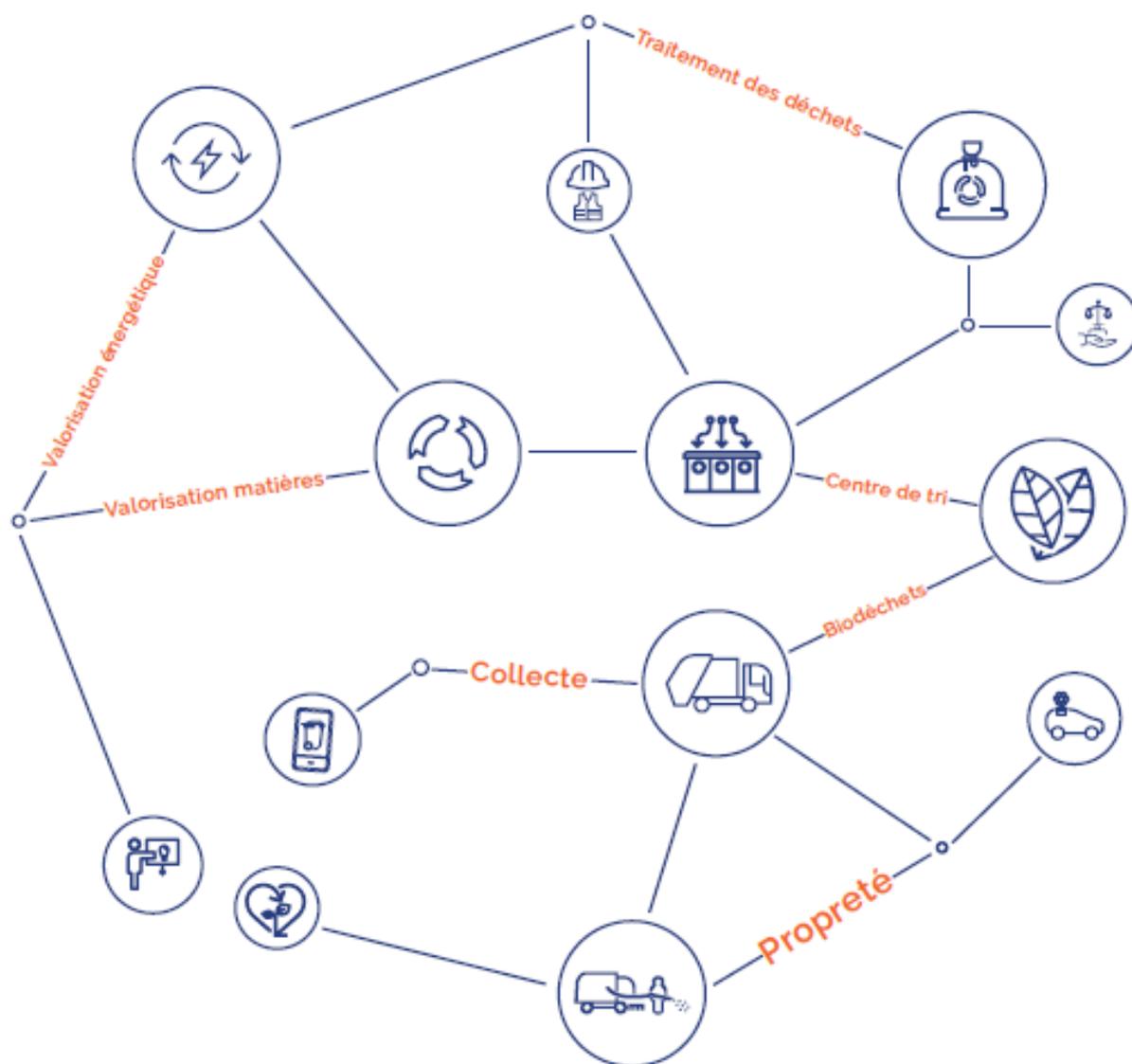
**DIXIEME RESOLUTION** (*Approbaton des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-100 alinéa II du Code de commerce, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en raison de son mandat à Madame Magali DEVALLE, Présidente du conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

**ONZIEME RESOLUTION** (*Approbaton des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2018)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-100 alinéa II du Code de commerce, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en raison de son mandat à Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

**DOUZIEME RESOLUTION** (*Pouvoirs en vue des formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "La Loi", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Draguignan.

### **3. R.S.E. / DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE**

Déclaration de performance  
extra-financière



---

Acteur de l'économie circulaire engagé  
dans la transition écologique des territoires

## EDITORIAL

Nos activités nous amènent quotidiennement à œuvrer au service des territoires dans leur singularité et leur pluralité. Cet engagement citoyen constant, prend aujourd'hui, plus que jamais, une toute nouvelle dimension. Au regard des enjeux environnementaux et du changement climatique, la contribution de chacun, particulier comme entreprise, se doit d'agir en faveur de la préservation de l'environnement.

Les faits sont là, intangibles, les scientifiques soulignent l'urgence climatique, l'épuisement des ressources et la nécessité absolue de faire évoluer en profondeur nos modes de production et de consommation. De grands mouvements citoyens à travers le monde s'organisent, des marches pour le climat se multiplient qui marquent cette volonté d'agir pour un monde plus vertueux.

Notre engagement dans ce domaine se définit depuis plusieurs années par notre adhésion au Global Compact et à ses dix principes fondateurs du respect des droits de l'homme, des normes internationales de travail, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre la corruption et plus largement d'un fonctionnement socialement responsable.

Ces principes ont été redéfinis en 2018 dans notre politique RSE suite à l'analyse de la matérialité de nos enjeux environnementaux et sociaux. Plusieurs réalisations menées au cours de cette année répondent précisément à ces enjeux et traduisent notre volonté d'accompagner les territoires dans leur transition écologique. Notre partenariat avec GRDF visant à développer les infrastructures de production et de distribution de gaz naturel véhicule (GNV) et bioGNV contribue à la lutte contre le changement climatique et à une mobilité plus durable. A ce titre nous nous sommes fixés d'atteindre 21% de véhicules propres en 2021.

C'est également avec une certaine fierté que pour la deuxième année consécutive, le magazine Capital en association avec l'institut d'études Statista distingue PIZZORNO Environnement parmi les 500 meilleurs employeurs de France. Notre Groupe se classe ainsi sur la seconde marche du podium des entreprises du secteur de l'environnement.

Nous devons poursuivre nos efforts en 2019 pour continuer à relever le défi de la transition énergétique, rendre l'économie plus circulaire et faire du déchet une ressource.

Frédéric DEVALLE

Directeur Général

## SOMMAIRE

---

<b>1 Profil d'un acteur engagé sur l'ensemble de la chaîne de valeur des déchets .....</b>	<b>40</b>
1.1 Acteur de l'économie circulaire, PIZZORNO Environnement accompagne la transition écologique des territoires.....	40
1.2 Le développement durable au cœur des métiers et de la stratégie .....	42
1.3 Risques et Opportunités en matière de RSE sur les perspectives et les performances à long terme. 44	
1.3.1 Les parties prenantes du Groupe et les modes de dialogue .....	44
1.3.2 Risques et opportunités liés au modèle d'affaires et aux enjeux RSE de PIZZORNO Environnement .....	45
1.4 Nos engagements RSE et notre feuille de route.....	49
<b>2 Construction de relations de confiance et durables .....</b>	<b>51</b>
2.1 Créer de valeur à long terme pour nos parties prenantes.....	52
2.1.1 Une gouvernance transparente et pérenne.....	52
2.1.2 Contribution de PIZZORNO Environnement aux objectifs mondiaux de développement durable 52	
2.2 Fournir des solutions innovantes et de proximité répondant aux exigences des clients .....	54
2.2.1 Au service de la transition écologique pour tous types de clients .....	54
2.2.2 Satisfaire les clients pour des relations de long-terme .....	54
2.3 Agir de façon éthique et responsable .....	55
2.3.1 Garantir l'éthique et la loyauté des pratiques .....	55
2.3.2 L'éthique dans les relations d'affaires .....	56
2.3.3 L'intégration de la RSE au sein de la politique d'achat .....	56
<b>3 Innovation au service de la transition écologique.....</b>	<b>58</b>
3.1 Promouvoir l'économie circulaire et l'éco-citoyenneté .....	59
3.1.1 Accroître le potentiel de recyclage de la matière en développant la collecte séparative et en favorisant l'éco-citoyenneté .....	59
3.1.2 La Valorisation matière et organique.....	61
3.1.3 Traiter les déchets ultimes en toute sécurité .....	63
3.1.4 Valorisation énergétique.....	64
3.1.5 Des déchets plus et mieux valorisés .....	65
3.2 Gérer les activités dans le respect de l'environnement et préserver les ressources.....	66
3.2.1 Préserver l'environnement .....	66
3.2.2 Gérer durablement les ressources .....	68
3.2.3 Réduire notre empreinte carbone.....	70
3.3 Œuvrer pour une écologie industrielle et territoriale.....	74

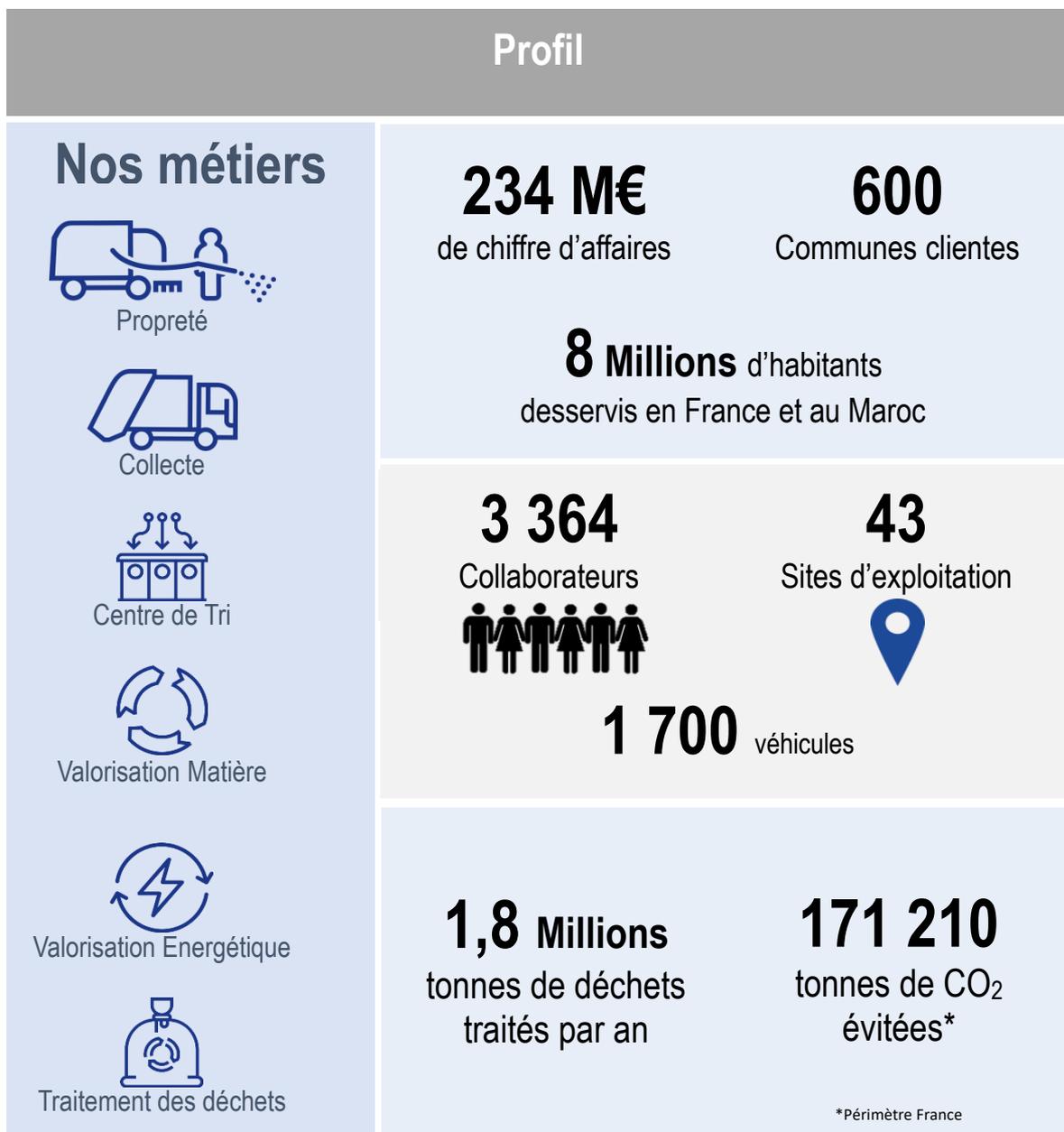
<b>4</b>	<b>Amélioration de la qualité de vie des territoires .....</b>	<b>75</b>
4.1	Améliorer la qualité des lieux de vie à travers les activités de propreté .....	76
4.1.1	Proposer un dispositif complet de solutions de nettoyage des espaces publics .....	76
4.1.2	Garantir un meilleur cadre de vie en assurant les activités de collecte des déchets .....	77
4.1.3	Consulter les riverains et assurer leur satisfaction .....	77
4.2	Agir en faveur d'une mobilité durable plus propre et plus sûre .....	77
4.2.1	Investir dans des véhicules moins polluants .....	77
4.2.2	Déployer une mobilité connectée pour une collecte intelligente des déchets .....	78
4.2.3	Prévenir les nuisances et assurer la sécurité des services .....	79
4.3	Contribuer au développement des communautés locales .....	80
4.3.1	Acteur de l'inclusion sociale et de l'insertion économique .....	80
4.3.2	Impliqué dans la vie citoyenne locale .....	81
4.3.3	Offrir un mécénat culturel et sportif .....	82
<b>5</b>	<b>Valoriser les Hommes et les emplois .....</b>	<b>83</b>
5.1	Favoriser l'emploi et la cohésion sociale .....	84
5.1.1	Les effectifs du Groupe .....	84
5.1.2	La politique de rémunération et avantages sociaux .....	86
5.1.3	L'organisation du travail au sein du Groupe .....	86
5.1.4	Maintenir le dialogue et la cohésion sociale .....	86
5.2	Développer le capital humain .....	87
5.2.1	Formation et gestion des compétences des collaborateurs .....	87
5.2.2	La diversité et le bien-être au travail .....	89
5.3	Garantir la santé et la sécurité au travail .....	91
5.3.1	La politique de santé et sécurité au travail du Groupe .....	91
5.3.2	Prévenir les risques professionnels .....	92
<b>6</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>95</b>
6.1	Note méthodologique : analyse de matérialité et des risques et opportunités principaux liés au développement durable de PIZZORNO Environnement .....	95
6.2	Périmètre de reporting et vérification des informations extra-financières .....	96
6.3	Tableau des indicateurs RSE .....	97
6.3	Tableau de correspondance des indicateurs avec l'article 225 et le Global Reporting Initiative 102	
6.3	Table de correspondance avec le Pacte Mondial de l'ONU .....	105

# 1 Profil d'un acteur engagé sur l'ensemble de la chaîne de valeur des déchets

## 1.1 Acteur de l'économie circulaire, PIZZORNO Environnement accompagne la transition écologique des territoires

PIZZORNO Environnement est une entreprise familiale indépendante, fondée en 1974 par Francis Pizzorno dans le sud de la France à Draguignan.

Le Groupe s'est peu à peu développé en région Provence Alpes Côte d'Azur, au Maroc puis dans les grandes métropoles comme Lyon, Paris et est devenu en plus de 40 ans un acteur majeur des services à l'environnement et de l'économie circulaire. Fort de ses **3364** collaborateurs, PIZZORNO Environnement est aujourd'hui au service de plus de **600** communes. Il apporte aux collectivités et aux citoyens des solutions dans les métiers de la propreté et du traitement des déchets visant à améliorer le cadre de vie au quotidien.



Le Groupe est organisé en trois pôles :

- **Le pôle Services**, qui regroupe les activités de collecte, de transport, de nettoyage (par exemple, des espaces publics comme les marchés alimentaires ou les plages) et d'assainissement
- **Le pôle Industries**, qui comprend les activités de valorisation et de traitement des déchets
- **Le pôle International**, qui centralise les activités de service et industrielles au Maroc.

#### Répartition du CA par activité



#### Répartition du CA par pays



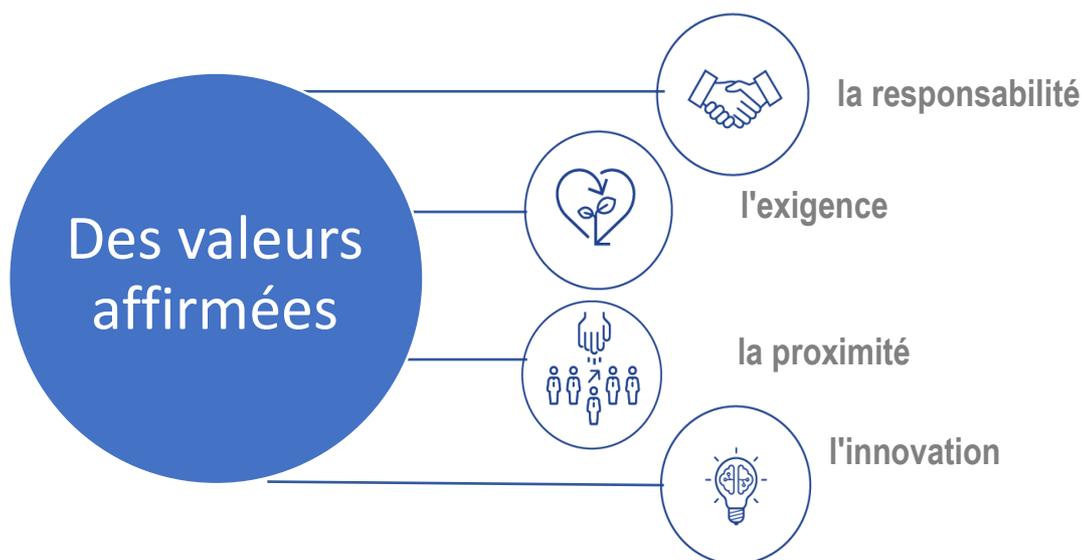
#### Répartition de l'effectif par pays



#### Répartition de l'effectif par genre



PIZZORNO Environnement poursuit son développement autour des valeurs fondatrices qui guident l'ensemble de ses actions : la responsabilité, l'exigence, la proximité, l'innovation.



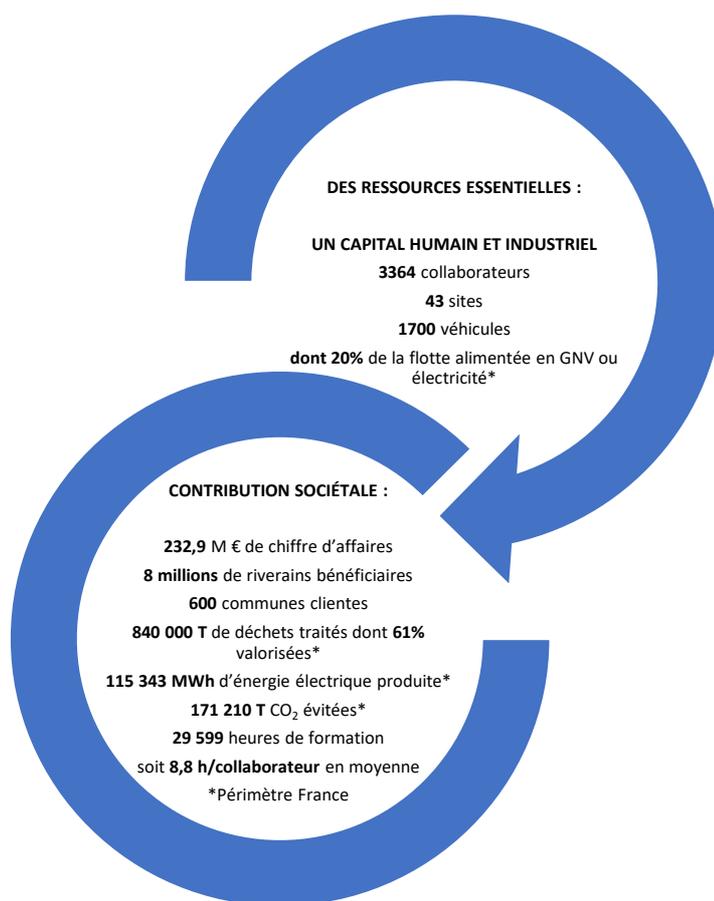
## 1.2 Le développement durable au cœur des métiers et de la stratégie

PIZZORNO Environnement a un rôle important à jouer dans l'atteinte d'objectifs de réduction du stockage des déchets et de lutte contre le changement climatique, autant de sujets inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en France. Ces objectifs soulignent l'opportunité pour PIZZORNO Environnement d'être un **acteur créateur de valeur et contributeur positif pour la transition écologique des territoires**.



La présence territoriale de PIZZORNO Environnement, en France et au Maroc, implique de déployer des solutions locales qui contribuent au bien-être des habitants. Ses métiers historiques de collecte de déchets et de propreté l'inscrivent au cœur des problématiques des villes et territoires durables.

Dans ce contexte, PIZZORNO Environnement prend la pleine responsabilité de sa mission sociétale. Le Groupe affirme sa volonté d'œuvrer pour la propreté, afin d'améliorer le cadre de vie des populations dans le respect de l'environnement et de se mobiliser en faveur de la transition écologique des territoires grâce à l'économie circulaire. Le Groupe offre un cadre plus agréable et plus sain aux citoyens, et en augmentant chaque jour la qualité du recyclage, permet la transformation du déchet en une ressource nouvelle.



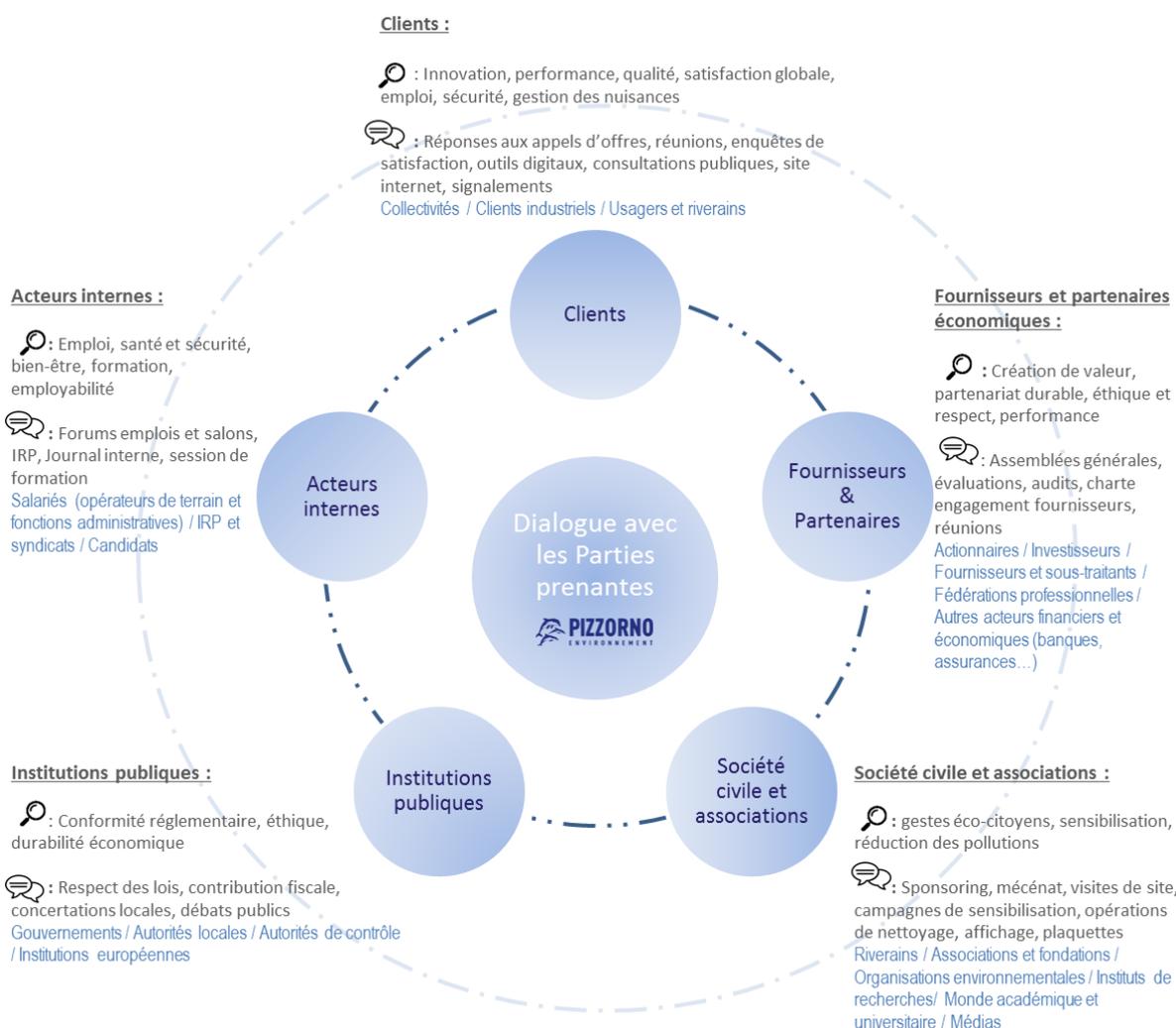
Pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs tout au long de la chaîne de création de valeur, le Groupe mène des actions spécifiques aux différents enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux.

Les activités de PIZZORNO Environnement créent de la valeur économique, environnementale et sociale en transformant les déchets en ressources et en offrant un meilleur cadre de vie	
<p><b>MINIMISER NOS IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX</b></p> <p>-Diminution des émissions atmosphériques -Réduction des émissions de gaz à effet de serre -Limitations des nuisances -Protection des sols et des nappes phréatiques -Protection de la biodiversité -Veille à la sécurité des activités</p>	<p><b>MAXIMISER NOTRE CONTRIBUTION SOCIÉTALE</b></p> <p>-Contribution à l'économie circulaire -Lutte contre le changement climatique -Contribution à la transition énergétique -Promotion de la mobilité durable -Amélioration du cadre de vie et des territoires -Création d'emploi et insertion sociale -Formation des collaborateurs et employabilité</p>

## 1.3 Risques et Opportunités en matière de RSE sur les perspectives et les performances à long terme.

### 1.3.1 Les parties prenantes du Groupe et les modes de dialogue

Les activités de PIZZORNO Environnement se caractérisent par leur ancrage dans les territoires, avec des écosystèmes de parties prenantes. Le Groupe entretient des relations de proximité avec ses interlocuteurs, par des modes de dialogue différenciés et adaptés à chaque enjeu.



Pour le Groupe, l'expérience d'un dialogue de qualité avec ses parties prenantes permet notamment une meilleure identification des enjeux et risques sociaux, environnementaux ou économiques en lien avec ses activités. Ainsi dans le cadre d'une analyse de matérialité, Pizzorno Environnement a consulté en 2018 un échantillon représentatif de ses parties prenantes y compris à l'international. En interrogeant les parties prenantes sur leurs attentes, 17 enjeux majeurs liés au développement durable ont été pointés.

### 1.3.2 Risques et opportunités liés au modèle d'affaires et aux enjeux RSE de PIZZORNO Environnement

PIZZORNO Environnement a mené entre 2017 et 2018 une analyse de matérialité (voir le détail méthodologique en annexe du rapport) pour identifier les enjeux les plus importants et prioritaires à prendre en compte en accord avec les défis de son secteur et selon les attentes de ses parties prenantes internes et externes.



Les résultats de la consultation ont mis en avant neuf enjeux critiques, huit enjeux très importants et sept enjeux importants. Par ailleurs, deux nouveaux enjeux ont été identifiés, à savoir la communication interne et la cohésion sociale d'une part, et l'éducation du grand public au tri et au recyclage d'autre part. L'ensemble des enjeux seront traités dans le rapport.

RESULTAT DE  
L'ANALYSE DE  
LA  
MATERIALITE

Les **17 enjeux majeurs** pour le Groupe, c'est-à-dire les enjeux très importants et les enjeux critiques, ont été classés en cinq catégories de risques et opportunités pouvant influencer les activités de PIZZORNO

- Droits de l'homme
- Dialogue social
- Adaptation au changement climatique
- Diversité et insertion
- Achats responsables
- Ressources en eau
- Déchets dangereux

- Dialogue avec les Parties Prenantes
- Santé et sécurité au travail
- Développement socio-économique des territoires
- Formation et développement des compétences
- Digitalisation
- Lutte contre le changement climatique
- Consommation et efficacité énergétique

- Economie circulaire
- Qualité du service et satisfaction clients
- Gouvernance
- Lutte contre la corruption et éthique des affaires
- Prévention des pollutions des eaux et des sols
- Innovation, R&D
- Gestion des espaces et prévention de la biodiversité
- Prévention des nuisances et sécurité des services
- Réduction des émissions atmosphériques
- Utilisation des transports propres et alternatifs

**Enjeux importants**

**Enjeux très importants**

**Enjeux critiques**

Environnement.

Catégorie de risques & opportunités	Description	Enjeux matériels
	Climat & Energie	Risques et opportunités liés à la prise en compte de l'économie circulaire, au changement climatique et à l'efficacité énergétique. Contribution à l'économie circulaire Lutte contre le changement climatique Optimisation de la consommation et efficacité énergétiques
	Capital Naturel	Risques et opportunités liés aux nuisances et à l'impact environnemental des activités (préservation des ressources, biodiversité, pollutions...). Prévention des pollutions des eaux et des sols Gestion des espaces et protection de la biodiversité Prévention des nuisances et sécurité des services Réduction des émissions atmosphériques Utilisation de transports propres et alternatifs
	Gouvernance, Ethique & Parties Prenantes	Risques et opportunités liés à la capacité à créer de la valeur à long terme, à l'éthique des affaires, à la qualité du service et aux relations avec les parties prenantes Gouvernance Lutte contre la corruption et éthique des affaires Qualité du service et satisfaction clients Dialogue Parties Prenantes
	Innovation & Adaptation	Risques et opportunités liés aux évolutions des outils et des technologies, aux nouveaux usages et modes de vie liés à la digitalisation et à l'adaptation des emplois et des compétences dans un contexte de transformation des métiers. Innovation, recherche et développement Formation et développement des compétences Digitalisation
	Sécurité & Qualité de Vie	Risques et opportunités liés à la sécurité des collaborateurs et des habitants et à la qualité de vie et au développement socio-économique des territoires. Prévention des nuisances et sécurité des services Santé et sécurité au travail Développement socio-économique des territoires

L'analyse des risques, l'évaluation des impacts, l'identification des moyens de maîtrise ou de réduction des impacts et des bénéfices des opportunités liés aux enjeux RSE stratégiques s'inscrivent dans le dispositif global de management des risques mis en place par le Groupe depuis 2008 et décrit dans le rapport de gestion (cf. chapitre 4.4).

L'ensemble des risques et opportunités RSE, leurs impacts potentiels ainsi que les politiques et actions principales permettant de gérer ces risques tout au long de sa chaîne de valeur et dans l'exercice de ses activités sont identifiés dans le tableau ci-dessous.

Catégorie risques & opportunités	Risques et opportunités associés pour Pizzorno Environnement	Impact	Principales mesures de maîtrise et solutions apportées	Indicateurs clés de performances	Chapitre
<b>Climat et énergie</b> 	<p><b>Opportunités</b> : développement de nouvelles parts de marché liées à l'économie circulaire et à la mobilité durable, augmentation de la part des déchets valorisés et des émissions de GES évitées, contribution à l'écologie industrielle et territoriale</p> <p><b>Risques</b> : Obsolescence des investissements, nouvelles réglementations en matière de traitement des déchets, évolution des coûts des matières, dégradations des installations en lien avec les conditions climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>■</li> <li>○</li> <li>◆</li> <li>▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Innovation dans la collecte et la valorisation des déchets pour faciliter le geste de tri et accroître le potentiel de récupération et de recyclage de la matière et réduire la part de déchets enfouis</li> <li>▪ Sensibilisation à l'éco-citoyenneté</li> <li>▪ Mesures visant à éviter la production des gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique</li> <li>▪ Développement de partenariat en faveur de l'écologie industrielle et territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tonnes de matières premières secondaires produites 3.1</li> <li>▪ Quantité d'énergie électrique produite 3.2.3</li> <li>▪ Émissions de GES évitées 3.3</li> <li>▪ Nombre de partenariats inscrits dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale 4.1 4.2</li> </ul>	
<b>Capital naturel</b> 	<p><b>Opportunités</b> : Performance opérationnelle, continuité des services, acceptation sociétale et reconnaissance des services rendus, amélioration de l'image de l'entreprise</p> <p><b>Risques</b> : Pollution de l'air, des eaux et des sols, perte de la biodiversité, mise en cause de la responsabilité de l'entreprise, perte autorisation d'exploiter, Coût de remédiation, dégradation de l'image de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>■</li> <li>○</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surveillance de l'impact des activités sur l'environnement et les riverains grâce au système de management environnemental</li> <li>▪ Investissement pour traiter les rejets atmosphériques et aqueux sur les Installations Classées pour la protection de l'environnement. conformément à la réglementation en vigueur.</li> <li>▪ Amélioration de l'efficacité opérationnelle pour réduire l'empreinte carbone et préserver les ressources en eau</li> <li>▪ Mesures de protection et de restauration en faveur des espèces et de leurs habitats pour les sites présentant un fort enjeu biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de couverture ISO 14001 du CA</li> <li>▪ Taux de conformité réglementaire lié aux émissions NOx, SOx, HCl et poussières de l'Unité de valorisation énergétique 3.2</li> <li>▪ % plan surveillance de la qualité des eaux 4.1</li> <li>▪ T CO2 évitées /T CO2 émis 4.2.1</li> <li>▪ % sites ayant un enjeu biodiversité prioritaire possédant un plan d'action</li> </ul>	
<b>Gouvernance, éthique et parties prenantes</b> 	<p><b>Opportunités</b> : Création de valeur partagée et durable. Instauration de relations transparentes et de confiance avec les parties prenantes, ancrage territoriale.</p> <p><b>Risques</b> : pertes de marchés, mise en cause de la responsabilité de PIZZORNO Environnement, dégradation de la relation client, atteinte à l'image de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>■</li> <li>○</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'une gouvernance transparente et pérenne</li> <li>▪ Un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes</li> <li>▪ Une charte Sécurité Qualité Environnement et déploiement d'un système de management de la qualité ISO 9001</li> <li>▪ Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unis</li> <li>▪ Déploiement d'un dispositif de conformité à la déontologie et à l'éthique des affaires</li> <li>▪ Mise en œuvre d'une politique d'achat responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de couverture ISO 9001 du CA</li> <li>▪ % des personnes les plus exposées formées à la lutte contre la corruption</li> </ul>	1.3.1 2.1.1  2.2.2  2.3.1 2.3.2

Catégorie risques & opportunités	Risques et opportunités associés pour Pizzorno Environnement	Impact	Principales mesures de maîtrise et solutions apportées	Indicateurs clés de performances	Chapitre
<b>Innovation et adaptation</b> 	<b>Opportunités :</b> Services innovants, différenciation sur le marché, amélioration de l'efficacité des services, développement de l'économie circulaire, développement des compétences collaborateurs,  <b>Risques :</b> Obsolescence des actifs. Perte de part de marchés, inadéquation des compétences aux besoins	■ ● ◆	■ Digitalisation dans l'offre de service et investissement dans de nouvelles technologies pour répondre à la transition énergétique.	■ % du montant des investissements en innovation	2.2.1 4.2.2
			■ Accompagnement de nos hommes dans la mutation des métiers	■ % du budget formation réservé à l'adaptabilité des postes de travail	5.2.1
<b>Sécurité et qualité de vie</b> 	<b>Opportunités :</b> Identification de PIZZORNO Environnement comme un acteur engagé des territoires et contribuant à un meilleur cadre de vie, Partage de création de valeur: Bien-être au travail  <b>Risques :</b> Accidents, baisse d'engagement des collaborateurs, Santé publique et nuisances, risque d'image.	● ■ ● ◆ ▲	■ Déploiement d'une politique en faveur d'une mobilité durable plus propre, plus sûre et plus silencieuse.	■ % véhicule propre dans la flotte ■ % de points noirs <sup>1</sup> identifiés pour lesquels une action a été menée	4.2.1 4.2.2 4.2.3
			■ Favoriser l'insertion et lutter contre la précarité ■ Engagement en faveur d'initiative citoyenne	■ Création de nouveaux indicateurs pour mesurer la performance de nos actions et pouvoir agir en faveur de l'inclusion sociale	3.3.1 4.3
			■ Renforcement de la culture santé et sécurité au travail pour les collaborateurs et les sous-traitants.	■ Taux de couverture OHSAS 18001 du CA ■ TF/TG	4.3.1 4.3.2

Nature de l'impact des risques: ● Juridique, ■ Réputationnel, ◆ Opérationnel, ● Financier et ▲ Physique

Les chapitres suivants intègrent les politiques et actions volontairement mises en œuvre par Pizzorno Environnement en réponse aux risques principaux identifiés. Cependant, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal ainsi que l'alimentation responsable, équitable et durable sont des thématiques jugées non pertinentes compte tenu des activités de Pizzorno Environnement.

<sup>1</sup> Ensemble de situation de travail ou d'intervention présentant des risques significatifs pour les salariés ou pour les usagers

## 1.4 Nos engagements RSE et notre feuille de route

PIZZORNO Environnement a revu en 2018 sa politique RSE pour répondre en tous points aux enjeux, risques et opportunités soulevés par les parties prenantes et au cœur de ses métiers. La nouvelle politique se structure ainsi en **4 axes** et **12 engagements**.

### Construire des relations de confiance et durables



- Créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes
- Fournir des solutions innovantes et de proximité répondant aux exigences de nos clients
- Agir de façon éthique et responsable

### Innover au service de la transition écologique



- Promouvoir l'économie circulaire et l'éco-citoyenneté
- Gérer les activités dans le respect de l'environnement et préserver les ressources
- Œuvrer pour une écologie industrielle et territoriale

### Valoriser les Hommes et les emplois



- Favoriser l'emploi et la cohésion sociale
- Développer le capital humain
- Garantir la santé et la sécurité au travail

### Agir pour le cadre de vie des territoires



- Améliorer la qualité des lieux de vie à travers ses activités de propreté
- Agir en faveur d'une mobilité durable plus propre et plus sûre
- Contribuer au développement des communautés locales

Cette politique RSE, partagée auprès des collaborateurs, a pour objectif principal de nourrir le développement du Groupe sur les axes fondamentaux de sa stratégie. Elle est complétée d'une feuille de route qui précise les actions prioritaires à mettre en œuvre à l'horizon 2021. Ces leviers permettent à PIZZORNO Environnement d'assurer un développement qui prend en compte les externalités positives et négatives de ses activités tout en contribuant à l'économie circulaire pour la transition écologique des territoires.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe, dans les opérations comme dans les fonctions supports, est impliqué et mobilisé dans le déploiement de la stratégie RSE. Pour ancrer le développement durable dans l'exercice quotidien de ses activités, les engagements RSE du Groupe sont déclinés dans ses systèmes de management, à travers ses politiques, objectifs et procédures.

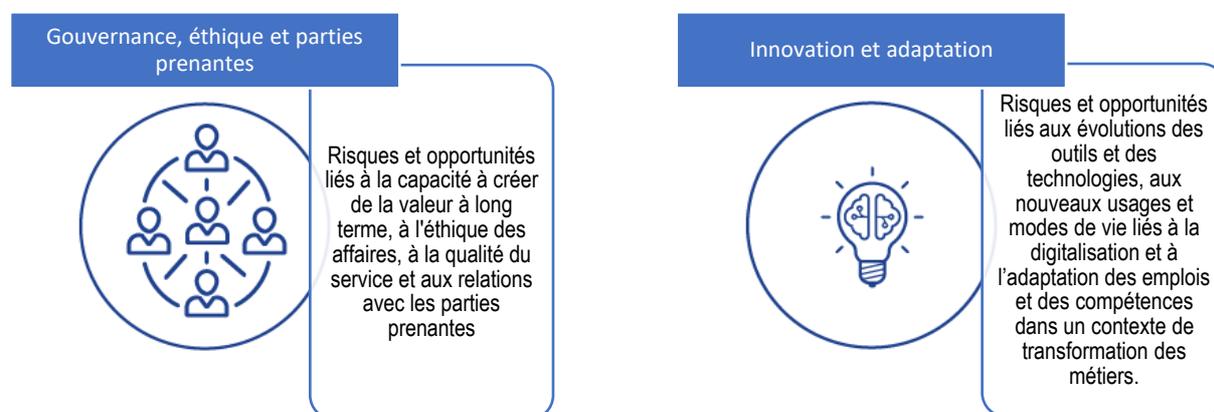
Pour coordonner la démarche RSE et piloter la performance extra-financière une **organisation matricielle** avec un réseau de plus de trente référents dans les différentes entités et activités fonctionnelles a été mise en œuvre. Le **pilotage de la démarche RSE** est porté par la responsable du service Audit interne et RSE qui est rattachée à la Direction Financière. Ce rattachement souligne la mobilisation au plus haut niveau de l'entreprise sur les enjeux liés à la RSE.

Nos actions prioritaires à l'horizon 2021			
Ambitions	Nos Engagements	Nos Actions Prioritaires	Risques & opportunités
<b>Construire des relations de confiance et durables</b> 	Créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes	Accroître l'écoute client au travers de notre démarche qualité	
	Fournir des solutions innovantes et de proximité répondant aux exigences de nos clients.	Maintenir nos efforts de développement technologique de nouveaux produits ou services pour répondre aux défis de nos clients	
	Agir de façon éthique et responsable	Renforcer notre dispositif de conformité à la déontologie et à l'éthique des affaires	
<b>Innover au service de la transition écologique</b> 	Promouvoir l'économie circulaire et l'éco-citoyenneté	Intensifier notre investissement pour favoriser le recyclage et le réemploi de la matière. Améliorer en continue la performance énergétique de l'UVE grâce au déploiement d'un système de management énergie certifié ISO 50 001 Éviter à nos clients 230 000 T CO <sub>2</sub> grâce à la valorisation matière et énergie	
	Gérer les activités dans le respect de l'environnement et préserver les ressources	Gérer durablement nos ressources, maîtriser nos impacts environnementaux et limiter notre empreinte carbone à travers notre système de management environnemental certifié ISO 14 001. Poursuivre nos plans d'action biodiversité sur 100 % des sites à enjeux prioritaires	
	Œuvrer pour une écologie industrielle et territoriale	Encourager la transition écologique des territoires en multipliant le nombre de partenariats inscrits dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale	
<b>Agir pour le cadre de vie des territoires</b> 	Agir en faveur d'une mobilité durable plus propre et plus sûre	Poursuivre notre politique volontariste d'utilisation de véhicules fonctionnant avec une énergie alternative plus respectueuse de l'environnement	 
	Contribuer au développement des communautés locales	Garantir la sécurité des services en maîtrisant les points noirs <sup>2</sup>	
	Favoriser l'emploi et la cohésion sociale	Agir en faveur de l'inclusion sociale et de l'insertion économique en poursuivant nos actions pour insérer professionnellement les personnes éloignées de l'emploi	
<b>Valoriser les hommes et les emplois</b> 	Favoriser l'emploi et la cohésion sociale	Déployer un outil de pilotage pour mesurer les performances de nos actions en faveur de la lutte contre la précarité	
	Développer le capital humain	Accompagner nos hommes dans la mutation de nos métiers par la formation à l'adaptabilité des postes de travail	 
	Garantir la santé et la sécurité au travail	Renforcer la culture Santé et sécurité au travail	

<sup>2</sup> Ensemble de situation de travail ou d'intervention présentant des risques significatifs pour les salariés ou pour les usagers

## 2 Construction de relations de confiance et durables

La relation de confiance est essentielle pour un dialogue constructif sur des sujets comme la qualité de vie des habitants et la gestion des déchets. Au-delà d'un service irréprochable, la contribution de PIZZORNO Environnement à la transition écologique et au cadre de vie des habitants ne peut se passer sans interactions et dialogues réguliers avec l'ensemble de son écosystème. Les solutions pour les territoires sont co-construites et PIZZORNO Environnement s'applique à entretenir avec chaque interlocuteur des relations de confiance, éthiques et équitables pour contribuer à une création de valeur partagée.



### NOS INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE EN 2018 :

**82%** du Chiffre d'affaires du Groupe couvert par une certification ISO 9001



**80%** des personnes les plus exposées ont été formées à l'éthique des affaires et aux risques de corruption.



**1,8%** du montant des investissements en innovation

## 2.1 Créer de valeur à long terme pour nos parties prenantes

### 2.1.1 Une gouvernance transparente et pérenne

Depuis sa création, en lien avec son histoire, celle d'une entreprise familiale, PIZZORNO Environnement tient à son indépendance de gestion et souligne l'importance d'une création de valeur partagée.

Le conseil d'administration de PIZZORNO Environnement composé de 6 personnes dont deux administrateurs indépendants s'est réuni 4 fois en 2018.

Afin de garantir des modes de gouvernance transparents et pérennes, un comité spécialisé a été également instauré. Le **comité d'audit et financier** veille à l'élaboration des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à la permanence des principes et règles comptables. Il est le garant de la qualité et de la fiabilité de l'information ainsi que de l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne.



6 administrateurs  
Dont 50% de femmes

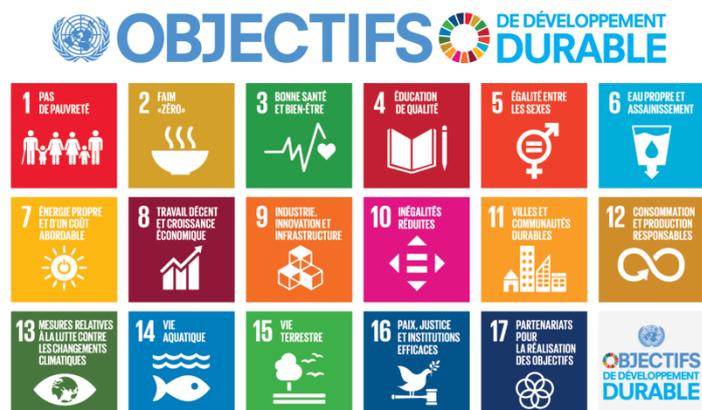


En 2018, l'étude Gaïa Rating de l'agence de notation extra-financière Ethifinance a classé PIZZORNO Environnement **92<sup>ème</sup> sur 230 PME et ETI françaises, pour le niveau de transparence et de performance de sa gouvernance.**

### 2.1.2 Contribution de PIZZORNO Environnement aux objectifs mondiaux de développement durable

La création de valeur à long-terme encouragée par la direction de PIZZORNO Environnement se manifeste aussi par la contribution de ses activités à des objectifs mondiaux et universels que sont les Objectifs de Développement Durable. Définis en 2015 par les états membres de l'ONU, ces objectifs forment le chemin à suivre vers une croissance « verte » et équitable. Au total 17 objectifs ont été définis, comprenant 169 cibles, à atteindre d'ici 2030. Le Groupe cherche à être à la fois acteur de ces ODD, par le biais de ses stratégies opérationnelles, mais aussi moteur, c'est-à-dire accompagnateur de ses parties prenantes dans leurs initiatives pour y contribuer. L'atteinte de ces objectifs ne peut être le fruit que d'un travail commun.

Par ses activités, PIZZORNO Environnement est à même d'agir sur 6 de ces 17 ODD. Le Groupe étudie également les possibilités de développement pour contribuer aux autres ODD



ODD	Thèmes	Contributions aux ODD
 <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>11.6 D'ici à 2030, <b>réduire l'impact environnemental</b> négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la <b>qualité de l'air</b> et à la gestion, notamment municipale, des <b>déchets</b></p>	<p><b>Villes et communautés durables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>20%</b> de véhicules électriques ou fonctionnant au GNV dans la flotte</li> <li>• Collecte des déchets et nettoyage dans <b>600</b> communes pour éviter la dégradation des milieux</li> <li>• <b>839 506</b> tonnes de déchets traités</li> </ul> <p><b>Une utilisation des ressources respectueuse de l'environnement</b></p>
 <p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une <b>gestion durable</b> et à une <b>utilisation rationnelle des ressources naturelles</b></p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de <b>déchets</b> par la <b>prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</b></p>	<p>Le Groupe utilise les déchets comme ressources en les recyclant et les valorisant. Le Groupe implique tous les acteurs et agit pour une économie circulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>79%</b> du Chiffres d'affaires couverts par un système de management environnemental</li> <li>• <b>25 %</b> d'eau recyclée</li> </ul> <p><b>Une transformation des déchets en ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>61%</b> déchets valorisés en matière ou énergie (Objectif 2021 : 62%)</li> <li>• <b>5 880</b> visites de sites pour l'éducation et la sensibilisation au tri</li> </ul>
 <p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>13.2 Incorporer des <b>mesures relatives aux changements climatiques</b> dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	<p>Le Groupe contribue à éviter la consommation de ressources fossiles et valorise les déchets énergétiquement, tout en réduisant ses propres émissions</p> <p><b>Lutte contre les changements climatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>0,9 T CO<sub>2</sub> évitées/T CO<sub>2</sub> émis</b> (Objectif de 1,4 en 2021)</li> <li>• <b>171 210</b> tonnes de CO<sub>2</sub> économisées (Objectif 240 000 en 2021)</li> </ul>
 <p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'<b>énergie renouvelable</b> dans le bouquet énergétique mondial</p>	<p>Le Groupe s'engage en produisant et consommant des énergies plus vertes</p> <p><b>Pizzorno Environnement favorise le développement d'énergies alternatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>21%</b> d'énergie verte achetée</li> <li>• <b>96%</b> de valorisation du Biogaz</li> <li>• <b>156 192</b> MWh d'énergie thermique et électrique produite</li> </ul>
 <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au <b>plein emploi productif</b> et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un <b>travail décent</b> et un <b>salaire égal</b> pour un travail de valeur égale</p>	<p>Le Groupe souhaite faire bénéficier ses territoires de conditions socio-économiques favorables à leur développement</p> <p><b>Accès à des emplois décents et croissance économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 535</b> embauches</li> </ul>
 <p><b>15</b> VIE TERRESTRE</p>	<p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour <b>réduire la dégradation du milieu naturel</b>, mettre un terme à l'appauvrissement de la <b>biodiversité</b> et, d'ici à 2020, protéger les <b>espèces menacées</b> et prévenir leur extinction</p>	<p>Le Groupe contribue à préserver les milieux naturels par le traitement des déchets produits et limite l'impact de son activité sur la biodiversité et les sols</p> <p><b>Protection de la faune et de la flore terrestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire initial faune/flore sur l'ensemble des sites et suivi des évolutions du milieu naturel</li> <li>• Préservation de la biodiversité des écosystèmes sur <b>100%</b> des sites de traitement du Groupe en établissant des partenariats avec les parties prenantes locales</li> <li>• Préservation des sols sur les sites de stockage grâce à des installations de barrières active/passive des sols</li> </ul>

## 2.2 Fournir des solutions innovantes et de proximité répondant aux exigences des clients

### 2.2.1 Au service de la transition écologique pour tous types de clients

Les clients de PIZZORNO Environnement sont les premiers bénéficiaires de la transition écologique des territoires pour laquelle le Groupe œuvre. Que ce soit pour les habitants des 600 communes françaises clientes ou pour les clients industriels, au total 8 millions de personnes ont bénéficié directement ou indirectement (usagers et riverains des territoires) des services du Groupe en 2018.

Les contrats que le Groupe conclut avec ses clients sont ancrés sur un temps long, d'une durée de plusieurs années, et PIZZORNO Environnement s'applique à entretenir des relations de proximité et basées sur la confiance, pour établir un partenariat de long-terme. PIZZORNO Environnement a récemment renforcé son implantation en France, par exemple dans le Grand Lyon et en Ile de France où le Groupe est le premier opérateur privé de la ville de Paris.



#### Innover pour le Grand Lyon

A l'automne 2018, la Métropole du Grand Lyon a renouvelé sa confiance au Groupe pour 4 ans pour le marché de prestations de nettoyage manuel et d'interventions urgentes de sécurisation. Pour répondre aux attentes de la Métropole, GPE a mis en avant l'insertion professionnelle, la qualité de service, et la mise à disposition de véhicules propres. Outre que 100% du matériel mis en service par PIZZORNO Environnement fonctionne à l'électricité ou au GNV, le Groupe a proposé un système connecté de suivi des prestations pour une amélioration continue des actions. Enfin, pour répondre aux objectifs sociaux fixés par le Grand Lyon, soit 5 000 heures d'insertion par an, le Groupe s'est associé au Groupe ID'EES, et s'est ainsi engagé sur 12 600 heures par an soit 50 400 heures d'insertion sur la durée totale du marché, représentant 8 salariés à temps plein.

### 2.2.2 Satisfaire les clients pour des relations de long-terme

Partout où PIZZORNO Environnement opère, des engagements fondamentaux en matière de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement sont nécessaires. Une charte SQE (Sécurité, Qualité, Environnement) signée en 2017, réaffirme ces principes et est précisée par les politiques SQE déclinée pour chaque implantation.

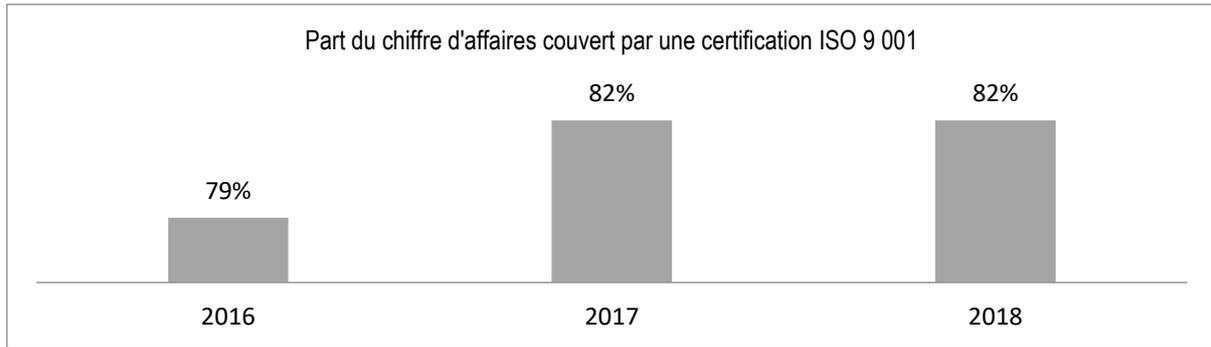


#### Les engagements de la charte SQE

Assurer la sécurité des salariés et développer une réelle culture de la prévention des risques partagée par tous.  
Améliorer constamment les services et prestations par l'innovation et l'exigence, toujours dans un souci de proximité vis à vis des clients et de réactivité à leur sollicitation. Le but de respecter les engagements contractuels et d'atteindre leur satisfaction.  
Veiller à la conformité des pratiques par rapport aux exigences légales, réglementaires et normatives applicables.  
Préserver l'environnement et réduire l'empreinte écologique.  
Améliorer les méthodes de travail et d'organisations par le professionnalisme de tous dans la finalité d'optimiser les coûts et de faire progresser les performances du Groupe

13 coordinateurs SQE sont présents dans les zones d'implantation en France et au Maroc, assurant la mise en œuvre opérationnelle de la Charte au sein des sites du Groupe.

PIZZORNO Environnement s'est engagé dans un ambitieux processus de certification de ses sites. Fin 2018, 26 exploitations étaient certifiées ISO 9001.



**82%** du Chiffre d'affaires du Groupe est couvert par une certification ISO 9 001



Partie intégrante du management de la qualité, le Groupe a déployé un système annuel d'enquêtes de satisfaction auprès de ses clients. Le questionnaire porte sur 4 critères : la relation client, la qualité des prestations, le support administratif, l'amélioration de la performance.

En 2018, 114 questionnaires ont été envoyés, dont 79 ont été complétés par les clients, soit un taux de réponse de 69%.

Les plans d'actions intègrent les résultats de ces enquêtes pour améliorer sans cesse la qualité du service et favoriser une collaboration de long-terme avec les clients.

## 2.3 Agir de façon éthique et responsable

### 2.3.1 Garantir l'éthique et la loyauté des pratiques

La lutte contre la corruption, l'éthique dans la conduite des activités et la loyauté envers les parties prenantes ont été identifiés comme des enjeux prioritaires dans l'étude de matérialité réalisée en 2018.

NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL



Depuis 2008, PIZZORNO Environnement est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption et ne cesse de renforcer ses pratiques.



#### La mise en place d'un droit d'alerte

Pour répondre aux exigences de la loi relative à la « Transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » de 2016. Les salariés peuvent désormais signaler tout fait inapproprié relevant notamment de la corruption, du harcèlement, de la protection de l'environnement, de la santé et sécurité au travail.

Le Groupe a informé l'ensemble de ses équipes de ce nouveau dispositif et diffusé un guide d'utilisation en ligne accompagné du formulaire d'alerte « Dites-le nous ! ». Les collaborateurs ont également la possibilité de saisir le Comité Conformité du groupe par email ou par courrier postal.

Ce dispositif garantit la confidentialité et ne prévoit pas de sanction, tant que l'émetteur d'une alerte est de bonne foi et agit de façon désintéressée.

## 2.3.2 L'éthique dans les relations d'affaires

PIZZORNO Environnement dispose depuis 2017 d'un code de conduite annexé à son règlement intérieur. Le code de conduite, applicable à toutes les entités du Groupe en France et obligatoire pour chaque collaborateur, présente les règles applicables à l'égard des partenaires commerciaux et des administrations, notamment en matière de paiements de facilitation, de lobbying externe ou encore de cadeaux et invitations. Il présente également les comportements à adopter pour assurer une concurrence loyale, éviter les conflits d'intérêts et protéger les informations confidentielles. Une cartographie des risques a été réalisée en interne pour identifier les fonctions les plus à risques en matière d'éthique.



La formation des membres du Comité de Direction et des directeurs d'exploitations à l'anti-corruption, la gestion de crise et la mise en place de mesures correctives ont constitué les priorités de l'année 2018.

**80%** des personnes les plus exposées ont été formées à l'éthique des affaires et aux risques de corruption.



Le Groupe dispose d'un Comité Conformité pouvant activer un droit d'alerte, composé de Magali Devalle, Présidente, Philippe Bonifacio, Directeur Juridique, et Hervé Antonsanti, Directeur de la Branche Valorisation et Traitement.

Soucieux du respect des **politiques fiscales**, le Groupe respecte les normes internationales de l'OCDE dans ses relations avec les autorités fiscales comme dans sa prise en compte de l'obligation de déclaration par pays (CBCR) en matière de prix de transfert notamment (Loi de Finances 2016). Aussi, le Groupe ne prend pas en compte les considérations fiscales dans les choix de ses implantations, qui répondent aux besoins des clients et des territoires.

En matière de **protection des données personnelles**, le Groupe a mis en place les obligations relatives au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) en 2018, dans l'objectif de mieux protéger les données personnelles.

## 2.3.3 L'intégration de la RSE au sein de la politique d'achat

L'équité de traitement et le maintien de relations durables sont des objectifs stratégiques afin d'encourager chaque prestataire à apporter sa contribution aux engagements du Groupe et de participer à la transition des territoires en faveur de l'économie circulaire.

Tous les ans, PIZZORNO Environnement demande à ses fournisseurs de signer une **Charte d'Engagements** dans laquelle ils s'engagent à respecter non seulement les procédures achats, mais aussi les normes européennes liées au droit du travail, notamment les conventions de l'OIT, et celles liées à la protection de l'environnement.

En 2018, 87% des fournisseurs les plus importants ont renouvelé leurs engagements, soit une hausse de 6 points par rapport à 2017. Chaque année, PIZZORNO Environnement effectue une évaluation de ses fournisseurs les plus stratégiques. La qualité de la relation client-fournisseur, le rapport qualité-prix et le suivi sont les différents

axes évalués. Le respect de la réglementation environnementale et des normes de sécurité, ainsi que la proximité géographique du fournisseur, sont aussi pris en compte.

**Les filiales marocaines** du Groupe s'engagent aussi à développer des relations responsables avec leurs fournisseurs et prestataires en les impliquant dans la démarche SQE. Elles communiquent la politique SQE auprès des fournisseurs, mettent en place un plan de prévention ou un protocole de sécurité et mènent des audits auprès de leurs fournisseurs suite à leur évaluation.

PIZZORNO Environnement intègre des **critères sociaux ou environnementaux dans plusieurs catégories d'achats**, telles que les vêtements professionnels. Le Groupe achète pour ses collaborateurs que des vêtements fabriqués en France ou en Italie.

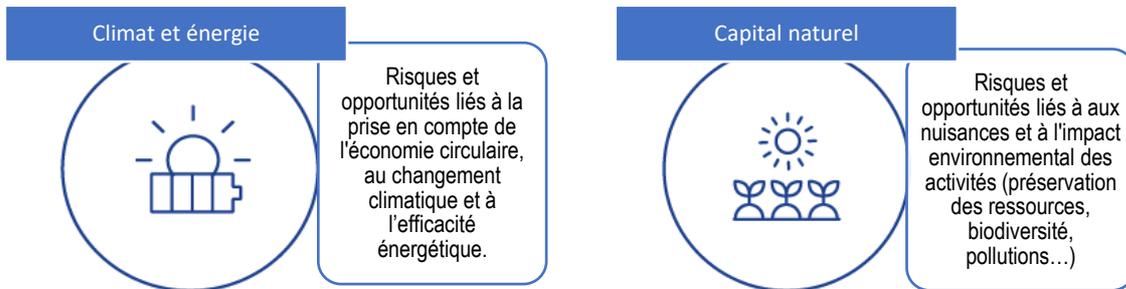
De manière générale, le Groupe favorise les fournisseurs locaux afin de créer de la valeur dans ses territoires d'implantation, mais aussi de bénéficier d'une plus grande réactivité de ceux-ci et de réduire les distances effectuées en transports.



**87%** des fournisseurs ont signé  
la charte engagement fournisseur

### 3 Innovation au service de la transition écologique

Les impératifs de la transition écologique, de l'épuisement des ressources naturelles et fossiles, rendent nécessaires la valorisation de matières inutilisées ou jugées indésirables. En France, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) lance ce défi au travers d'un objectif phare: celui de réduire de 30% en 2020 puis de 50% à l'horizon 2025 le stockage des déchets ménagers non dangereux par rapport aux volumes stockés en 2010. Si cet objectif doit bien être appliqué par tous, entreprises, collectivités et citoyens, il s'agit pour PIZZORNO Environnement d'un enjeu particulièrement stratégique. Le Groupe s'engage ainsi à valoriser une proportion toujours plus importante de déchets non-dangereux en nouvelles matières ou en énergie, à réduire au strict minimum les déchets ultimes stockés et à sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes à l'économie circulaire.



#### NOS INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE EN 2018 :



## 3.1 Promouvoir l'économie circulaire et l'éco-citoyenneté

La contribution de PIZZORNO Environnement à un changement de paradigme pour une économie plus circulaire est une véritable opportunité pour le Groupe, confirmée par l'analyse de risques et opportunités menée en 2018. En accompagnant l'ensemble de ses clients dans la transition écologique et une économie de ressources naturelles, PIZZORNO Environnement développe de nouvelles parts de marchés tout en devenant un véritable prescripteur pour ses parties prenantes.

### 3.1.1 Accroître le potentiel de recyclage de la matière en développant la collecte séparative et en favorisant l'éco-citoyenneté

L'augmentation de la part des déchets recyclés ne peut se faire qu'avec l'implication de chacun. Dès lors que les déchets sont produits, la sensibilisation des citoyens, des collectivités et des entreprises est essentielle, pour les encourager à mieux trier. Le bon geste de tri facilite la collecte séparative et permet d'augmenter les tonnages de déchets recyclés. La mobilisation de tous est donc primordiale pour contribuer à faire du déchet une nouvelle ressource.

#### A. La collecte séparative des bio-déchets

La collecte des bio-déchets est devenue un axe de développement fort pour le groupe. Depuis 2016 PIZZORNO Environnement réalise des opérations de collecte et de valorisation des bio-déchets dans plusieurs sites en France.



En 2018, la part de **bio-déchets entrant dans un processus de compostage** sur le volume total de déchets gérés par le Groupe était de 6%, une hausse significative par rapport à 2017 et 2016 où ce taux était respectivement de 5% et de 1,5%.

Soumis à la LTECV du 1er janvier 2016, les collectivités et les professionnels de la restauration produisant plus de 10 tonnes par an de bio-déchets doivent en assurer le tri à la source en vue d'une valorisation organique. En 2017, PIZZORNO Environnement a lancé une offre auprès des professionnels de la restauration et de la grande distribution afin de permettre la collecte, la valorisation organique et la traçabilité de leurs bio-déchets. Un kit de communication est aussi fourni pour permettre de mobiliser le personnel.



#### Les biodéchets collectés à Pampelonne

En 2018 la collecte et valorisation des bio-déchets des établissements de la plage de Pampelonne à Ramatuelle a été étendue à 10 autres restaurants. Ce sont aujourd'hui 37 établissements mobilisés et 65% de tonnes de déchets de plus qu'en 2017 qui ont été collectées.

#### Collecter les bio-déchets de la restauration collective à Paris

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, PIZZORNO Environnement collecte les bio-déchets de 84 restaurants collectifs répartis dans les 20 arrondissements de la capitale. 1 200 tonnes de bio-déchets produits par les cantines, restaurants d'entreprises et maisons de retraite sont collectées deux à trois fois par semaine par des camions-bennes étanches fonctionnant au Gaz Naturel Véhicules (GNV) puis acheminés vers des unités de valorisation organiques. Cela permet au Groupe de développer une nouvelle expertise dans un contexte où la collecte séparative des bio-déchets sera obligatoire pour tous d'ici 2025.

#### B. Sensibiliser à l'éco-citoyenneté et l'économie circulaire

La trajectoire vers l'économie circulaire nécessite la sensibilisation et la prise de conscience des enjeux environnementaux, à la fois par les salariés du Groupe, les collectivités clientes et les citoyens. PIZZORNO Environnement a mis en place plusieurs programmes pour promouvoir l'éco-citoyenneté et en particulier les gestes

de tri et de recyclage, essentiels pour accroître la part des déchets recyclés et la qualité du tri et de la seconde vie donnée aux déchets.

Plusieurs dispositifs sensibilisent les citoyens aux éco-gestes. PIZZORNO Environnement organise des réunions d'informations publiques, des opérations de nettoyage volontaires, pour lesquelles le Groupe fournit des bennes à ordures et du matériel de collecte, et des visites de ses centres de tri et installations de stockage des déchets.

Le Groupe soutient aussi les collectivités dans leurs campagnes de communication envers les habitants, pour les encourager à trier plus et mieux.



Pour le marché de collecte de l'établissement public territorial **Grand Orly Seine Bièvre**, PIZZORNO Environnement s'est également engagé sur des prestations de communication afin d'accompagner la collectivité dans ses objectifs d'amélioration des performances des collectes sélectives et de baisse du taux de refus. Deux animations ont été programmées en 2018 afin d'encourager le geste de tri du verre, des emballages et des papiers recyclables

En 2015, l'agence de Lyon a signé une Charte de coopération avec la ville de Vénissieux, toujours d'actualité en 2018. Elle engage les parties à renforcer leur coopération dans le but de soutenir le développement du territoire Vénissien par la mise en œuvre **d'actions pour l'emploi**, pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, pour les transports et pour le soutien **d'initiatives locales**.



Des actions d'amélioration de la qualité du tri ont été menées auprès des usagers lyonnais tout au long de l'année 2018. Sur les marchés alimentaires et forains de la **ville de Lyon** ou lors de fêtes de quartier, PIZZORNO Environnement a distribué des sacs de tri et mis en place une roue du tri actualisée avec de nouveaux déchets. Une opération de sensibilisation a été menée auprès des cafetiers et restaurateurs au sein de leurs établissements pour mieux les accompagner. Une charte devrait être signée pour sceller les engagements de chacun.

### C. Les écoles

La sensibilisation des enfants aux éco-gestes est un acte clé de la transition écologique pour contribuer à former les générations futures à l'éco-citoyenneté. Apprendre les bons gestes de tri contribue à l'amélioration de la collecte séparative et du recyclage.



#### **Un concours de dessin pour sensibiliser les scolaires à Saint Maximin**

A Brignoles, la Journée de restitution des animations sur le tri en milieu scolaire a été organisée pour la 3<sup>e</sup> année consécutive par le SIVED Nouvelles Générations en juin 2018. Les élèves des écoles élémentaires participantes ont pu découvrir les classes lauréates du concours de dessin sur les flancs d'un de ses camions de recyclage du Groupe PIZZORNO Environnement.

PIZZORNO Environnement a mis en place un partenariat avec l'association ADEE pour l'organisation de visites scolaires dans certains de ses sites. Le nombre de visiteurs des sites de PIZZORNO Environnement est en croissance constante depuis 2 ans et 5 880 visites ont ainsi été comptabilisées en 2018.

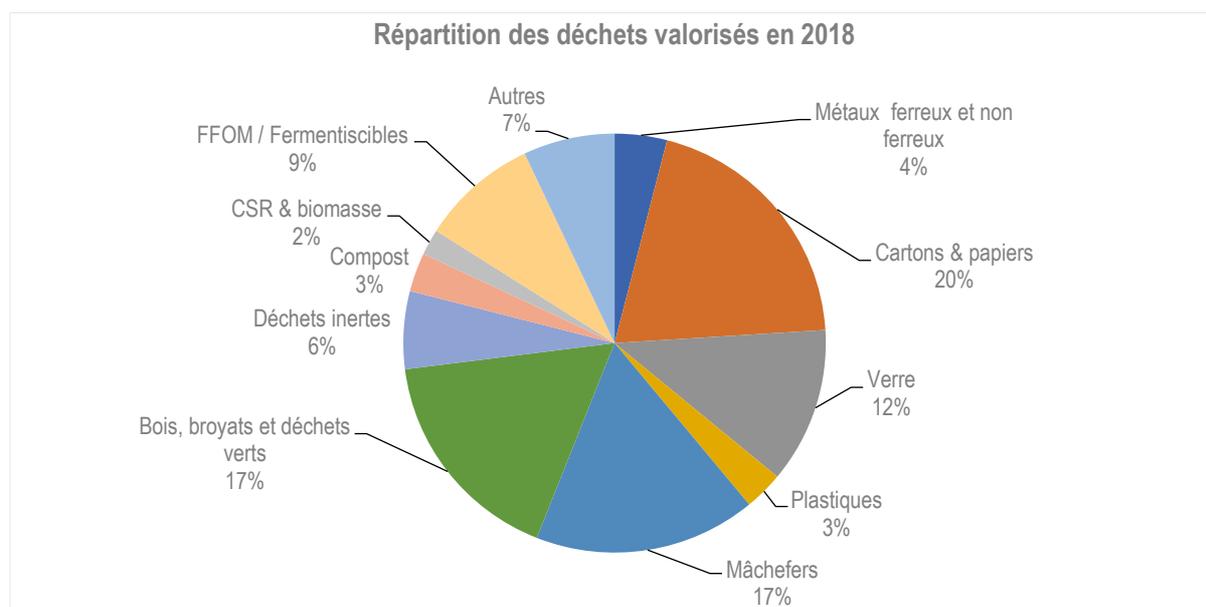
La filiale marocaine Teomara à Marrakech accueille aussi régulièrement de nombreux jeunes dans le cadre de stages scolaires et de visites d'apprentissage des étudiants, qui contribuent à sensibiliser les jeunes sur les enjeux de la transition écologique au Maroc.

### 3.1.2 La Valorisation matière et organique

Tout en collaborant avec ses parties prenantes pour améliorer le tri en amont et sensibiliser aux habitudes contribuant à une économie circulaire, PIZZORNO Environnement agit pour mieux transformer les déchets en ressources, et en valoriser plus grâce à son expertise métier historique.

#### A. Les déchets : une nouvelle source de matières premières

La valorisation consiste à trier puis réutiliser certains déchets pour leur donner une nouvelle vie en en faisant une source de matières premières. Les principales matières valorisées par les Groupe sont les cartons et papiers, les déchets verts (incluant le bois et les broyats), les mâchefers, les déchets inertes, puis le verre, et la fraction fermentescibles des ordures ménagères (FFOM).



PIZZORNO Environnement développe ainsi une expertise depuis de nombreuses années pour associer aux flux de déchets les processus de valorisation adaptés, et retirer des déchets le maximum de matière ou d'énergie afin de les réutiliser.



#### **Filidéchets : filière de valorisation et de recyclage des déchets d'activités économiques en PACA**

PIZZORNO Environnement a été désigné Lauréat du concours Filidéchets de l'ADEME pour le projet Solide Phoenix, un produit minéral issu de mâchefers. L'ambition du projet est de développer une technique de traitement des mâchefers pour obtenir des matériaux alternatifs adaptés à leur utilisation, et valorisation par inclusion dans les bétons. Il se substitue alors à des matériaux naturels.

Les différents flux de déchets que PIZZORNO Environnement collecte, tri et oriente vers la filière appropriée sont :

- Déchets verts et bio-déchets
- Ordures ménagères brutes
- Collecte sélective (papiers, cartons, certains plastiques, métal...)
- Déchets inertes
- Déchets d'Activités Économiques (DAE) et encombrants
- Autres déchets (huiles, plastiques spécifiques, métaux...)

B. Les Installations du Groupe pour valoriser plus et mieux

PIZZORNO Environnement exploite 6 centres de tri et de valorisation matière en France et au Maroc. Des investissements réguliers permettent l'acquisition de nouveaux équipements et technologies de pointe pour mieux trier et valoriser les déchets.



Site	Activités	Types de matériaux/déchets arrivants sur le site	Matières valorisées
<b>Ecopôle de Pierrefeu-du-Var</b>	Plateforme de pré-tri des déchets d'activité économique (DAE) et encombrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DAE</li> <li>- Encombrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois</li> <li>- Métal</li> <li>- Plastique</li> <li>- Métaux</li> </ul>
	Plateforme de valorisation des mâchefers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mâchefers acheminés depuis l'UVE de Toulon dont les matières obtenues sont principalement destinées au secteur de l'acier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une grave recyclable utilisable en tant que matériaux alternatifs en techniques routières</li> </ul>
	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets ultimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériaux ferreux et non ferreux</li> </ul>
<b>Centre de tri et de valorisation du Muy dans le Var</b>	Centre de tri et valorisation de déchets issus de la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte sélective</li> <li>- DAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Papier</li> <li>- Cartons</li> <li>- Plastique</li> <li>- Métaux</li> <li>- Verre</li> <li>- Bois</li> </ul>
	Plateforme de pré-tri des déchets d'activité économique (DAE) et encombrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilier domestique et professionnel (en coopération avec Valdélia)</li> </ul>	
<b>Centre de tri d'Oum Azza au Maroc</b>	Centre de tri des ordures ménagères brutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordures ménagères brutes et assimilées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Papier</li> <li>- Cartons</li> <li>- Plastique</li> <li>- Métaux</li> <li>- CSR<sup>3</sup>.</li> </ul>
	Centre de stockage		
<b>Centre de tri de la Métropole Grenobloise – la STAR</b>	Centre de tri sur ordures ménagères brutes et collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte Sélective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Papier</li> <li>- Cartons</li> <li>- Plastique</li> <li>- Métaux</li> <li>- Verre</li> <li>- Fraction Fermentescible d'Ordures Ménagères Brutes valorisées en compost</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordures Ménagères Brutes</li> </ul>	
<b>Centre de valorisation Organique du Broc</b>	Quai de transfert pour la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordures Ménagères Brutes</li> <li>- Biodéchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Papier</li> <li>- Cartons</li> <li>- Plastique</li> <li>- Métaux</li> <li>- CSR</li> <li>- Compost</li> </ul>
	Centre de tri sur ordures ménagères brutes et de valorisation organique		
<b>Ecopôle de Cabasse</b>	Centre de compostage de déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodéchets</li> <li>- Bois</li> <li>- Déchets inertes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compost utilisable par les professionnels de l'agriculture (norme NFU 40051)</li> <li>- Bois broyé</li> <li>- Biomasse</li> <li>- Inertes</li> </ul>

<sup>3</sup> Combustible solide de récupération

## C. La valorisation matière des déchets du Groupe en 2018

En 2018, Pizzorno Environnement a valorisé 222 637 tonnes de nouvelles matières premières à partir des déchets. En France, en 2018, le taux de valorisation matière du Groupe a atteint 27%, un recul de 12% par rapport à 2017. La fermeture du marché chinois aux importations de certains produits recyclables issus du site du Broc, ainsi que l'arrêt provisoire pour des travaux d'optimisation de la plateforme de tri des mâchefers du site de Pierrefeu-du-Var expliquent cette baisse en 2018.



**222 637** tonnes de déchets valorisés

### 3.1.3 Traiter les déchets ultimes en toute sécurité

Certains déchets ne trouvent pas de filière de valorisation matière et doivent donc être traités par stockage ou valorisation énergétique. PIZZORNO Environnement **traite les déchets ménagers non dangereux ultimes** par enfouissement dans trois ISDND<sup>4</sup> en 2018 :

- Aboncourt (exploité dans le cadre d'une délégation de service public pour le compte de la CCAM)
- Pierrefeu du Var
- Cannet-des-Maures fermé depuis le 7 août 2018.



La réglementation applicable aux installations de stockage des déchets détermine que seuls les déchets non dangereux ultimes peuvent être autorisés sur ces installations, impliquant une opération de tri réalisée en amont.

#### Le stockage

**Un centre de stockage des déchets** accueille l'ensemble des déchets non dangereux ultimes n'ayant pas pu être valorisés. Il se compose de plusieurs casiers indépendants les uns des autres entourés de digues étanches, eux-mêmes composés d'alvéoles dans lesquels sont entreposés les déchets. L'étanchéité de chaque alvéole est assurée par des barrières étanches (géo-membranes, couches d'argiles) permettant de récupérer des lixiviats, liquide résiduel issu de la percolation de l'eau à travers les déchets. Ces lixiviats récupérés sont ainsi traités en stations d'épuration par des procédés d'osmose inverse et analysés avant rejet dans le milieu naturel.

Les centres de stockage des déchets produisent du **biogaz**, par dégradation de la matière organique par des bactéries en l'absence d'oxygène. Le dioxyde de carbone ou le méthane contenus dans le biogaz dégagé par les déchets sont captés et valorisés (voir partie suivante « valorisation énergétique »).

#### L'incinération

**L'incinération** est un autre moyen de traiter les déchets ultimes : en brûlant les ordures ménagères et déchets industriels banals dans des fours adaptés, il est possible de récupérer la chaleur dégagée par les éléments combustibles contenus dans les déchets.

Récupérée initialement sous forme de vapeur sous pression, la chaleur est ensuite utilisée pour alimenter un réseau de chaleur ou transformée en électricité (voir partie suivante « valorisation énergétique »).

L'activité d'incinération des déchets est très encadrée par la réglementation, et impose des mesures strictes en matière de traitement des fumées ainsi que des seuils limites pour les émissions atmosphériques. PIZZORNO

<sup>4</sup> Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux

Environnement va au-delà de la réglementation en garantissant des rejets d'oxydes d'azote à 80 mg/Nm<sup>3</sup>, au lieu des 200 mg/Nm<sup>3</sup> requis, grâce au traitement par procédé sec des fumées.

### 3.1.4 Valorisation énergétique

Pour les déchets stockés ou incinérés, non valorisables en nouvelles matières premières, PIZZORNO Environnement développe la **valorisation énergétique**. Le Groupe produit de l'énergie à partir de déchets ultimes non dangereux, en remplacement d'énergies fossiles, pour produire de l'énergie **électrique** et/ou **thermique**, soit par combustion dans une unité de valorisation énergétique, soit par la valorisation du biogaz issus de la fermentation des déchets organiques dans les ISDND. Les déchets incinérés ou enfouis permettent ainsi l'économie de ressources fossiles et de matières premières.



**D'ici 2021, l'objectif du Groupe est ainsi d'atteindre 62% de déchets valorisés en matière ou énergie**

#### A. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon

L'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon traite les déchets ménagers. Cette filiale est née du groupement de PIZZORNO Environnement et la société Idex Environnement, et exploite depuis 2013 l'UVE de l'aire toulonnaise ainsi que son réseau de chaleur dans le cadre d'une Délégation de Service Public, pour le compte du syndicat de traitement de déchets, le SITTOMAT.

En 2018, l'UVE a traité 290 572 tonnes de déchets ménagers, soit 2% de plus qu'en 2017.

L'UVE produit de l'énergie thermique, par vapeur, grâce à l'incinération de déchets permettant d'alimenter un réseau de chauffage urbain desservant des établissements publics et 5 000 logements. La production d'énergie électrique permet d'alimenter aujourd'hui l'équivalent de la consommation en électricité d'une ville de 55 000 habitants<sup>5</sup> (hors infrastructures), et fait de l'UVE **le premier producteur indépendant d'électricité du Var** ainsi que la 5<sup>ème</sup> unité de France en matière de capacité de traitement.



**L'unité de Valorisation énergétique de Zéphire est certifiée pour son système de management de l'énergie depuis 2018**

#### B. La valorisation du biogaz sur les sites de stockage des déchets

PIZZORNO Environnement investit et cherche à exploiter l'énergie du biogaz contenu dans les déchets stockés au sein de ses ISDND<sup>6</sup>.

Par exemple, sur l'**ISDND d'Aboncourt**, en Moselle, PIZZORNO Environnement a mis en service une centrale de cogénération. Cette centrale produit de l'électricité et de la chaleur à partir du biogaz capté, issu de la fermentation des déchets stockés sur le site.

Le Groupe valorise également le biogaz des ISDND afin de traiter les effluents de ses centres de stockage, tels que les lixiviats.

<sup>5</sup> Selon des estimations réalisées en interne, sur la base des sources RTE, CRE et INSEE

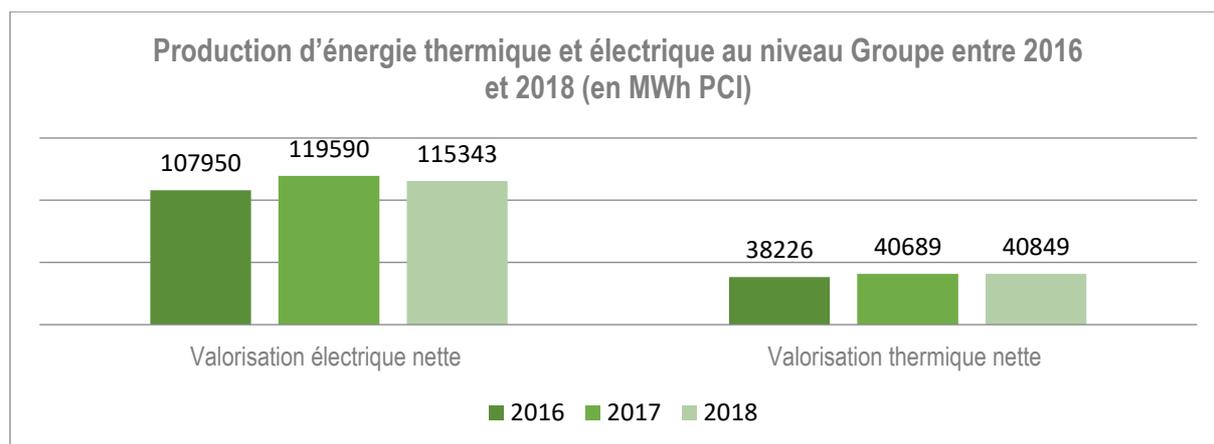
<sup>6</sup> Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux



En 2018, PIZZORNO Environnement a atteint un taux de **valorisation du biogaz** capté sur ses installations de stockage de 96%, un taux stable depuis 2 ans. La forte augmentation par rapport à 2015 où ce taux était de 43% s'explique principalement par l'installation du dispositif de cogénération à Aboncourt.

La performance de valorisation du biogaz à un taux supérieur à 75% permet notamment de faire bénéficier les clients du Groupe d'un dégrèvement de leurs Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), comme c'est le cas pour les 3 installations de PIZZORNO Environnement

### C. La valorisation Énergétique du Groupe en 2018



En 2018, les valorisations électrique et thermique nettes de PIZZORNO Environnement (c'est-à-dire la production énergétique totale déduite de l'autoconsommation du Groupe) sur ses deux sites (UVE de Toulon et ISDND d'Aboncourt) a légèrement baissé de 4% pour la valorisation électrique et est resté stable pour la valorisation thermique par rapport à l'exercice 2017. Toutefois, en progrès continu depuis 2 ans, PIZZORNO Environnement a quasiment atteint son objectif à 2021 de valorisation énergétique, et se rapproche de son objectif d'énergie électrique produite :

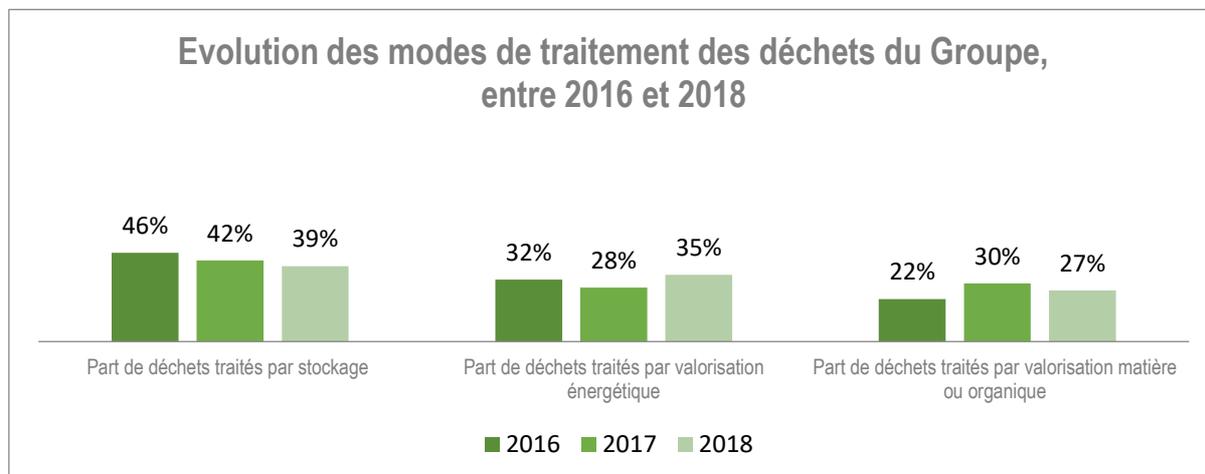
Notre trajectoire pour l'économie circulaire	Résultat 2016	Résultat 2017	Résultat 2018	Objectif 2021
Déchets valorisés en matière ou énergie	54%	58%	61%	62%
Énergie électrique produite	107 950 MWH	119 590 MWH	115 343 MWH	130 769 MWH

### 3.1.5 Des déchets plus et mieux valorisés

Il est essentiel pour le Groupe de piloter et maintenir l'ensemble des efforts fournis depuis plusieurs années au service d'une transition vers une économie plus circulaire, notamment par la fixation d'objectifs sur la valorisation globale des déchets sous sa responsabilité. Le Groupe s'est donc doté d'objectifs à 2021 pour poursuivre l'amélioration de la qualité et du taux de valorisation des déchets.

Notre trajectoire pour l'économie circulaire	Résultat 2016	Résultat 2017	Résultat 2018	Objectif 2021
Augmentation de tonnage de déchets valorisés de 10%	184 612 T	303 283 T	222 637 T	335 000 T

Entre 2016 et 2018, sur l'ensemble des déchets traités par le Groupe, la part des déchets traités par stockage a continué à diminuer **au profit de la valorisation matière et énergétique** :



Suite à la fermeture du site de stockage du Balançon au Cannet-des-Maures, ainsi qu'à la réduction des tonnes admissibles sur le site d'Aboncourt (de 120 à 90 000 tonnes), le volume déchets enfouis a diminué de 23% en 2018.

## 3.2 Gérer les activités dans le respect de l'environnement et préserver les ressources

### 3.2.1 Préserver l'environnement

#### A. Le système de management environnemental

PIZZORNO Environnement s'applique à maîtriser les impacts de ses activités sur l'eau, le sol et l'air, et prend des mesures pour préserver les espaces et la biodiversité.

Une Charte de Sécurité, Qualité et Environnement et sa déclinaison en Programmes de Management adaptés aux contextes des différents sites permettent de fixer les actions à mener, les responsabilités, les objectifs et les indicateurs. En France comme à l'international, le Groupe est engagé dans une démarche environnementale respectant les exigences de la norme ISO 14001.



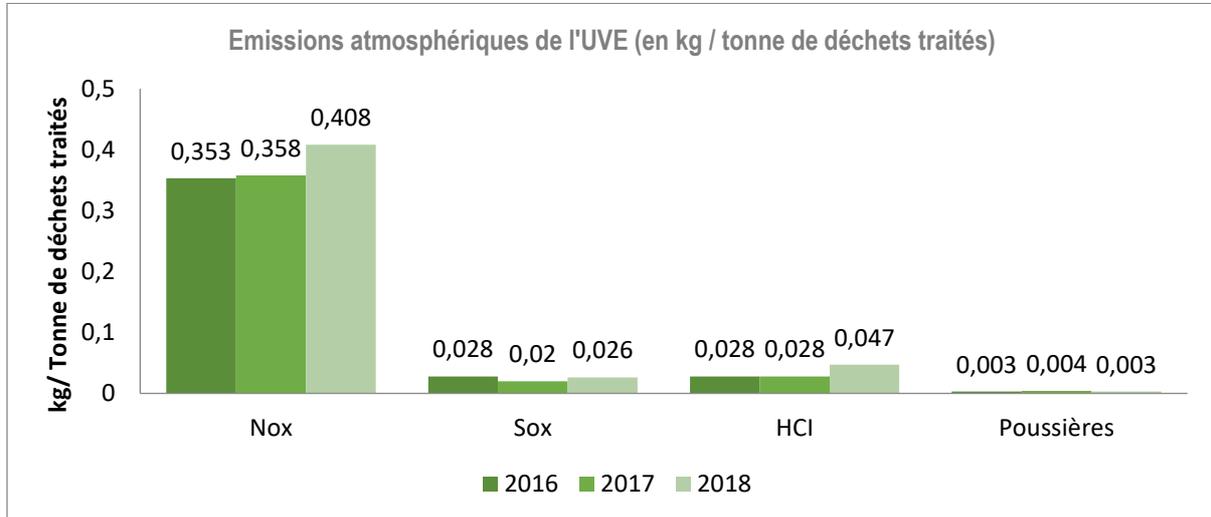
**79%** du Chiffre d'affaires du Groupe est couvert par une certification ISO 14 001

#### B. Réduction des émissions atmosphériques

Outre les émissions de gaz à effet de serre, PIZZORNO Environnement émet plusieurs types de rejets atmosphériques agissant sur la qualité de l'air, principalement via l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon. L'incinération est une activité comportant des enjeux environnementaux majeurs (impact des particules émises sur la qualité de l'air) et réglementaires. C'est un risque principal identifié par l'analyse de matérialité menée en 2018. Le groupe tient à anticiper ces attentes en mettant en place des mesures plus ambitieuses.



La filiale du Groupe qui exploite l'UVE Zéphire, s'est **engagée à garantir des rejets** d'oxydes d'azote (NOx) à 80 mg/Nm<sup>3</sup>, au lieu des 200 mg/Nm<sup>3</sup> requis par la directive européenne.



Dans le cadre de ses activités de services, PIZZORNO Environnement privilégie l'utilisation de véhicules de collecte fonctionnant au GNV afin de limiter ses émissions atmosphériques générées par la consommation de diesel. Les efforts réalisés par le Groupe sont développés [dans le chapitre 4](#).

### C. Réduction des nuisances olfactives et visuelles

Les activités du Groupe peuvent également causer des nuisances olfactives et visuelles. L'analyse des risques et opportunités a montré que cet enjeu, couplé à celui de la sécurité des services du Groupe, était d'une importance élevée y compris pour ses parties prenantes, en particulier les usagers, riverains et habitants de ses territoires d'implantations.

#### Les nuisances olfactives

PIZZORNO Environnement met en œuvre de nombreuses mesures préventives : couvertures journalières des alvéoles des ISDND, gestion optimisée du réseau de collecte du biogaz, valorisation optimale du biogaz, suivis olfactométriques. La mise en place de jurés de nez internes et externes permet des mesures correctives en cas de signalement d'odeur.

Au Maroc, plusieurs nouvelles actions sont déployées pour limiter les odeurs du centre d'enfouissement d'Oum Azza, par la couverture de certaines parties du massif des déchets, l'implantation de supports anti-odorant et brise-vents, le vidage régulier de la fosse de déchets du Centre de tri ou l'ensemencement des lagunes de lixiviat avec des bactéries permettant la dégradation biologique des composés malodorants..

#### Les nuisances visuelles

PIZZORNO Environnement a intégré des objectifs de revégétalisation dans les programmes de management de ses installations de stockage des déchets non dangereux, en France et au Maroc. En France, la moyenne du couvert végétal visible depuis l'extérieur des ICPE du Groupe était d'environ 64% en 2018.

Pour l'UVE de Toulon, les travaux réalisés ces dernières années ont par exemple permis d'améliorer l'intégration paysagère et esthétique de l'usine. Une couverture végétale a été installée et des jardins méditerranéens ont été créés autour du site, qui a également bénéficié d'un nouveau design architectural.

### 3.2.2 Gérer durablement les ressources

#### A. Préserver les eaux et les sols

La pollution des eaux et des sols est un risque identifié par PIZZORNO Environnement. Les impacts générés par les activités du Groupe mais aussi l'évolution des réglementations encadrant ces externalités rendent nécessaires de véritables mesures de prévention. PIZZORNO Environnement s'engage à préserver les eaux et les sols au travers de plusieurs mesures de prévention et de réduction des pollutions :

- Pour **préserver les sols sur les sites de stockage de déchets non dangereux**, les déchets sont réceptionnés dans des alvéoles parfaitement étanches<sup>7</sup> qui permettent de prévenir les infiltrations.
- Pour **préserver l'eau sur les sites de stockage**, le Groupe traite par osmose inverse ou par évapo concentration les lixiviats, liquides résiduels issus de la dégradation des déchets. Cette technologie fiable garantit d'excellents résultats de qualité de l'eau. Le perméat obtenu peut être soit recyclé sur le site soit renvoyé dans le milieu naturel après contrôle qualité.
- Des **plans de surveillance de la qualité des eaux** sont déployés sur les sites du Groupe y compris dans les agences de propreté urbaine. Les produits de lavage utilisés pour la propreté des véhicules sont biodégradables à plus de 90% et ne contiennent ni phosphate, ni potasse.



#### Désherbage écologique à Saint Raphaël

Une des innovations importantes en 2018 dans le domaine du nettoyage écologique est la mise en place par le Groupe Pizzorno Environnement d'une désherbeuse sous haute pression sans pesticides. Une initiative qui répond à la loi Labbé « zéro pesticide » et permet à la ville de se passer, sur son territoire, de produits phytosanitaires.

#### B. Préserver les espaces et de la biodiversité

En tant que gestionnaire de sites de stockage de déchets parfois localisés à côté de **zones naturelles protégées**, PIZZORNO Environnement veille à la maîtrise de son emprise au sol et à la protection de la biodiversité. Il s'agit d'un enjeu particulièrement matériel pour le Groupe : les espaces naturels vierges étant de moins en moins nombreux sur les territoires, leur utilisation pour des activités humaines est très réglementée.

La volonté de PIZZORNO Environnement est de **préserver et encourager la diversité faunistique et floristique de ses sites**, en allant au-delà des simples aspects réglementaires en vigueur. Pour cela, le Groupe a pérennisé les deux principaux engagements pris en 2017 :



#### Engagement # 1:

Assurer un suivi de l'évolution de la biodiversité sur les sites de traitement pour mesurer l'impact des activités du Groupe

#### Engagement # 2:

Préserver la biodiversité des écosystèmes sur 100% des sites de traitement du Groupe, en établissant des partenariats avec les parties prenantes locales

<sup>7</sup> Ces alvéoles contiennent une barrière passive constituée des terrains naturels du site, complétés par des argiles et des GéoSynthétiques Bentonitiques, doublée d'une barrière active constituée de PeHD, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Depuis 2015, le Groupe adhère à la Charte « **Agir pour la biodiversité en Région PACA** » pour officialiser son engagement pour la biodiversité.



#### Les mesures en faveur de la biodiversité sur le site d'Aboncourt

Le Groupe a mis en place en 2018 des dispositifs de remontée des eaux pluviales pour favoriser la reproduction des amphibiens au niveau des bassins de stockage des eaux pluviales, un filet antibatracien pour éviter que les animaux descendent dans les bassins de stockage des lixiviats, et de petits plans d'eau pour accueillir la reproduction notamment du petit Sonneur à ventre jaune. Un planning recense les actions qui vont être menées jusqu'en 2023 à la fin de l'exploitation du site mais aussi pour la période post exploitation



#### Installation de ruches sur les sites

Conscient du rôle essentiel joué par les abeilles dans la chaîne alimentaire et de l'impact des pesticides sur l'espérance de vie de cette espèce, PIZZORNO Environnement a installé, à titre expérimental, plusieurs ruches sur différents sites de gestion des déchets. Cette opération, conjointement menée avec un apiculteur a permis de mesurer l'impact du Groupe sur l'environnement : les 50 kilogrammes de miel récoltés dès cette année ont été attestés de bonne qualité par un laboratoire indépendant, confirmant la bonne santé environnementale à proximité des sites.

Ce petit geste permet également de sensibiliser les collaborateurs à l'interaction des activités du Groupe dans son écosystème.

La préservation de la biodiversité passe également par la **limitation de l'emprise au sol des installations de stockage** des déchets, notamment lors des phases d'extension de sites.

En 2018, la surface totale occupée par les ICPE de stockage des déchets gérés par le Groupe en France était de 111 hectares. Les zones protégées et écologiquement sensibles également gérées par PIZZORNO Environnement représentaient quant à elle 45 hectares, soit 41% de l'emprise totale au sol de ces ICPE.

#### C. Maîtriser les consommations de ressources

L'exercice des activités du Groupe implique la consommation de ressources naturelles que PIZZORNO Environnement s'applique à réduire autant que possible.

##### La consommation de carburants

PIZZORNO Environnement a conscience de la consommation de carburant que ses activités et 1 700 véhicules génèrent et des ressources fossiles nécessaires à leur déroulement. Cela constitue un des enjeux les plus matériels pour le Groupe.

PIZZORNO Environnement **remplace progressivement ses véhicules gasoil par des véhicules à énergie propre**, respectant les prescriptions techniques nécessaires. Les collaborateurs de PIZZORNO Environnement sont formés à l'éco-conduite qui permet une diminution sensible de la consommation de carburant des véhicules<sup>8</sup>. La consommation de gasoil des véhicules ainsi réduite, améliore l'efficacité énergétique de la flotte.

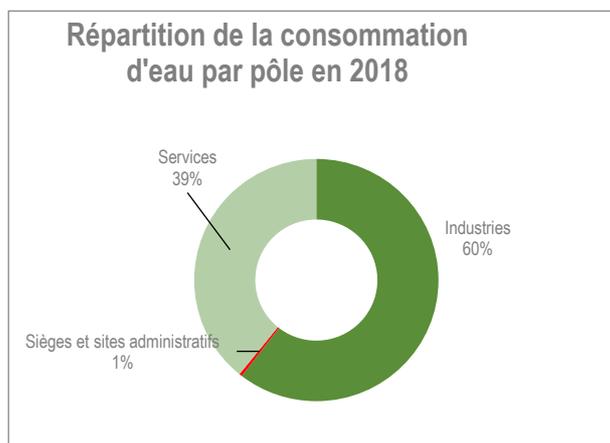
<sup>8</sup> Après une expérimentation menée sur un mois en 2017, les conducteurs du Groupe formés à l'éco-conduite ont diminué de 5,6% leur consommation de carburant.

## L'efficacité énergétique

Par ailleurs, l'efficacité énergétique est un levier majeur de PIZZORNO Environnement pour diminuer ses propres émissions de gaz à effet de serre et moins peser sur les sources d'énergie. Le système de management environnemental du Groupe, fondé sur la norme ISO 14001, et en particulier la certification ISO 50 001 sur le management de l'énergie pour l'UVE Zéphire, démontrent les efforts du Groupe pour améliorer significativement l'efficacité énergétique de ses sites. La consommation énergétique du Groupe a ainsi diminué de 26% en 2018, principalement par une plus forte autoconsommation de l'énergie produite par l'unité de valorisation énergétique.

### Les consommations d'eau des activités

En 2018, PIZZORNO Environnement a utilisé 224 108 m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble de ses sites, et 56 350 m<sup>3</sup> ont été recyclés, soit 25% de sa consommation totale.



### Sensibiliser les collaborateurs

Les collaborateurs jouent un rôle clé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique du Groupe, à travers les éco-gestes au quotidien.. L'économie des ressources passe ainsi par une sensibilisation relayée via des outils de communication interne: le magazine trimestriel L'Équipier, l'affichage de consignes incitant aux gestes éco-citoyens, ou encore la diffusion de «flashes environnement». Les filiales marocaines mènent régulièrement plusieurs actions d'informations auprès des salariés, par exemple sur le tri des déchets, la consommation d'eau ou encore le respect des limitations de vitesse.

## 3.2.3 Réduire notre empreinte carbone

Les activités de PIZZORNO Environnement contribuent à une meilleure utilisation des ressources au service de la transition écologique, et apportent également des solutions pour un enjeu majeur de ce siècle. L'Accord de Paris adopté lors de la COP21 en décembre 2015 a fixé un **objectif international de limitation du changement climatique à 2°C par rapport aux températures préindustrielles**. En France en particulier, la loi LTCEV comprend un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de **40% d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990**. La lutte contre le changement climatique est un des enjeux les plus matériels pour PIZZORNO Environnement, qui lutte dans l'exercice de ses activités contre le changement climatique par deux principaux moyens :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre** au travers de sa performance opérationnelle et l'investissement dans une mobilité plus durable
- **L'augmentation de l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre** grâce à ses activités de valorisation matière, organique et énergétique.



## A. Le profil carbone du Groupe

### Les enseignements du dernier Bilan Carbone mené en 2017 :



PIZZORNO Environnement a procédé en 2017 à un bilan carbone de ses émissions de GES pour les scopes 1,2 et 3 pour le périmètre France. Le Bilan Carbone de PIZZORNO Environnement est particulièrement impacté par le poste d'émission correspondant à l'incinération et au stockage des déchets ainsi qu'au carburant de ses véhicules en service. Le Bilan Carbone est généralement compensé par les émissions que le Groupe permet d'éviter notamment grâce aux valorisations énergétiques, matière et organique. Les résultats du bilan carbone ont montré que **les principaux leviers de réduction résidaient dans la maîtrise opérationnelle de la quantité de biogaz diffus émis par le stockage au profit de la valorisation matière et énergétique, mais aussi, dans l'intensification de la performance opérationnelle** (innovation dans les process de tri et de valorisation, optimisation de la gestion des flux des déchets et des tournées de collecte, augmentation de l'efficacité énergétique).

Le scope 1 : les émissions de GES directes, provenant de sources détenues par l'entreprise (utilisation de combustibles, émissions fugitives de méthane dans les installations de stockage des déchets, émissions générées par l'incinération des déchets dans l'UVE).

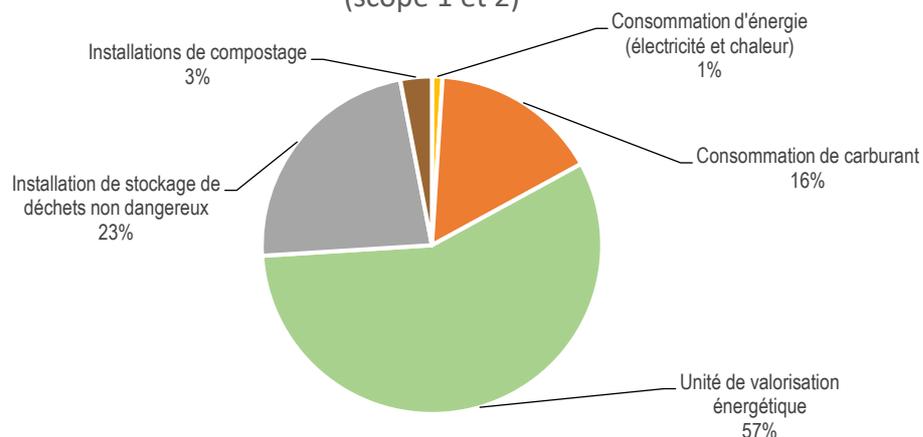
Le scope 2 : les émissions de GES indirectes résultant de l'importation d'électricité, de chaleur ou de vapeur sur le lieu de production. Pour PIZZORNO Environnement, il s'agit principalement de la consommation d'électricité.

Le scope 3 : comprend les autres émissions indirectes de GES, résultant des activités de l'entreprise mais dont la provenance ou le contrôle appartient à des entités extérieures à cette dernière. Pour PIZZORNO Environnement, le scope 3 amont inclut par exemple les achats de produits et services, les amortissements, les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, et le scope 3 aval inclut le transport de marchandises aval et les déchets gérés par le groupe et éliminés dans des centres pour lesquels PIZZORNO Environnement n'a pas de contrôle opérationnel.

Etude menée selon la méthodologie du Bilan Carbone de l'ADEME, respectant la norme ISO 14069 sur la base des données de 2016.

PIZZORNO Environnement calcule tous les ans, auprès de l'ensemble de ses sites en France, les émissions restreintes aux scopes 1 et 2. En 2018, sur ce périmètre, le Groupe a émis 184 483 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport à 2017, due notamment aux travaux de fermeture du site du Cannet des Maures.

### Sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2018 (scope 1 et 2)



Les émissions globales liées à la consommation d'énergie (électricité et chaleur) représentent une part très faible de la totalité des émissions du Groupe, tandis que le principal poste d'émissions (57% du total) est celui lié à l'incinération des déchets.

## B. Agir contre le dérèglement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre

PIZZORNO Environnement veille à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des technologies et équipements moins émetteurs ou réduisant l'impact de ses activités les plus génératrices d'émissions.

### La mobilité durable

Les émissions liées à la consommation de carburant représentent 16% des émissions totales de GES du Groupe en 2018. L'analyse de matérialité a par ailleurs identifié la mobilité durable et l'utilisation de transports propres et alternatifs comme un de ses enjeux les plus matériels. C'est donc dans ce domaine que le Groupe focalise et poursuit ses efforts.

PIZZORNO Environnement s'est engagée dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liés aux transports, au travers de quatre actions majeures:

- la formation à l'éco-conduite
- la réduction de la consommation de carburant
- l'entretien du matériel et la politique d'achat
- l'optimisation des déplacements

Les consommations de gasoil et d'essence du Groupe en 2018 ont ainsi respectivement diminué de 3% et 20% par rapport à 2017 grâce à la dotation de véhicules fonctionnant au GNV et à l'électricité.



#### La création d'un quai de transfert des déchets au Cannet-des-Maures

Dans un contexte difficile en matière de gestion des déchets dans le département du Var suite à la fermeture du site du Balançon, un quai de transfert a été créé pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport. Cela permet de faire bénéficier aux acteurs du département d'un lieu de transfert pour optimiser le coût d'élimination des déchets et réduire le volume CO<sub>2</sub> émis.

### Le traitement du biogaz

Le biogaz généré au sein des sites de stockage est composé en grande partie de méthane. Le pouvoir de réchauffement climatique de ce gaz étant 21 fois supérieur au dioxyde de carbone sur une période de 100 ans, la valorisation ou le brûlage du biogaz capté pour le transformer en CO<sub>2</sub> permet au Groupe de limiter son empreinte carbone. Les sites de stockage du Groupe sont ainsi tous équipés de systèmes de captage et de valorisation du biogaz.



En 2018, PIZZORNO Environnement a pu capter 4 019 tonnes de méthane sur ses ICPE en France, et en a valorisé 96%.

### Les énergies renouvelables

Depuis 2015, PIZZORNO Environnement a recours aux énergies renouvelables. En 2018, PIZZORNO Environnement a sélectionné un nouvel opérateur, HYDROPTION Électricité de Provence. Ce nouveau partenaire garantit que 21% des consommations énergétiques seront produites à partir d'énergies renouvelables.



#### Du BIO GNV produit à Vénissieux

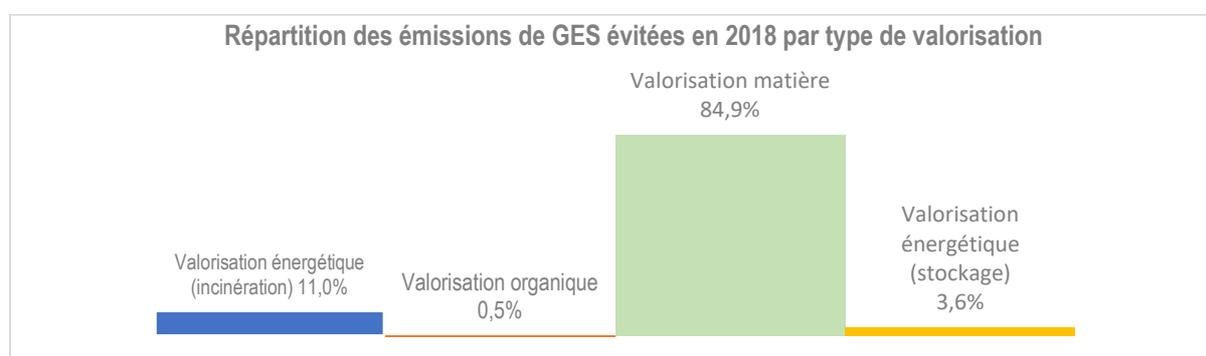
Sur cette exploitation, PIZZORNO Environnement remplacera une partie du GNV utilisé actuellement par du BIO GNV, issu de la méthanisation des boues de la station d'épuration du Grand Lyon « La Feyssine », qui représente une production annuelle de 400 tonnes. Ce BIO GNV, produit localement, est une énergie 100% renouvelable et sera utilisé à partir du mois de janvier 2019, dans le cadre du ravitaillement d'environ 26 camions. Les émissions de gaz à effet de serre ainsi évitées sont de 1 400 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

### C. Les émissions de Gaz à Effet de Serre évitées

En évitant un volume plus grand d'émissions de gaz à effet de serre qu'il n'en génère sur ses scopes 1 et 2, le Groupe s'inscrit dans une trajectoire de neutralité carbone. C'est une véritable opportunité identifiée pour PIZZORNO Environnement dans l'analyse des risques et opportunités, directement liée à son cœur de métier.

PIZZORNO Environnement évite la production d'émissions de GES en produisant :

- **Des matières recyclables** dans ses centres de tri et de valorisation matière, qui sinon auraient dû être fabriquées à partir de matériaux nouveaux
- **Du compost** à partir des bio-déchets, qui évite l'emploi de fertilisants azotés de synthèse et donc d'éviter les émissions de production de ces engrais. De plus, une fraction du CO<sub>2</sub> contenu dans le compost épandu est séquestrée dans le sol et crée un puits organique.
- **De l'énergie électrique et thermique** sur ses installations de traitement des déchets évitant la consommation d'énergies fossiles



La valorisation matière est la principale source des émissions évitées du Groupe et elle est en forte hausse : entre 2015 et 2018, les émissions évitées grâce au tri et au recyclage du Groupe ont augmenté de **56%**. Quant aux émissions évitées par la valorisation énergétique (incinération et biogaz), celles-ci ont enregistré une progression de 36% par rapport à 2015.



**171 210** tonnes de CO<sub>2</sub> évitées

Les émissions économisées grâce aux solutions d'économie circulaire du Groupe se sont élevées à 171 210 tonnes de CO<sub>2</sub>e, affichant une baisse de 17% par rapport à 2017. La fermeture des débouchés en Chine pour les matières recyclables a ainsi directement impacté la capacité de PIZZORNO Environnement à absorber ces nouveaux flux et à progresser significativement sur ses objectifs d'évitement d'émissions (voir tableau ci-dessous).

En 2018, les émissions évitées ont permis de compenser partiellement les émissions de GES produites par le Groupe, et le ratio est ainsi de 0,9 tonnes d'émissions évitées pour 1 tonne d'émissions produites.

<b>Notre trajectoire Climat &amp; Énergie</b>	Résultat 2016	Résultat 2017	Résultat 2018	<b>Objectif 2021</b>
Tonnes de CO <sub>2</sub> évitées par tonnes de CO <sub>2</sub> émis	1	1,2	0,9	<b>1,4</b>
Tonnes de CO <sub>2</sub> d'économisées	171 711 T CO <sub>2</sub> évitées	205 085 T CO <sub>2</sub> évitées	171 210 T CO <sub>2</sub> évitées	<b>243 513 T CO<sub>2</sub> évitées</b>



### S'adapter aux conséquences du changement climatique

Les conséquences déjà perceptibles du changement climatique impliquent de s'y préparer et de s'y adapter. Sécheresses, inondations et phénomènes climatiques extrêmes sont en effet voués à augmenter en fréquence et en intensité. PIZZORNO Environnement a par le passé été impacté par ce type d'événements. Cela a conduit le Groupe à investir massivement - 10 millions d'euros pour la seule ICPE du Balançon au Cannet-des-Maures entre 2015 et 2017 - pour adapter les sites à ce nouveau contexte. Plus généralement, PIZZORNO Environnement a mis en place des procédures d'urgence en cas d'inondation ou d'incendie sur l'ensemble de ses sites.

## 3.3 Œuvrer pour une écologie industrielle et territoriale

La transition écologique des territoires passe aussi par la construction de partenariats au service de l'économie circulaire. Ces collaborations constituent une opportunité d'innover pour PIZZORNO Environnement, en associant des technologies complémentaires.



### 2 partenariats inscrits dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale

#### A. Un partenariat local avec Geocycle à Oum Azza pour valoriser les CSR

Afin de mettre en place des solutions pour l'économie circulaire plus innovantes sur ses sites, PIZZORNO Environnement a signé un partenariat avec Geocycle, filiale du Groupe Lafarge-Holcim au Maroc, pour la valorisation des Combustibles Solides de Récupération. Les CSR sont des combustibles préparés à partir des ordures ménagères et des déchets d'activité d'entreprise broyés. Ils peuvent être valorisés énergétiquement dans des cimenteries.

Le cimentier a valorisé 38 584 tonnes de CSR produits par le site d'Oum Azza en 2018. Un convoyeur a été installé entre le centre et l'usine de l'entreprise voisine. Les refus de tri à l'origine destinés à l'enfouissement y sont acheminés pour y être valorisés énergétiquement.

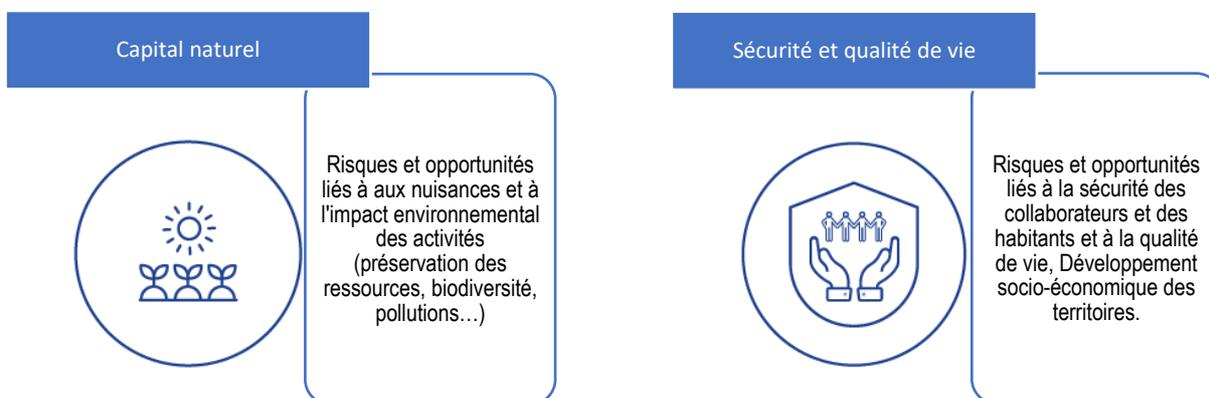
#### B. Un partenariat entre GRDF et le PIZZORNO Environnement pour développer le GNV et le Biométhane en France

GRDF et le Groupe Pizzorno Environnement se sont associés pour développer le GNV et le Biométhane en France. Ce partenariat vise un double objectif, à la fois répondre à l'obligation d'injection de 10 % de gaz renouvelable dans la consommation finale de gaz en 2030 et développer la valorisation des déchets, notamment biodéchets et déchets organiques, par la réalisation d'unités de méthanisation, transformant les déchets en énergie.

La convention de partenariat conclue entre GRDF et PIZZORNO Environnement vise à accélérer les synergies dans deux domaines clés : le développement d'unités de méthanisation ainsi que l'utilisation du gaz et du biogaz pour la mobilité. Déjà menée au Grand Lyon en s'appuyant sur le réseau et les connaissances de GRDF au sein des collectivités en 2017, le projet lyonnais associe le déploiement de quelques 70 bennes à ordures et utilitaires fonctionnant au gaz naturel à l'installation d'une station GNV privative.

## 4 Amélioration de la qualité de vie des territoires

Les activités de PIZZORNO Environnement contribuent de façon croissante à la transition écologique et s'inscrivent également au cœur des territoires et de leur écosystème. En rendant possible une meilleure collecte et valorisation des déchets ainsi qu'en veillant à la propreté des espaces publics, le Groupe joue un rôle essentiel pour offrir aux citoyens un cadre de vie plus propre, plus sain, plus agréable. Ses services contribuent par ailleurs au développement d'une mobilité plus douce, moins émettrice de polluants locaux, notamment dans les villes.



### NOS INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE EN 2018 :



**20%** du parc roulant fonctionnant à l'énergie électrique ou au GNV

**47%** de points noirs\* identifiés pour lesquels une action a été menée



**292** salariés ont bénéficié d'un dispositif d'insertion professionnelle

\*Ensemble de situation de travail ou d'intervention présentant des risques significatifs pour les salariés ou pour les usagers

## 4.1 Améliorer la qualité des lieux de vie à travers les activités de propreté

En parallèle de sa contribution à une meilleure valorisation des déchets, PIZZORNO Environnement s'emploie à rendre les territoires plus attractifs et à assurer à leurs habitants davantage de bien-être.

### 4.1.1 Proposer un dispositif complet de solutions de nettoyage des espaces publics

PIZZORNO Environnement offre des services de nettoyage des espaces publics comme les marchés alimentaires, les écoles, les plages et littoraux, les espaces urbains. Les activités peuvent inclure notamment le ramassage de déchets sur la chaussée, le nettoyage mécanisé et manuel des voiries, des interventions de sécurisation de l'espace public (déchets gênants la circulation, dégradations du mobilier urbain par des graffitis par exemples). Ces missions sont **indispensables au bien-être** des populations et leur qualité de vie, en rendant les espaces publics plus propres, plus sûrs et plus agréables. Le Groupe s'efforce de proposer des **solutions rapides et innovantes sur ces problématiques**.



#### **Proposer un dispositif complet de solutions innovantes : l'exemple de Saint-Raphaël**

A Saint-Raphaël dans le Var, PIZZORNO Environnement a mis en place un dispositif regroupant différentes mesures pour faire de la ville un lieu agréable et propre pour les habitants et les touristes.

#### **Adapter sa capacité de production pendant la période estivale**

Durant l'été, la population est multipliée par trois. PIZZORNO Environnement s'adapte à ces besoins de collecte des déchets plus importants, en mettant à disposition de la ville des moyens humains et matériels supplémentaires. Une tournée de 20h00 à 23h00, portant à 4 le nombre de rotations sur 24 heures a été mise en place en 2018. Une collecte de déchets verts et une autre de bio-déchets seront ajoutées à partir de 2019.

#### **Utiliser les technologies les plus économes en énergie : le nouveau nettoyeur haute pression**

Pour nettoyer en profondeur les dalles de la zone piétonne et du front de mer notamment, PIZZORNO Environnement utilise depuis 2018 un nouvel engin nettoyeur haute pression. Cette nouvelle technologie permet un nettoyage à 80° sans utilisation de produits chimiques, en réduisant par ailleurs la consommation d'énergie de 50% et la consommation d'eau de 30% par rapport aux appareils précédents.

#### **Sensibiliser aux activités de propreté urbaine avec Monsieur Z : « une ville propre, ça s'affiche »**

Afin d'apporter de la convivialité et de la couleur à ses opérations à Saint-Raphaël, le Groupe a fait apposer sur ses nouveaux camions-bennes, en collaboration avec le maire de la ville, des dessins de Monsieur Z, artiste et illustrateur ayant déjà opéré dans le centre-ville pour représenter la cité du Lion de mer.



#### **Nettoyer l'espace public pour le sécuriser : l'exemple du Grand Lyon**

PIZZORNO Environnement a vu son contrat avec la Métropole du Grand Lyon renouvelé en 2018, pour une durée de quatre ans. Ce contrat comprend des prestations de ramassage des déchets sur la chaussée, de nettoyage manuel des voiries et d'interventions rapides de sécurisation de l'espace public, par exemple pour des signalements de déchets gênants la circulation ou des dégradations du mobilier urbain.

PIZZORNO Environnement a proposé une solution connectée de suivi des prestations pour répondre à l'obligation d'intervention dans l'heure qui suit le signalement. Ainsi dotées, les équipes géolocalisables peuvent, en temps réel, rendre compte de l'exécution des tâches et signaler les anomalies rencontrées sur le terrain. Au total, 29 communes de la Métropole du Grand Lyon sont concernées par ces prestations.

## 4.1.2 Garantir un meilleur cadre de vie en assurant les activités de collecte des déchets

PIZZORNO Environnement gère la collecte des déchets ménagers bruts ainsi que la collecte séparative visant à ramasser les déchets triés par les usagers. Le Groupe joue un rôle clé dans le cycle des déchets, en se faisant l'intermédiaire entre les citoyens, les collectivités ou les industriels et les usines de traitement qu'il gère. Dès le geste de tri, la mobilisation des clients, particuliers ou collectivités, est essentielle, pour permettre une collecte séparative de meilleure qualité et un recyclage plus performant.



### Collecter les déchets pour un cadre urbain plus agréable : l'exemple de Teomara à Marrakech

PIZZORNO Environnement gère la collecte et le nettoyage d'une partie de la ville de Marrakech à travers sa filiale TEOAMARA (Traitement et Enlèvement des Ordures de Marrakech). Sa zone d'action correspond à la zone de l'arrondissement Médina et celui de Sidi Youssef Ben Ali et dessert une population d'environ 360 000 habitants pour environ 300 tonnes de déchets collectés par jour.

Dans le cadre de cette prestation de services, PIZZORNO Environnement opère plusieurs activités : Collecte des déchets ménagers, des déchets verts, des encombrants et des dépôts sauvages Nettoyage de la voirie (voies, ruelles, chaussée, trottoirs, caniveaux, places, jardins), marchés et souks, abattoirs et mobilier urbain Transport des résidus collectés et mise en décharge.

Teomara est triplement certifiée Qualité (ISO 9001), Sécurité (OHSAS 18001) et Environnement (ISO 14 001)

## 4.1.3 Consulter les riverains et assurer leur satisfaction

De manière à s'assurer de la qualité de ses prestations et dans une démarche volontaire d'amélioration continue, PIZZORNO Environnement effectue des enquêtes de satisfaction terrain. Ces enquêtes consistent en des sondages auprès des riverains et des commerçants des villes pour lesquelles le Groupe réalise des activités de propreté urbaine.

En partenariat avec l'IUT de Toulon, des étudiants en licence professionnelle des « Métiers de la Qualité » conduisent régulièrement une enquête de satisfaction auprès de riverains. Cette enquête comprend des questions visant à évaluer le niveau de satisfaction et le ressenti des usagers vis-à-vis des prestations de PIZZORNO Environnement.

## 4.2 Agir en faveur d'une mobilité durable plus propre et plus sûre

Acteur du transport routier dans l'exercice de ses activités de collecte et de transfert des déchets ainsi que dans ses services de propreté, PIZZORNO Environnement est engagée dans une politique volontariste d'utilisation de véhicules fonctionnant aux énergies plus propres. L'utilisation de transports propres et alternatifs a été identifiée comme l'un des enjeux importants par l'étude de matérialité. Le développement d'unités de méthanisation grâce à la valorisation énergétique des déchets proposée par le Groupe permet la production de gaz et biogaz utilisables pour la mobilité du Groupe (voir chapitre 3.3).

### 4.2.1 Investir dans des véhicules moins polluants

PIZZORNO Environnement possède une flotte de véhicules de 1 700 véhicules. Le Groupe s'est engagé depuis 2017 à rendre sa flotte de véhicules plus respectueuse de l'environnement.

Notre trajectoire Climat & Énergie	Résultat 2016	Résultat 2017	Résultat 2018	Objectif 2021
Parc roulant équipé de véhicules « propres » <sup>9</sup>	12%	17%	20%	21%

<sup>9</sup> Périmètre France

Aujourd'hui, une large part de véhicules de service de ses agents de maîtrise fonctionne à l'énergie électrique. Si Paris ou Lyon en ont fait un **critère de choix** dans leur appel d'offre, PIZZORNO Environnement déploie de plus en plus proactivement de tels véhicules, comme dans la ville de Saint Tropez.



A Paris, le Groupe a été le premier prestataire à proposer des bennes de collecte électriques dans trois arrondissements. D'une capacité de 20 m<sup>3</sup>, ces véhicules ont une autonomie de 7 heures grâce à l'utilisation d'une batterie lithium-ion, de la récupération d'énergie à la décélération et au freinage. Leur exploitation permet de baisser de plus de 95% les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à des véhicules traditionnels à motorisation thermique.

A Saint-Tropez, 50% du matériel utilisé par le Groupe est électrique, afin de réduire par ailleurs les nuisances sonores de cette ville à fort afflux touristique

Dans la ville de Fréjus, PIZZORNO Environnement a mis en place sa nouvelle flotte de véhicules électriques pour la collecte de déchets et la propreté de la ville.

Ces dernières années, le Groupe est aussi devenu l'une des entreprises de son secteur qui utilise le plus de carburant GNV (Gaz Naturel Véhicules). Les motorisations diesel et essence sont peu à peu amenées à être substituées par le GNV, moins émissif de polluants et d'émissions de GES que l'essence ou le gasoil<sup>10</sup>.



A Paris, les 80 bennes en circulation fonctionnent toutes au GNV

Au sein de la Métropole du Grand Lyon, **100 %** du matériel mis en service par PIZZORNO Environnement fonctionne au GNV ou à l'électricité. Les véhicules d'encadrement ainsi que le petit matériel sont électriques, tandis que la quinzaine de véhicules d'interventions rapides et les 38 poids lourds fonctionnent au GNV. Ce choix fait écho à l'initiative « Ville respirable en 5 ans », dans laquelle la Métropole est engagée pour l'amélioration de la qualité de l'air.

PIZZORNO Environnement se rapproche ainsi de son objectif de transformation de son parc roulant vers des véhicules plus propres à 2021, dans le cadre également de sa contribution à la lutte contre le changement climatique :

**20%** de véhicules propres



Le Groupe investit aussi lorsque c'est possible dans des modes de transports doux, comme à Saint-Raphaël où un tricycle équipé d'un grand coffre (700 litres) a été mis en place pour collecter les déchets des 250 corbeilles publiques de la commune pendant la période estivale.

#### 4.2.2 Déployer une mobilité connectée pour une collecte intelligente des déchets

Le Groupe modernise ses outils grâce à l'usage de technologies de mobilité connectée, qui permettent une collecte intelligente des déchets, une qualité de service accrue et donc un meilleur impact environnemental. PIZZORNO Environnement cherche ainsi à transformer la digitalisation de son secteur en une véritable opportunité au service de ses clients et de l'amélioration du cadre de vie.

Un dispositif de **géo-guidage interfacé** sur différents capteurs installés sur les véhicules de collecte, permet d'optimiser les trajets et la prestation. Les conducteurs peuvent signaler à tout moment une anomalie (bacs cassés, déchets non conformes, dépôts sauvages, etc.) détectée sur leurs parcours.

<sup>10</sup> Les moteurs au GNV rejettent très peu d'oxydes d'azote (NOx) et pas de particules. Ils ne produisent pas ou peu de polluants non réglementés toxiques, comparés à l'essence ou au gasoil. Leurs rejets de CO<sub>2</sub> sont comparables à ceux des Diesel. Source : ADEME, 2019

La transformation digitale des activités conduit le Groupe à proposer de **nouveaux services** et redessine les principes des relations entre clients, citoyens et prestataires. Ainsi, l'outil **Webclearel** permet aux conducteurs, en utilisant tablette ou smartphone, de prendre des photos et de géolocaliser l'anomalie, déclenchant ainsi plus rapidement des actions correctives ou préventives. Cette solution interactive entre le client et le prestataire, déployée sur le **marché du Grand Lyon**, permet grâce à l'analyse des données de proposer une amélioration continue des prestations, d'optimiser les circuits, de rationaliser les déplacements dans des espaces denses et d'augmenter la réactivité du service. Par ailleurs, c'est aussi permettre un meilleur suivi pour le client, puisque celui-ci peut avoir accès, de façon dématérialisée et en temps réel, aux données transmises par les équipes de terrain.



#### **Des outils digitaux pour prévenir, localiser et corriger les anomalies lors de la collecte Geored**

Ce système embarqué de géoguidage et de géolocalisation permet aux conducteurs de suivre leur tournée et de signaler à tout moment une anomalie détectée sur un parcours de collecte. Couplée à un outil de suivi informatique, la géolocalisation des véhicules livre des indicateurs précis sur chaque tournée (nombre de levée, ouvertures de portes...). Le traitement de ces informations donne la possibilité d'optimiser les circuits en vue de réduire les consommations de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>.

##### **« Optipav » dans le Var et les Alpes-Maritimes,**

PIZZORNO Environnement expérimente depuis 2017 l'application « Optipav » pour la gestion de la collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV). Cette application permet de visualiser sur une même carte, la tournée, l'emplacement des véhicules et leur taux de remplissage. L'optimisation de ces tournées permet ainsi d'économiser du carburant tout en réduisant le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre liées.

En parallèle, des sondes mesurant le remplissage des colonnes ont été testées, notamment dans la ville de Fréjus, où 50 colonnes sont aujourd'hui équipées de ce système.



#### **Impliquer les citoyens grâce à une application : l'exemple de Saint-Tropez**

La volonté de la commune de Saint Tropez d'améliorer sa relation avec les citoyens sur la question des déchets l'a amenée à **créer une application destinée aux citoyens**, dans l'objectif **d'améliorer la collecte des encombrants**. Cette application propose une interface unique qui délivre l'ensemble des informations relatives à la gestion des déchets pour les habitants, comme les prises de rendez-vous pour la collecte des encombrants, le calendrier de collecte, la cartographie des déchetteries, des informations sur la prise de contact.

**Cette application a été développée conjointement entre PIZZORNO Environnement et le client, en marque blanche et couplée à un site Internet.** Cette application est bénéfique à l'ensemble des parties prenantes concernées en facilitant l'accès à l'information pour le citoyen. Pour la commune de Saint-Tropez, elle permet un lien privilégié avec le citoyen et souligne son implication en matière d'environnement.

### **4.2.3 Prévenir les nuisances et assurer la sécurité des services**

Composante essentielle du bien-être et de la qualité de vie des territoires, PIZZORNO Environnement prend en compte l'impact de ses activités sur la circulation routière, ses nuisances liées à la congestion et au bruit, et ses risques en matière de sécurité.

#### **A. Améliorer la sécurité routière**

Depuis 2014, le Groupe dispose d'un **Observatoire de la Sécurité Routière** dont la mission est de recueillir et d'analyser les données d'accidentologie relatives au risque routier et de proposer des actions de prévention, afin de réduire significativement le nombre et la gravité des accidents de la route lors des déplacements professionnels comme des trajets domicile-travail, comme de diminuer la casse matérielle.

Pour assurer la sécurité des habitants qui circulent à proximité de ses véhicules de collecte et de nettoyage, le Groupe a généralisé au sein de ses exploitations l'identification des «**points noirs**».

Les «points noirs» sont des situations de travail qui présentent des risques d'accidents, soit pour les salariés soit pour les usagers, et qui sont à corriger par des plans de prévention. **Depuis 2017, chaque site doit avoir une liste des «points noirs» mise à jour, ainsi qu'un plan d'actions associé.**



PIZZORNO Environnement s'est fixé l'objectif de **déployer un plan de surveillance des points noirs sur 100 %** des sites d'exploitation d'ici 2021.

## B. Réduire les nuisances sonores des véhicules de collecte

Les solutions déployées récemment pour réduire les nuisances sonores consistent en l'**acquisition de véhicules et d'aspirateurs de déchets urbains électriques silencieux**. PIZZORNO Environnement a également amélioré l'équipement du parc de véhicules en mettant en place des avertisseurs sonores de recul moins bruyants, des boîtes automatiques favorisant une conduite souple et de nouveaux dispositifs d'insonorisation.

Des actions de sensibilisation sur la prévention des nuisances sonores ont été dispensées aux agents de collecte et aux conducteurs, pour les aider à effectuer leurs manœuvres plus silencieusement. Enfin **la réorganisation des tournées** vise le matin à débiter sur les voies circulantes et les zones d'activités, et terminer dans les zones résidentielles ou encore lors des heures d'affluence à limiter le passage dans les zones sensibles, telles que les écoles.

## 4.3 Contribuer au développement des communautés locales

Pourvoyeur d'emplois et facilitateur d'un cadre de vie plus agréable, le Groupe joue un rôle au sein des communautés impactées par ses activités, par son ancrage local et la proximité entretenue avec ses territoires.

### 4.3.1 Acteur de l'inclusion sociale et de l'insertion économique

Les activités de traitement et valorisation de déchets ainsi que de prestation de nettoyage font historiquement de PIZZORNO Environnement un acteur impliqué dans l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. L'inclusion de **clauses sur l'insertion professionnelle** dans les réponses aux appels d'offres du Groupe est systématique, que cela soit exigé par les cahiers des charges ou non.



Pour concrétiser cet engagement, PIZZORNO Environnement a établi plusieurs partenariats avec des associations et entreprises d'insertion :

- Dans le Var, PIZZORNO Environnement collabore avec plusieurs associations d'insertion, dont l'association Corail.
- PIZZORNO Environnement a établi depuis 2015 un **partenariat avec Adecco France** pour contribuer à son projet d'emploi, intitulé «La Chaîne du Oui». Ce projet a pour objectif de réinsérer 40 000 personnes fragilisées dans le monde du travail, d'intégrer 100 000 jeunes de moins de 26 ans et de permettre à 130 000 personnes d'accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante. Dans le cadre de ce partenariat, le Groupe propose des **postes accessibles notamment aux personnes en situation de handicap, aux séniors et aux jeunes de moins de 26 ans**, et les aide à s'intégrer dans la vie active.
- Pour répondre aux objectifs sociaux fixés par le Grand Lyon, PIZZORNO Environnement s'est **associé au Groupe ID'EES (filiale d'Adecco)**, et s'est engagé à proposer 12 600 heures d'insertion par an, soit 50 400 heures sur la durée totale du marché, ce qui correspond à l'emploi de 8 salariés à temps plein.

En 2018, plus de 292 salariés en France ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle.



#### Acteur engagé pour l'insertion professionnelle

Le centre de tri du Muy dans le Var symbolise la démarche volontariste de PIZZORNO Environnement en matière d'insertion.

Fin 2018, le centre emploie près de 35% de personnes en insertion professionnelle, suite à la signature en 2017 d'une convention de partenariat entre l'École de la Deuxième Chance (E2C) du Var et la filiale Valeor de PIZZORNO Environnement. Le Groupe est ainsi engagé à mettre l'école en réseau avec son secteur d'activité, à participer à la construction de son approche pédagogique et à assurer le tutorat d'un stagiaire tout au long de son parcours à l'école. PIZZORNO Environnement contribue à l'élaboration du projet professionnel des stagiaires en proposant des offres de stages, de contrats d'apprentissage et/ou d'emploi.



#### La coopérative historique Attawafouk

Suite à la fermeture d'une ancienne décharge, les trieurs informels se sont regroupés en Coopérative ouvrière Attawafouk pour laquelle, la filiale Teodem du Groupe en charge de l'exploitation d'Oum Azza a conçu, équipé et mis à disposition un centre de tri composé de deux lignes de production. Aujourd'hui, les 200 personnes qui la composent se financent et se rémunèrent par la vente des matières récupérées lors du tri, reçoivent une assurance, une protection sociale et un salaire mensuel fixe. Chaque année, les profits générés sont répartis entre tous les membres de la coopérative, selon le nombre d'heures travaillées de chacun. En parallèle, depuis 2008, des actions de resocialisation (scolarisation des enfants, formation contre l'illettrisme) et de professionnalisation de ces trieurs ont été mises en place, avec des formations sur la sécurité et les aspects techniques du métier.

### 4.3.2 Impliqué dans la vie citoyenne locale

PIZZORNO Environnement soutient des initiatives citoyennes locales en lien avec son cœur de métier, afin de maintenir la proximité avec les acteurs des territoires.



#### Rendre le cadre urbain plus agréable en peignant la rue De Trans à Draguignan

En mai 2018, la Mairie de Draguignan a soutenu une initiative portée par des artistes, commerçants et artisans visant à rénover la rue de Trans. L'objectif était de peindre le bitume et ainsi de participer à une action créative, innovante et récréative. PIZZORNO Environnement a participé à cette opération en contribuant au nettoyage et à la préparation des surfaces.



#### Sensibiliser à la création d'entreprise par le parrainage : Entreprise Pour Apprendre

En 2018, Pizzorno a participé au programme de parrainage de l'opération EPA (Entreprise Pour Apprendre), une association qui permet aux élèves, du collège jusqu'au BTS, de découvrir la création d'entreprise aux côtés d'un enseignant et d'un entrepreneur. Pendant un an, une marraine mise à disposition par PIZZORNO Environnement a accompagné des jeunes du collège Rostand de Draguignan pour éveiller la conscience entrepreneuriale des participants.



#### Mobilisation bénévole de ramassage de déchets à Roquebrune-sur-Argens

Le 18 septembre 2018, la mairie de Roquebrune-sur-Argens en partenariat avec PIZZORNO Environnement, a accueilli une soixantaine de bénévoles pour ramasser les déchets. En une demi-journée, plus d'une tonne de déchets a été récoltée aux abords des lieux touristiques et naturels. Les déchets ont été envoyés vers les centres de tri et de valorisation du Groupe. Près de 520 kg d'encombrants, 260 kg d'ordures ménagères, 220 kg de ferrailles et plus de 40 kg de verre qui ont été valorisés.

### 4.3.3 Offrir un mécénat culturel et sportif

Depuis 40 ans, PIZZORNO Environnement met en œuvre une politique de soutien aux secteurs sportifs et culturels via des actions de sponsoring. Le Groupe est partenaire, entre autres, du Rugby Club Toulonnais, de Saint-Raphaël Var Handball, du festival des arts de la scène «Les 15 Cents Coups» et de diverses associations culturelles et clubs sportifs. Au-delà du soutien d'équipes d'envergure nationale, le Groupe cherche à soutenir la jeunesse et les petites structures amatrices basées dans ses territoires d'implantation. En effet, le sponsoring est vital pour assurer la pérennité de ces organisations locales, qui rendent possibles le développement de la pratique sportive dans les territoires et créent du lien social.



**Pizzorno Environnement est mécène de la ville de Valence dans le cadre des activités culturelles « Les 4 saisons », composées de 4 événements répartis tout au long de l'année.**

Les fêtes de l'Épervière : Événement sur la thématique de la nature

Le festival Sur le champ ! : Festival de musique 100% gratuit

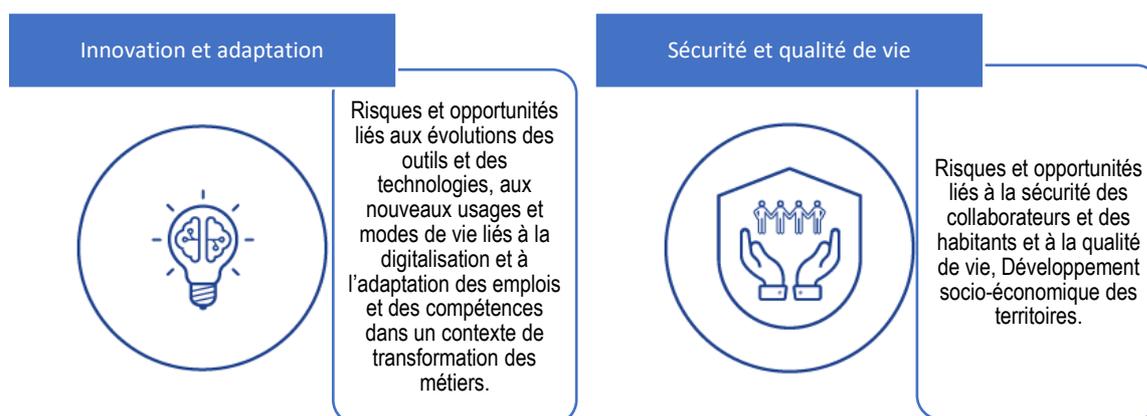
Valence en gastronomie Festival : Événement familial et populaire autour de la gastronomie

Les Féeries d'Hiver : Ensemble des installations pour accompagner les fêtes de fin d'année.

## 5 Valoriser les Hommes et les emplois

Au cœur du modèle économique de PIZZORNO Environnement sont les hommes et les femmes qui composent l'entreprise et constituent la clé de voûte de ses opérations. Ancré dans les territoires et pourvoyeur d'emplois locaux, la transition vers une économie circulaire et les mutations de l'économie, comme la digitalisation, font évoluer la nature des emplois, la typologie des métiers et les besoins en compétences de l'entreprise.

Si le secteur de la propreté et du traitement des déchets est confronté à des enjeux forts en matière de santé et de prévention des risques professionnels, le principal enjeu du Groupe en matière de ressources humaines est d'accompagner les collaboratrices et collaborateurs dans cette transformation, de préserver leurs emplois et leur employabilité, d'anticiper l'évolution des compétences et d'adapter le programme de formation en conséquence.



### NOS INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE EN 2018 :



**29 599**

**Heures de formation**  
Soit 8,8 h / collaborateurs  
en moyenne



**TF = 41,38**

taux de fréquence des accidents  
de travail

**TG = 2,60**

taux de gravité des accidents  
de travail

**36%** du budget formation réservé à  
l'adaptabilité des postes de travail



**80%** du chiffre d'affaires  
du Groupe est certifié OHSAS 18 001  
en matière de santé et de sécurité

## 5.1 Favoriser l'emploi et la cohésion sociale

Les collaborateurs de PIZZORNO Environnement travaillent ensemble au service de la transition écologique des territoires et de l'amélioration du cadre de vie. Ils cherchent à exercer leur métier dans des conditions de travail sûres et propices au dialogue.

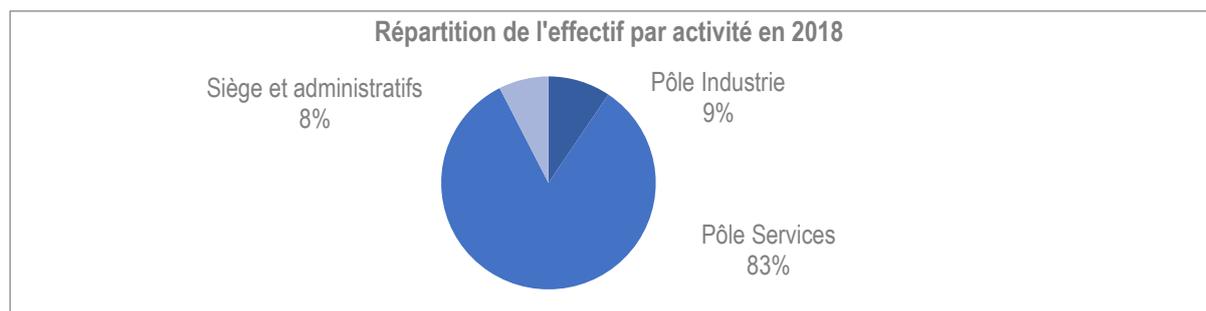
### 5.1.1 Les effectifs du Groupe

En 2018, l'effectif total de PIZZORNO Environnement était de 3 364 personnes, un chiffre stable par rapport à 2017 (- 2%), avec 69 % des collaborateurs situés en France et 31% au Maroc.



**3364** collaborateurs

Bien que les métiers du Groupe s'industrialisent, le Pôle Services (Propreté) reste de loin le plus grand employeur :

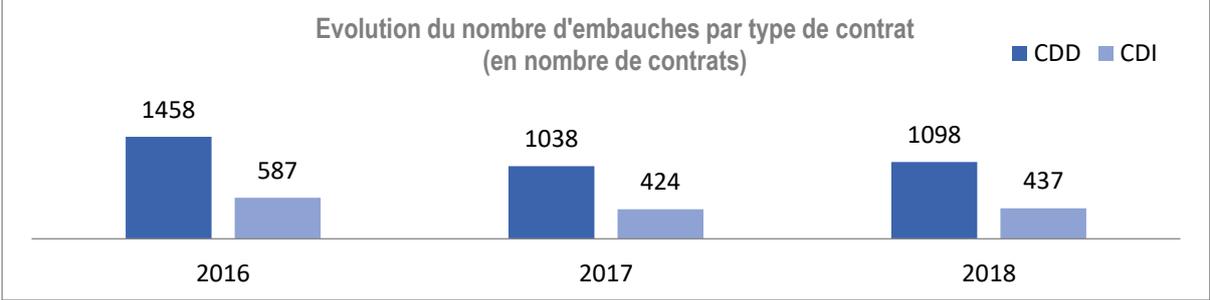


**1535** embauches

Soit 5 % de plus qu'en 2017

Ces embauches sont principalement dues à la signature des contrats d'Orly. En parallèle, en 2018, il y a eu au total **256** départs<sup>11</sup>, soit 51% de moins qu'en 2017 qui avait connu une vague de départs importante en raison du non-renouvellement de contrats au Maroc

<sup>11</sup> hors fin de CDD, transfert de sociétés et d'établissements, fin d'apprentissage et autre cas



## 5.1.2 La politique de rémunération et avantages sociaux

PIZZORNO Environnement a mis en place une politique de rémunération attractive avec des taux horaires supérieurs aux minimas légaux et conventionnels du secteur. En moyenne, les salaires de base sont supérieurs de **18%** au SMIC pour la catégorie « ouvriers », et de 13% pour la catégorie « employés ».

Le personnel d'exploitation dispose de divers avantages en complément du salaire de base. Tous les salariés de l'UES<sup>12</sup> (Unité Économique et Sociale), sous condition d'ancienneté et selon les résultats du Groupe, bénéficient d'une prime d'intéressement, d'une participation aux bénéfices, d'une prime de 13<sup>ème</sup> mois et d'une mutuelle, ainsi que d'un package social complémentaire composé notamment d'un CET<sup>13</sup>, d'un PEE<sup>14</sup>, d'un PERCO<sup>15</sup> avec abondement de l'employeur.

En juin 2017, Pizzorno Environnement a renouvelé pour une durée de **trois ans** l'accord d'intéressement pour les sociétés de l'UES et y a inclus plusieurs objectifs relatifs à la performance RSE :

- Pour la performance sociale, deux indicateurs ont été retenus : le taux d'absentéisme et le taux de fréquence;
- Pour la performance environnementale, un indicateur principal est utilisé : la consommation moyenne de carburant pour 100 kilomètres parcourus.

## 5.1.3 L'organisation du travail au sein du Groupe

PIZZORNO Environnement respecte la législation française et les normes internationales, telles que les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de toutes formes de discrimination dans le travail, et le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Toutes les personnes travaillant pour le Groupe sont couvertes par un contrat de travail garantissant l'application du droit du travail du pays, de la convention collective et des accords d'entreprise du Groupe. Toute pratique illégale en matière de droit du travail est strictement interdite.

La politique du temps de travail de PIZZORNO Environnement s'inscrit dans le respect des dispositions légales de chaque pays et, le cas échéant, celles de la Convention collective. La durée légale du travail de 35h par semaine est répartie entre 4 à 6 journées de travail par semaine, dans la plupart des cas sur 5 jours.

Au Maroc, l'organisation du temps de travail est établie conformément à l'article 184 du Code du Travail Marocain, à raison de 44 heures de travail par semaine.

En 2018, le taux d'absentéisme de PIZZORNO Environnement était d'environ 4,24%, soit 15% de plus qu'en 2017. Plus précisément, le taux d'absentéisme était de 6,02% en France et de 1,17% au Maroc.

## 5.1.4 Maintenir le dialogue et la cohésion sociale

PIZZORNO Environnement porte une attention particulière à la qualité des relations sociales au sein de ses différentes filiales. Sur les 11 accords collectifs signés, 1 est dédié à la santé et la sécurité des salariés et 2 à la mise en place des Instances Représentatives du Personnel (IRP).

---

<sup>12</sup> L'UES comprend les filiales suivantes : Dragui-Transports, GPE, Propolys, PEEA, Valeor, Valteo et Azur Valorisation

<sup>13</sup> CET : Compte Épargne Temps

<sup>14</sup> PEE : Plan d'Épargne Entreprise

<sup>15</sup> PERCO : Plan d'Épargne pour la Retraite Collective



# 11 accords collectifs ont été signés

Les IRP sont établies en France et au Maroc, bien que ce dernier n'ait pas ratifié la convention 87 de l'OIT portant sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Le tableau ci-dessous précise le type d'IRP de chaque pays ainsi que le nombre de réunions organisées au cours de l'année 2018 :

La zone UES de PIZZORNO Environnement comprend deux établissements dans lesquels siègent depuis 2005 deux comités d'établissement et un comité central d'entreprise. Régulièrement, les comités d'établissement sont informés des thèmes qui sont négociés avec les délégués syndicaux, tels que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ils sont également consultés sur des sujets tels que la formation professionnelle et les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Pays	IRP	Nombre de réunions
France	Délégués du Personnel	150
	Comités d'Entreprise*	28
	Délégation Unique du Personnel	12
	CHSCT	45
Maroc	Délégués du Personnel	35
	Comité d'Entreprise	2
	CHSCT	7

\* Sont comptabilisées les réunions des comités d'établissement (CE) et du comité central d'entreprise (CCE).

En France, le Groupe dépend de la convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD) et, à ce titre, participe aux commissions paritaires de négociation de branche (CPPN), ainsi qu'aux négociations paritaires nationales sur l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP).

En accord avec la nouvelle législation française, PIZZORNO Environnement met en place en 2019 son Comité Social et Économique (CSE) central et ceux d'établissements au sein du Groupe.



### L'accompagnement des collaborateurs après la fermeture du site du Balançon.

L'autorisation d'exploitation du centre de stockage des déchets du Balançon, dans le Var, a été annulée, conduisant à la fermeture du site en 2018. PIZZORNO Environnement propose différentes voies d'avenir aux salariés de ce site, avec l'objectif prioritaire de maintenir l'emploi. Le Groupe propose, par exemple, des solutions de reclassement au sein d'autres filiales ou encore des départs volontaires anticipés à la retraite.

## 5.2 Développer le capital humain

### 5.2.1 Formation et gestion des compétences des collaborateurs

Les métiers de PIZZORNO Environnement s'industrialisent pour répondre aux besoins croissants des activités de traitement et de valorisation des déchets, à la digitalisation de certains postes ainsi qu'aux enjeux de transition

écologique. La formation et la gestion des compétences, identifiées par l'analyse de matérialité comme étant l'un des enjeux très importants, constitue alors un élément clé de la transition du Groupe pour maintenir la qualité de ses services sur le long-terme et continuer de répondre aux enjeux de transitions écologique et d'amélioration du cadre de vie.

Les programmes de formation du Groupe sont en 2018 composés de trois types :

1. Les formations réglementaires et du domaine de la sécurité,
2. Les périodes de professionnalisation comme le CACES<sup>16</sup> (certificat pour la conduite d'engins de chantier comme les nacelles)
3. Les formations de développement des compétences.

En complément, les **parcours métiers** sont des formations de plusieurs jours proposées au sein du Groupe à destination de postes spécifiques.



#### 60 formations de chauffeurs-conducteurs effectuées

Un Parcours de qualification au Titre Professionnel de conducteur poids lourds/promotion interne a été lancé en 2018 : 60 parcours chauffeurs-conducteurs de marchandises poids lourds / super poids lourds avec une qualification de niveau 5 ont été menés.

En 2018, un **parcours métier dédié aux chefs d'équipe** a été mis en place. Il a pour but de rappeler les fondamentaux de la mission des manageurs de proximité et de les accompagner entre autres sur l'animation des équipes, l'optimisation des plannings et la gestion de la sécurité au quotidien.

PIZZORNO Environnement souhaite par ailleurs augmenter son recours à l'alternance, modèle efficace de formation de jeunes sur des aspects théoriques comme pratiques, qui garantit également la pérennité de ses métiers et la transmission.

**En lien avec l'objectif de PIZZORNO Environnement d'accompagner la transition technologique de ses métiers, les fiches de fonctions existantes font l'objet de mises à jour régulières.** L'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a pour but d'établir une stratégie de formation pour préparer les collaborateurs aux métiers de demain.

En parallèle, le Groupe a travaillé à l'amélioration des processus de **mobilité interne**. Des entretiens individuels annuels sont réalisés pour l'ensemble des collaborateurs et les promotions ou recrutements internes sont privilégiés pour chaque poste à pourvoir. Le Groupe procède depuis 2018 à un entretien d'évaluation des compétences du salarié à son poste. La transmission des compétences et des savoirs en interne est aussi vivement encouragée par le Groupe, par le tutorat ou par la transmission de leur expérience des salariés proches de la retraite aux autres collaborateurs.



# 8,8

Heures de formation par collaborateurs en moyenne

En 2018, **29 599 heures de formation** au total, ont été dispensées en France et au Maroc, un chiffre en augmentation par rapport à 2017 (8,5 heures en moyenne).

<sup>16</sup> CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

## 5.2.2 La diversité et le bien-être au travail

Signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008, PIZZORNO Environnement est convaincu que la diversité des équipes est source d'un meilleur équilibre et au service d'une performance accrue.

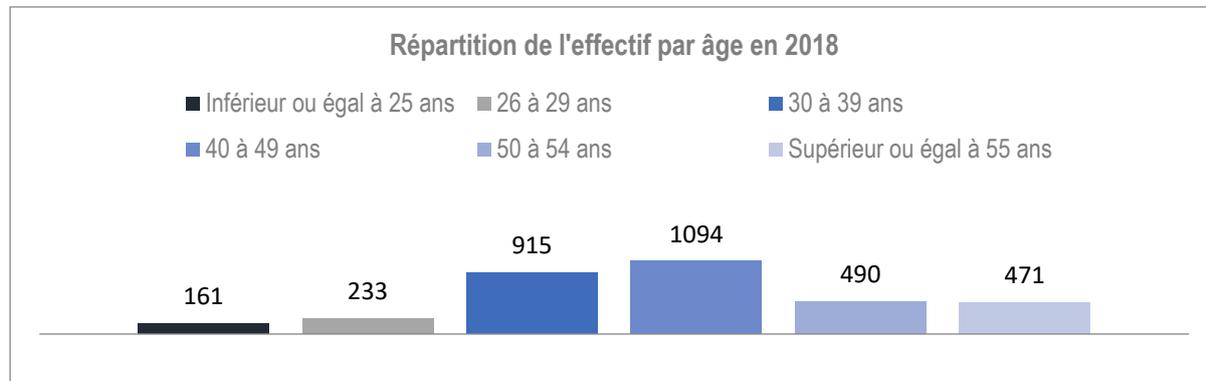
### A. Diversité et égalité de traitement

#### Le contrat de génération pour faciliter la transmission

L'accord relatif au contrat de génération, renouvelé en 2016 pour une durée de 3 ans, est toujours en vigueur en 2018. L'accord couvre toutes les sociétés de l'UES. Les objectifs fixés par le Groupe ont été mis à jour et prévoient notamment les points suivants :

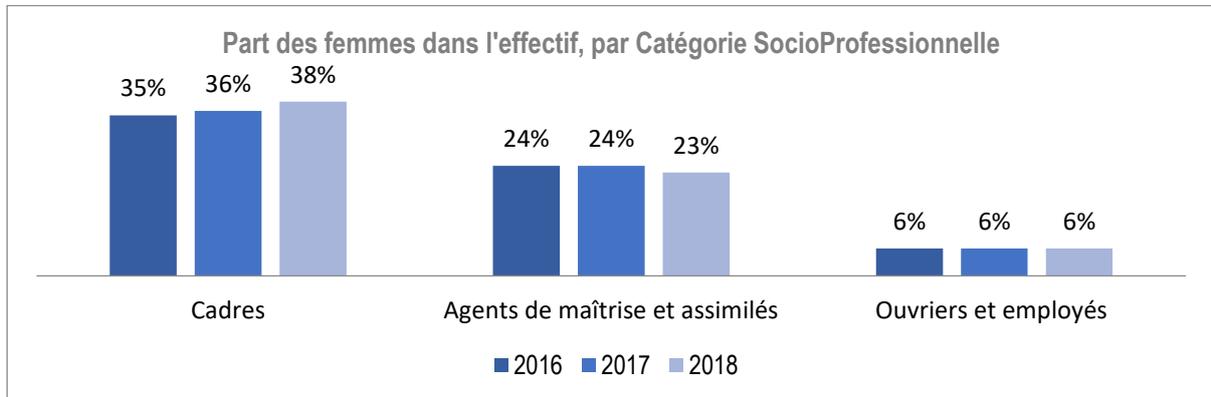
- Maintien de l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en CDI à un taux annuel moyen de 40% de l'effectif total en CDI
- Mise en place d'un parcours d'accueil pour faciliter l'intégration des jeunes embauchés, organiser des entretiens d'évaluations ainsi qu'un bilan annuel
- Proposition de 45 contrats en alternance et 80 stages à des jeunes d'ici fin 2019
- Maintien d'un taux moyen dans l'emploi des seniors de 55 ans et plus entre 8 et 11%.
- Organisation de la coopération intergénérationnelle et de la transition entre activité et retraite.

En 2018, la part de jeunes de moins de 30 ans et celle des seniors de plus de 55 ans dans les effectifs du Groupe étaient respectivement de 12% et 14%.



#### L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes constitue un véritable enjeu pour PIZZORNO Environnement, dans un secteur marqué par une masculinisation des métiers. Avec seulement 8% de l'effectif global composé de femmes en 2018 et un taux particulièrement faible dans la catégorie ouvriers et employés, la féminisation des équipes représente un chantier de long terme qui nécessite d'accompagner les candidats potentiels et de changer les représentations liées à l'activité du Groupe. Les objectifs sont d'inciter les femmes à candidater aux métiers de l'entreprise et de leur garantir une égalité de traitement une fois intégrées au Groupe.



PIZZORNO Environnement a renouvelé son accord pour l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en 2017. Cet accord est applicable à toutes les sociétés de l'UES (à l'exception du site de Toulon) depuis le 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans. Il prévoit des dispositions dans quatre domaines prioritaires :

- **Recrutement**

Le Groupe s'engage à ne prendre en considération que les compétences professionnelles comme critère de recrutement (tests techniques pour renforcer l'objectivité de traitement des candidatures, rédaction des annonces de façon à éviter toute forme de discrimination...)

- **Rémunération**

PIZZORNO Environnement garantit un niveau de classification et un niveau de salaire identiques entre les femmes et les hommes, à compétences et expériences égales, à travers l'application d'une grille de rémunération.

- **Formation**

Le Groupe veille à ce que les femmes et les hommes aient un droit d'accès identique à la formation et qu'ils participent indifféremment aux mêmes formations.

- **Articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale**

Le Groupe s'engage à réintégrer les salariés de retour d'un congé maternité ou parental par le biais d'un entretien de « retour à l'activité professionnelle ». Un entretien de « parentalité » est également prévu avant le départ en congé maternité ou parental. PIZZORNO Environnement a également intégré des mesures concernant l'organisation et les conditions de travail au sens large, concernant par exemple les horaires des réunions de travail, l'amélioration des conditions de travail, ou l'optimisation des déplacements professionnels. Ces mesures concourent au bien-être de l'ensemble des salariés.

### **Le handicap**

PIZZORNO Environnement renforce continuellement son engagement envers les personnes en situation de handicap, en matière d'embauche, d'insertion et de formation professionnelle, d'adaptation aux mutations technologiques et de maintien dans l'emploi.

Une campagne de sensibilisation a été menée lors de la semaine européenne relative à l'emploi des travailleurs handicapés en 2018, par le biais d'un affichage sur tous les sites dont le siège. Cette action sera poursuivie en 2019 par la création d'une plaquette pédagogique sur le handicap . Ce document présentera la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) pour encourager les collaborateurs qui seraient concernés à faire valoir leurs droits. En 2018, le Groupe a de plus participé à des groupes de travail et conférences sur le thème du handicap tels que « RQTH<sup>1</sup> : mode d'emploi » et « Emploi & handicap : explorer la notion d'inclusion ».



B. Assurer le bien-être des collaborateurs au travail

Outre la prévention des risques professionnels et la garantie de la santé et de la sécurité des équipes, PIZZORNO Environnement cherche à développer un environnement de travail positif et épanouissant pour ses salariés.



#### **PIZZORNO Environnement reconnu parmi les meilleurs employeurs du secteur de l'environnement**

En 2018, PIZZORNO Environnement a atteint le trio de tête des entreprises du secteur de l'environnement au sein du palmarès des 500 meilleurs employeurs de France établi par le magazine Capital et l'institut d'étude Statista.

Cette enquête reflète le ressenti des collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise mais également des salariés des sociétés concurrentes. Pour ce quatrième classement, 2.100 entreprises de plus de 500 salariés de 32 secteurs d'activité différents ont été analysées.

Le Groupe met en œuvre des mesures concrètes en faveur du bien-être au travail notamment dans les domaines suivants :

- Intégration des nouveaux arrivants

Un kit d'accueil des nouveaux arrivants a été mis en place depuis 2014, incluant une plaquette institutionnelle et 9 fiches pratiques. Il explique le fonctionnement de l'entreprise aux nouveaux collaborateurs et leur donne les repères nécessaires à leur intégration dans leur nouveau parcours professionnel.

- Le droit à la déconnexion

PIZZORNO Environnement a mis en place des mesures visant à promouvoir le respect des horaires de travail, dans un souci de maintien de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Cet enjeu émergent, accru par l'utilisation des outils numériques et digitaux, est un réel défi pour l'entreprise. Depuis 2017 entre autres, la limitation de l'accès à la messagerie entre 19h00 et 7h00 a été formalisée pour l'ensemble des salariés.

## **5.3 Garantir la santé et la sécurité au travail**

La santé et la sécurité au travail constitue l'un des enjeux les plus importants identifiés par le Groupe dans l'analyse de matérialité réalisée en 2018. Les secteurs de la propreté urbaine ainsi que du traitement des déchets sont ainsi exposés à certains risques historiquement connus du Groupe. PIZZORNO Environnement s'emploie à offrir à ses collaborateurs un environnement de travail qui garantisse leur santé et leur sécurité.

### **5.3.1 La politique de santé et sécurité au travail du Groupe**

Au cœur de toutes les opérations du Groupe, sur les sites comme sur la route, la santé et la sécurité au travail sont pour PIZZORNO Environnement un enjeu d'implication et de responsabilisation de tous les collaborateurs.

Le management de la santé et de la sécurité sur les sites du Groupe est fondé sur la norme OHSAS 18001, à travers la Charte SQE.

En 2018, 23 sites étaient certifiés OHSAS 18001 ou MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises), représentant 80% du chiffre d'affaires du Groupe.

**80%** du chiffre d'affaires  
du Groupe est certifié OHSAS 18 001



En matière de sensibilisation, des initiatives simples et ludiques sont mises en place, dont le succès dépend de l'implication de tous les collaborateurs, y compris le coordinateur SQE, le Directeur du site et le ou la Responsable d'exploitation.



**Challenge sécurité sur le site de Draguignan**

Le site de Draguignan a lancé en 2017 un « challenge sécurité » qui s'est poursuivi en 2018, avec des objectifs ambitieux :

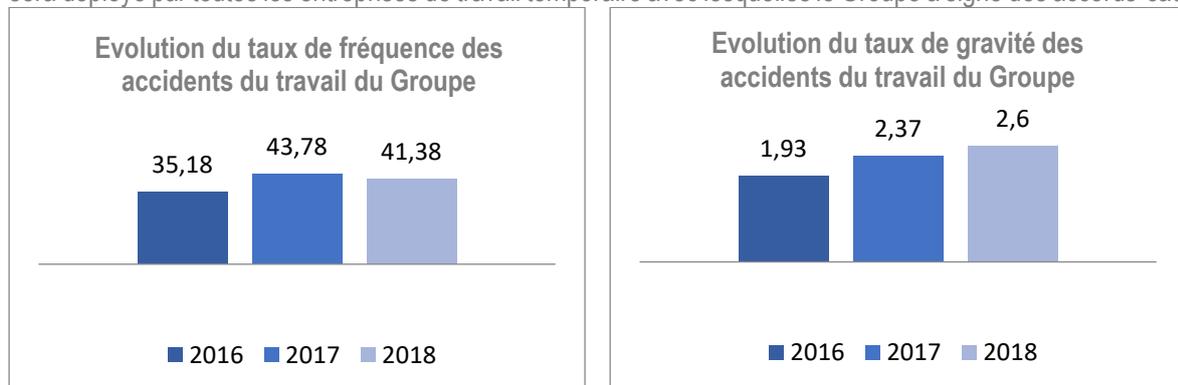
- 100 jours sans accidents pour l'activité propreté urbaine,
- 200 jours sans accident pour l'activité transport
- 300 jours sans accident pour le relevage des colonnes.

En octobre 2018, l'équipe de relevage des colonnes a atteint son objectif et a gagné une journée d'air-soft (type Paintball).

Le suivi des accidents du travail est un outil essentiel de pilotage de la santé et sécurité des équipes du Groupe afin d'en analyser les causes.

En 2018, le taux de fréquence des accidents du travail en France était de 59,19 et le taux de gravité de 4,13 (+3% par rapport à 2017), soit une réduction de 13% de la fréquence des accidents. Le Groupe a ainsi atteint et même dépassé une partie de l'objectif qu'il s'était donné : réduire de 10% les taux de fréquence par rapport à 2017 d'ici fin 2018.

Le Groupe veille également à la sécurité de ses intérimaires par la mise en place d'un livret de consignes SQE qui sera déployé par toutes les entreprises de travail temporaire avec lesquelles le Groupe a signé des accords-cadres.



**TF = 41,38**

Taux de fréquence des accidents de travail



**TG = 2,60**

Taux de gravité des accidents de travail

### 5.3.2 Prévenir les risques professionnels

#### A. Former à la sécurité

Des formations à la sécurité sont dispensées à travers le Groupe chaque année. En 2018, **20 593** heures de formation ont été dédiées à la sécurité.



**69.6%** des formations dédiées à la sécurité

#### B. La prise en compte de la pénibilité

Le Groupe réalise chaque année ses obligations concernant la déclaration des expositions des salariés aux facteurs de pénibilité. L'objectif est d'évaluer si la pratique d'une activité à un poste donné expose ou non le salarié à des efforts et des douleurs au-delà de certains seuils.

Suite aux analyses du Groupe menées en 2015 sur quatre risques de pénibilité (le travail de nuit, le travail répétitif, le travail en équipes successives alternantes et les activités exercées en milieu hyperbare), le Groupe a poursuivi par la suite les analyses sur les six autres facteurs de risques : les manutentions manuelles de charge, les vibrations mécaniques, les postures pénibles, les températures extrêmes, le bruit et les agents chimiques dangereux. En 2018, PIZZORNO Environnement s'est concentré sur l'amélioration de sa méthode de collecte et d'exploitation des données afin d'accroître la fiabilité des résultats.

#### C. La prévention des risques routiers

La sécurité routière et le risque routier constituent un enjeu et un risque prioritaires pour le Groupe. PIZZORNO Environnement travaille étroitement avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la prévention des accidents routiers. Cette démarche de prévention a été étendue à la région Rhone-Alpes en 2017 et le sera à la Région parisienne en 2020.

Depuis 2014, le Groupe dispose d'un **Observatoire de la Sécurité Routière** dont la mission est de recueillir et d'analyser les données d'accidentologie relatives au risque. Les résultats du rapport de sinistralité ont montré une diminution du nombre total d'accidents entre 2016 et 2017 (613 en 2016 contre 533 en 2017). En revanche en 2018, le nombre d'accidents a augmenté (soit 670 accidents) ainsi que la part des accidents "100% responsables" (82% en 2018 contre 78% en 2017 et 81% en 2016). Afin d'accentuer les actions de prévention contre le risque routier, une démarche d'accompagnement à la baisse de la sinistralité a été mise en place en 2018 avec notre assureur AXA.



#### Prévention contre l'usage de stupéfiants

PIZZORNO Environnement a pris la décision de généraliser les contrôles de consommation de stupéfiants sur l'ensemble de ses sites, en accord avec les IRP, par la mise en place de tests salivaires permettant le contrôle de cinq familles de drogue. Une démarche similaire de contrôle en matière d'alcoolémie avait déjà été mise en place.

Pour renforcer la sécurité routière, le Groupe améliore également la qualité de ses équipements. De plus en plus d'options sont disponibles pour sécuriser la conduite des véhicules de collecte de déchets et des expérimentations de nouveaux systèmes de sécurité sur la flotte ont eu lieu en 2018. Par exemple des détecteurs de présence sont installés avec pour objectif d'éviter les accidents d'opérateurs travaillant autour des camions, et de mieux détecter les piétons en milieu urbain.

PIZZORNO Environnement est par ailleurs membre des 40 entreprises du Club **des Entreprises Sécurité Routière** du Rhône. Le Groupe s'engage à encourager d'autres entreprises à participer à une démarche de sécurité routière et à proposer une méthodologie de formation et de communication à l'aide d'une «boîte à outils» dédiée à la prévention des risques routiers.



## **6 Annexes**

### **6.1 Note méthodologique : analyse de matérialité et des risques et opportunités principaux liés au développement durable de PIZZORNO Environnement**

#### **OBJECTIF DE LA DÉMARCHE**

Dans le cadre de la mise en conformité de son reporting avec la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier dans le droit français et la redéfinition de sa politique RSE, Pizzorno Environnement a souhaité réaliser un premier exercice de matérialité via l'organisation d'une consultation de parties prenantes internes et externes, afin de mener une évaluation de ses enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. La présente note a pour objectif de donner les détails méthodologiques du projet.

#### **L'ANALYSE DE MATERIALITE**

PIZZORNO Environnement a choisi de recourir à un cabinet de conseil spécialisé et indépendant, Utopies®, pour réaliser l'analyse de matérialité.

La cartographie des enjeux de développement durable existants et émergents de Pizzorno Environnement a été établie à partir de travaux bibliographiques, de benchmark et un recours avec un outil d'intelligence artificielle. Les enjeux ont été sélectionnés selon leur lien avec la stratégie, leur capacité à substantiellement influencer la des parties prenantes ou s'inscrivant dans une controverse existante

Cette liste de 24 enjeux préliminaires a fait l'objet d'une première priorisation interne et externe en 2017.

La seconde étape de l'analyse a pour objectif d'évaluer la matérialité des enjeux identifiés au travers de deux processus menés en parallèle : auprès de parties prenantes internes et externes en 2018.

Au total, 24 personnes ont été interrogées. Les parties prenantes internes (12 entretiens) ont été choisies parmi les différentes directions de l'entreprise. Les parties prenantes externes (12 entretiens) ont été choisies parmi les clients (collectivités et riverains), des ONG environnementales et sociales, les institutions, les syndicats et associations interprofessionnelles.

Chacune des 24 parties prenantes interrogées a ainsi noté l'importance de l'enjeu de 1 à 4. Les résultats de l'analyse ont permis de hiérarchiser les enjeux selon leur niveau d'importance moyen entre les parties prenantes internes et externes.

#### **LIMITES DE L'EXERCICE**

Il est important de garder à l'esprit les limites et biais potentiels de l'approche et d'ajuster la compréhension des résultats en conséquence. La principale limite de l'exercice de matérialité de PIZZORNO Environnement tient à l'échantillon réduit de parties prenantes consultées, qui n'est de fait pas représentatif de de l'ensemble des parties prenantes. Les résultats obtenus permettent néanmoins de donner des tendances et, en complément d'analyses plus qualitatives, de servir de base à l'élaboration de recommandations stratégiques.

#### **L'ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITES**

L'identification des risques et opportunités principaux de PIZZORNO Environnement en matière de développement durable a été menée à la suite de l'exercice de matérialité.

Pour chacun des enjeux identifiés, les risques et opportunités associés ont été décrits et validés par les membres du Comité de Direction. L'impact des risques et opportunités ont été caractérisés selon 5 catégories : réputationnel, juridique, opérationnel, humain et de marché.

Les risques et opportunités associés aux enjeux les plus prioritaires pour PIZZORNO Environnement ont été mis en perspective avec les politiques et plan d'action de PIZZORNO Environnement, ainsi qu'avec les indicateurs de performance.

## 6.2 Périmètre de reporting et vérification des informations extra-financières

Ce rapport a pour objectif de présenter les objectifs, engagements, actions et résultats en matière de RSE de PIZZORNO Environnement pour l'année 2018, ainsi que de répondre aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière. Les données publiées dans ce rapport portent sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. L'ensemble des activités et des filiales dont le Groupe a le contrôle opérationnel sont couvertes dans ce rapport. La filiale Zéphire, détenue à 51% par PIZZORNO Environnement et mise en équivalence dans le reporting financier, est intégrée et consolidée globalement dans son reporting extra-financier. La majorité des indicateurs sociaux et sociétaux couvrent les effectifs du Groupe en France et au Maroc. En revanche, pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs environnementaux ne prennent en compte que les sites du territoire français. A titre d'information, l'activité au Maroc représente 8% du chiffre d'affaires total du Groupe et 31% de ses effectifs en 2018.

L'article L. 225-102-1 du code de commerce exige qu'un Organisme Tiers Indépendant vérifie les informations extra-financières publiées dans le rapport de gestion des entreprises concernées par la réglementation. Le rapport d'assurance relatif à la vérification des informations extra-financières est présenté en annexe de ce rapport. Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour réaliser ce rapport, merci de contacter Mme. Maria Carrozza, Directrice Financière du Groupe, à l'adresse email suivante : [m.carrozza@pizzorno.com](mailto:m.carrozza@pizzorno.com).

## 6.3 Tableau des indicateurs RSE

Innover au service de la transition écologique					
Indicateurs		Unité	Résultats 2018	Résultats 2017	Évolution 2017-2018
<b>Économie circulaire et éco-citoyenneté</b>					
<b>Tonnage total de déchets traités par le Groupe en France</b>		t	839 506	1 010 955	-17%
<b>Dont :</b>	Tonnage de matières valorisées	t	222 637	303 283	-27%
	Tonnage de déchets traités par incinération	t	290 572	285 036	+2%
	Tonnage de déchets traités par stockage	t	326 297	422 637	-23%
<b>Répartition des modes de traitement des déchets traités par le Groupe<sup>17</sup></b>	Part des déchets traités par recyclage	%	26,5	30,0	-12%
	Part des déchets traités par incinération	%	34,6	28,2	+9%
	Part des déchets traités par stockage	%	38,9	41,8	-16%
<b>Production d'énergie de l'UVE et de la centrale de cogénération d'Aboncourt</b>	Production thermique totale	MWh	154 177	150 320	+3%
	Production électrique totale	MWh	137 661	134 506	+2%
	Autoconsommation (électrique + thermique)	MWh	135 647	124 547	+9%
	Valorisation thermique et électrique nette	MWh	156 192	160 279	-3%
<b>Nb de visiteurs des sites du Groupe</b>		Nb	5 880	5 163	+14%
<b>Climat et énergie</b>					
<b>Consommation d'énergie</b>	Électricité et chaleur	MWh	18 718	25 199	-12%
<b>Émissions totales de Gaz à Effet de Serre</b>	Sur les scope 1 et scope 2	tCO <sub>2</sub> e	184 483	173 694	+6%
	Émissions liées à la consommation d'énergie (électricité et chaleur)	tCO <sub>2</sub> e	2 485	2 816	-12%
	Émissions liées à la consommation de carburant	tCO <sub>2</sub> e	29 987	29 538	+2%
<b>Dont :</b>	Émissions liées au stockage	tCO <sub>2</sub> e	41 683	33 346	+25%
	Émissions liées au compostage	tCO <sub>2</sub> e	5 141	4 811	+7%
	Émissions liées à l'incinération de déchets par l'UVE	tCO <sub>2</sub> e	105 187	103 183	+2%
<b>Consommation de carburant par types</b>	GNV	kg	1 922 333	1 419 826	+35%
	GNR	l	1 334 707	1 579 822	-16%
	Gasoil	l	5 996 696	6 152 672	-3%
	Essence	l	41 716	52 280	-20%
<b>Quantité de biogaz capté</b>		Nm <sup>3</sup>	8 361 311	7 610 518	+10%
<b>Quantité de biogaz diffus</b>		Nm <sup>3</sup>	4 836 150	3 998 167	+21%
<b>Émissions de GES évitées<sup>18</sup></b>		tCO <sub>2</sub> e	171 210	205 085	-17%

<sup>17</sup> Hors stocks et refus de tri

<sup>18</sup> Les émissions évitées comprennent : les émissions évitées grâce à la valorisation thermique et électrique du biogaz sur les ICPE de stockage, les émissions évitées grâce à la production électrique et thermique de l'UVE, ainsi que les émissions évitées grâce à la valorisation matière.

<b>Dont :</b>	Émissions évitées par la valorisation énergétique des sites de stockage	tCO <sub>2</sub> e	6 179	5 300	+17%
	Émissions évitées par la valorisation énergétique de l'incinération	tCO <sub>2</sub> e	18 800	19 040	-1%
	Émissions évitées grâce à la production de biomasse et de CSR	tCO <sub>2</sub> e	1 062	2 200	-52%
	Émissions de GES évitées grâce à la valorisation matière	tCO <sub>2</sub> e	145 168	178 545	-19%
<b>Empreinte écologique</b>					
<b>Taux de couverture ISO 14001 du chiffre d'affaires de GPE</b>					
		%	79	79	+0%
<b>Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux</b>					
		k€	22 467	16 374	+ 37%
<b>Consommation d'eau</b>					
		m <sup>3</sup>	224 108	230 212	-3%
<b>Volumes d'eau recyclés</b>					
		m <sup>3</sup>	56 350	81 100	-31%
<b>Taux de rendement épuratoire des stations d'épuration du perméat des ISDND</b>					
		%	98,88	99,04%	0%
<b>Rejets atmosphériques de l'UVE par tonne de déchets valorisés</b>	NOx	Kg/t	0,41	0,358	14%
	SOx	Kg/t	0,03	0,020	31%
	HCl	Kg/t	0,05	0,028	66%
	Poussières	Kg/t	0,00	0,004	-18%
<b>Concentration moyenne des émissions produites par l'UVE</b>	Concentration moyenne en NOx	mg/Nm <sup>3</sup>	73,07	60,56	21%
	Concentration moyenne en SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	4,74	3,43	38%
	Concentration moyenne en HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	8,43	4,79	76%
	Concentration moyenne en poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	0,64	0,73	-13%
	Concentration moyenne en CO	mg/Nm <sup>3</sup>	12,10	10,45	16%
	Concentration moyenne en dioxines	ng/Nm <sup>3</sup>	0,01	0,0049	66%
<b>Moyenne du couvert végétal visible de l'extérieur des ISDND</b>					
		%	64	67	-4%
<b>Ratio entre la superficie des zones protégées et l'emprise des ISDND</b>					
		%	41	41	0%

### Construire des relations durables et de confiance avec les parties prenantes

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>	<i>Résultats 2018</i>	<i>Résultats 2017</i>	<i>Évolution 2017-2018</i>
<b>Taux de couverture ISO 9001 du chiffre d'affaires de GPE</b>	%	82	82	+0%
<b>Taux de réponse aux questionnaires de satisfaction clients</b>	%	69	56	+23%
<b>Taux du montant des investissements consacrés à l'innovation</b>	%	1,8	3,6	-50%
<b>Taux des personnes les plus exposées ayant été formées</b>	%	80	-	-

à l'éthique des affaires et aux risques de corruption.

Taux de réponse à la charte « engagement fournisseur »	%	87%	82%	+6%
--	---	-----	-----	-----

### Agir pour le cadre de vie des territoires

Indicateurs	Unité	Résultats 2018	Résultats 2017	Évolution 2017-2018
Taux de véhicules fonctionnant à électricité ou au GNV	%	20	17	+17%
Taux de points noirs identifiés pour lesquels une action a été menée	%	47	-	-
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un dispositif d'insertion professionnelle	Nb	296	-	-

### Valoriser les hommes et les emplois

Indicateurs	Périmètre	Unité	Résultats 2018	Résultats 2017	Évolution 2017-2018	
Emploi						
Effectif total au 31/12	Groupe	Nb	3364	3436	-2%	
Répartition de l'effectif au 31/12 par zone géographique	France	Nb	2326	2161	8%	
	Maroc	Nb	1038	1275	-19%	
Répartition de l'effectif au 31/12 par pôle	Groupe	Siège et administratifs	Nb	253	301	-16%
		Services	Nb	2794	2805	0%
		Industries	Nb	317	330	4%
Nombre d'embauches au total	Groupe	Nb	1535	1 462	+5%	
Répartition des embauches par type de contrat	Groupe	CDI	Nb	437	424	3%
		CDD	Nb	1098	1 038	6%
Nombre de départs	Groupe	Total <sup>19</sup>	Nb	1268	1 568	-19%
		Dont démissions	Nb	73	49	+49%
		Dont ruptures conventionnelles	Nb	35	29	21%
		Dont licenciements	Nb	90	364	-75%
		Dont départs à la retraite	Nb	31	34	-9%
		Dont départs en cours de période d'essai	Nb	20	15	33%

<sup>19</sup> hors fin apprentissage, transfert sociétés et établissements et autre cas

		Nb de fin de CDD (en contrat) <sup>20</sup>	Nb	1012	1069	-5%
		Dont décès	Nb	7	8	-13%
<b>Taux de turnover (hors CDD)<sup>21</sup></b>	Groupe		%	7,4	14,3	-48%
<b>Rémunérations brutes totales</b>	Groupe		€	69 392 290	67 698 745	+3%
<b>Taux d'absentéisme</b>	Groupe		%	4,24	3,69%	+15%
<b>Accords collectifs signés</b>	Groupe	Total	Nb	11	18	-39%
		Dont Accords portant sur la santé/sécurité	Nb	2	2	-
<b>Capital Humain</b>						
<b>Formations dispensées</b>	Groupe	Nombre d'heures totales	Nb	29 599	29 072	+2%
		Nombre moyen d'heures par salarié	Nb	8,8	8,5	+3%
<b>Répartition de l'effectif au 31/12 par tranche d'âge<sup>22</sup></b>	Sociétés de l'UES, Zéphire, Proval et Star	< ou égal à 25 ans	Nb	161	104	55%
		26 à 29 ans	Nb	233	160	46%
		30 à 39 ans	Nb	915	548	67%
		40 à 49 ans	Nb	1094	638	71%
		50 à 54 ans	Nb	490	358	37%
		> ou égal à 55 ans	Nb	471	314	50%
<b>Répartition par sexe</b>	Groupe	Hommes	Nb	3095	3156	-19%
		Femmes	Nb	269	280	-4%
<b>Proportion de femmes dans l'effectif par CSP</b>	Groupe	Cadres	%	38,1	35,6	+7%
		Assimilés-cadres, TAM	%	22,5	24,2	-7%
		Ouvriers et employés	%	6,0	6,0	0%
<b>Proportion de femmes dans l'effectif par pays</b>	France		%	8,9	9,9	-10%
	Maroc		%	3,9	4,3%	-8%
<b>Taux de fréquence</b>	Groupe		%	41,38	43,78	-5%
<b>Taux de gravité</b>	Groupe		%	2,60	2,37	9%
<b>Heures d'absence liées à des maladies professionnelles</b>	France uniquement		Nb	6935	2 001	247%

<sup>20</sup> Nouvel indicateur

<sup>21</sup> hors CDD, décès, transfert de sociétés et établissements, fin d'apprentissage et autre cas

<sup>22</sup> Cet indicateur n'est disponible que pour le périmètre suivant : les sociétés de l'UES, Zéphire, Proval et Star

<b>Taux de couverture OHSAS 18001 ou MASE du chiffre d'affaires</b>	Groupe	%	80	80	+0%
<b>Proportion des heures de formation dédiées à la sécurité</b>	Groupe	%	70	69	14%

## 6.3 Tableau de correspondance des indicateurs avec l'article 225 et le Global Reporting Initiative

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		Référence DPEF	GRI Standards
Politique générale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.4 2.2.1	102-14
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.2.1	
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	/	201-2
Pollutions	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.2.1 3.2.2	303-3 305-6 305-7 306-1 306-3 306-5
	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	4.2.3	306-3
Économie circulaire (prévention des déchets)	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5	301-3 306-2 306-3 306-5
	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Non applicable : Pizzorno Environnement n'a pas d'activité ni de lieu de restauration collective	
Économie circulaire (utilisation durable des ressources)	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.2.2	303-1 303-1 303-2
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.2.2	301-1 301-2
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.2.2 3.2.3	302-1 302-2 302-4 302-5
	L'utilisation des sols	3.2.2	304-1
Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	3.2.3.A	305-1 305-2 305-3 305-4 305-5
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	3.2.3	
	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	3.2.3.B 3.2.3.C	
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.2.2.B	304-1 304-2 304-3 304-4 306-5

INDICATEURS SOCIAUX		Référence DPEF	GRI Standards
Emploi	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	5.1.1	102-7 102-8 401-1 405-1
	Les embauches et les licenciements	5.1.1	202-2 401-1
	Les rémunérations et leur évolution	5.1.2	102-35 102-36 102-37 102-38 102-39 201-1 202-1
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	5.1.3	
	L'absentéisme	5.1.3	403-2
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	5.3.1	403-1
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5.3.1	403-2 403-3
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	5.1.4	402-1
	Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	5.1.4	403-4
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	5.2.1 3.2.2.C	102-27 404-2 404-3
	Le nombre total d'heures de formation	5.2.1	404-1 412-2
Égalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5.2.2.A	401-3 405-1 405-2
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5.2.2.A	405-1
	La politique de lutte contre les discriminations	5.2.2.A	405-1 406-1

\* Indicateur répondant partiellement à la thématique.

INDICATEURS SOCIETAUX		Référence DPEF	GRI Standards
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>	En matière d'emploi et de développement local	4.3.1	202-2 203-1 203-2 204-1 413-1
	Sur les populations riveraines ou locales	4.1.2	202-2 203-1
		4.1.3	203-2
		4.2.3	204-1
		4.3.2	411-1 413-1 413-2
<b>Relations avec les parties prenantes</b>	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	1.3.1	102-21 102-43
	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.3.3	203-1
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	2.3.3	308-2 408-1 412-1 414-1 414-2
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2.3.3 Pizzorno Environnement a recours de façon ponctuelle à la sous-traitance. Celle-ci porte essentiellement sur des activités spécifiques, telles que les travaux d'aménagement des installations de stockage des déchets.	102-9 308-1 308-2 408-1 412-1 414-1 414-2
<b>Loyauté des pratiques</b>	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Pizzorno Environnement étant une entreprise du secteur de la propreté et du traitement des déchets, il n'offre pas de produits ou services directement auprès des consommateurs, en revanche le Groupe agit en faveur de la sécurité et de la qualité de vie des habitants : 4.2.3	102-2 416-1 416-2 417-1 417-2 417-3 418-1 419-1
<b>Lutte contre la corruption</b>	Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.3.1	102-16 102-17 205-1 205-2 205-3
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives</b>	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.3.1	407-1
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.3.1 5.2.2	406-1
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2.3.1	409-1
	A l'abolition effective du travail des enfants	2.3.1	408-1
<b>Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme</b>	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.3.1	

## 6.3 Table de correspondance avec le Pacte Mondial de l'ONU

	Principes du Pacte Mondial	Référence DPEF
<b>Droits de l'homme</b>	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans la sphère d'influence du Groupe	2.3.1, 5.1
	Veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.	2.3.1, 5.1
<b>Normes internationales du travail</b>	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective	5.1.3, 5.1.4
	Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	5.1.3
	Assurer l'abolition effective du travail des enfants	5.1.3
	Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession	5.1.3, 5.2.2
<b>Environnement</b>	Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	3.2
	Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	3.1, 3.2, 3.3, 4.3.2
	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2
<b>Lutte contre la corruption</b>	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	2.3.1, 2.3.2



## **4. RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE**

## 4.1 INFORMATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

### 4.1.1 Liste des mandats et fonctions de chaque mandataire social durant l'exercice

#### Mme Magali DEVALLE

Administrateur et depuis le 28/03/2017, Présidente du conseil d'administration<sup>2</sup>

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc) .....	Gérante
Dragui-Transports SA.....	Présidente
SCI François Charles Investissement.....	Gérante
SCI De La Nartuby .....	Gérante
SCI La Bergerie .....	Co-Gérante
SCI La Camargue .....	Co-Gérante
SCI Rue de Trans .....	Co-Gérante <sup>3</sup>

---

#### M. Frédéric DEVALLE

Administrateur, Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transports SA.....	Directeur Général/Administrateur
Dragui-Gaz SAS .....	Représentant permanent de GPE, Directrice Générale
Deverra SA .....	Président/Directeur Général
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA) .....	Directeur Général Délégué
Pizzorno Environnement Services SAS .....	Représentant permanent de GPE Présidente
Propolys SAS .....	Représentant permanent de GPE Présidente
Proval Environnement SAS .....	Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement Industries SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Azur Valorisation SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement International SAS .....	Représentant permanent de GPE Présidente
Valeor SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Abval SAS .....	Représentant permanent de GPE Présidente
Valteo SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Global Services SAS .....	Représentant permanent de GPE Présidente
SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation) .....	Représentant permanent de P.E.E.A
TEODEM.....	Président
Pizzorno Environnement Tunisie .....	Co-Gérant
SAMNET SARL .....	Gérant <sup>4</sup>
SCI Foncière de la Môle .....	Gérant
SCI La Camargue .....	Co-Gérant
SCI La Bergerie .....	Co-Gérant
Société de Tri d'Athador .....	Représentant permanent de GPE Présidente

---

<sup>2</sup> Directrice Générale Déléguée depuis le 28/12/2015 et jusqu'au 28/03/2017.

<sup>3</sup> Depuis le 05/07/2017

Dragui Gaz SAS.....Représentant permanent de GPE Présidente

**M. François DEVALLE**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SAS 2Dft.....Président

---

**M. Reynald GORINI**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SARL GORINI & ASSOCIES .....Gérant  
SARL EXCELLIA AUDIT .....Gérant  
SAS EXCELLIA FINANCES .....Président  
SARL H GORINI & FILS .....Gérant  
SAS CARROSSERIE DU FOURNAS ..... Directeur Général  
SCI EXPERTIMMO.....Gérant  
SCI FONTIMMO.....Gérant  
SCI MALIMMO .....Gérant  
SCI AMANDIMMO.....Gérant  
SCI FOURNAS INVEST..... Associé  
SAS EXCELLIA CONSULTING ..... Directeur Général

---

**Mme Maria CHATTI-GAUTIER**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

CHAMS FINANCE société personnelle de conseil en capital  
investissement (Private equity) et en levée de fonds .....Présidente

---

**Mme Laetitia REYNAUD**

Administrateur

Autres mandats et fonctions : néant

[4.1.2 Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre l'un des mandataires sociaux et une autre société dont la 1ère possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social](#)

Néant

[4.1.3 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce](#)

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-

---

<sup>4</sup> Depuis le 24/03/2016

38 et suivants du Code de commerce, celles qui ont été passées par notre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

#### **4.1.3.1 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.**

Nous vous précisons que :

- conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les conventions conclues avec des filiales détenues directement ou indirectement à 100%, telles que les conventions d'assistance, sont désormais exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées ;
- le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé, conformément à l'article 38 de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, de ne pas soumettre à son examen, chaque année, les conventions conclues et autorisées avant le 2 août 2014 et qui entrent dans le champ de l'article L225-39 du Code de commerce.

#### **4.1.3.2 Conventions entre GPE et la SCI François Charles Investissements**

La SCI François Charles Investissements, dont Madame Magali DEVALLE est associée et gérante, a signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec la Société pour les locaux de son siège social sis au 109, rue Jean Aicard – 83 300 Draguignan.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant n° 2 à effet du 1/03/2011 ayant pour objet de décider la fin de la colocation. A cette date, la société Groupe PIZZORNO Environnement est devenue seule et unique locataire de la SCI François Charles Investissements.

La location des bureaux du siège social s'est élevée à 233 915 Euros hors taxes pour l'exercice 2018.

La société a signé un bail avec la SCI François Charles Investissements le 29 juillet 2010 pour les locaux de son établissement sis au 53 rue Edith Cavell – 94 400 Vitry sur Seine.

La location s'est élevée à 208 790 Euros hors taxes pour l'exercice 2018.

La société a signé un bail avec la SCI FRANCOIS CHARLES INVESTISSEMENTS le 26 octobre 2015, pour un terrain sis ZAC Pôle Production – 83600 FREJUS.

La location s'est élevée à 77 239 Euros hors taxes pour l'exercice 2018.

Ce bail a été résilié à effet du 30/09/2018

La SCI François Charles Investissements, a signé le 02 octobre 2017 un bail commercial avec la Société pour un complément de locaux à usage de bureaux pour l'exercice de ses activités administratives, commerciales et industrielles liées aux métiers de l'environnement, sis Lieu-Dit Quartier L'Enclos– 83 300 Draguignan.

La location des bureaux complémentaires du siège social s'est élevée à 85 704 Euros hors taxes pour l'exercice 2018.

En 2018, le maintien des contrats susvisés est indispensable à l'exécution des marchés publics dont la Société est titulaire ainsi que pour héberger le siège.

#### **4.1.3.3 Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby**

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby dont Madame Magali DEVALLE est Gérante a signé un bail commercial avec la Société pour les locaux situés au 303, boulevard Caussemille – 83 300 Draguignan.

La location s'est élevée à 52 691 Euros hors taxes pour l'exercice 2018.

En 2018, le maintien du contrat susvisé est indispensable pour héberger la direction parc et matériel du groupe.

#### **4.1.3.4 Conventions de « management fees » entre la Société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement**

Conformément à l'information donnée au conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 12 octobre 2018, la Société a signé le 27 novembre 2018 avec ses filiales non détenues à 100% directement ou

indirectement DRAGUI-TRANSPORTS, PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT et DEVERRA, une nouvelle convention d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de sorte que les comptes 2018 ont été établis selon cette nouvelle convention.

En rémunération des prestations assurées par la Société, il a été convenu que chacune des filiales lui verse sur une base mensuelle, une somme égale au montant hors taxes des charges exposées par la Société pour la réalisation desdites opérations. La clef de rémunération est liée aux nombres d'actes pour toutes les prestations qui le permettent et au chiffre d'affaires dans les autres cas, et tient compte d'une marge bénéficiaire de 5% correspondant à ce qu'une entreprise indépendante pourrait facturer pour des prestations équivalentes.

Ces conventions conclues à des conditions normales constituent des opérations courantes au sein des groupes de sociétés, et ne sont donc pas soumises à la procédure de contrôle prévue par l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### *4.1.4 Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé*

Néant.

#### *4.1.5 Tableau des délégations en cours de validité des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital*

Conformément à l'article L.225-37-4 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale des actionnaires n'a pas conféré au conseil d'administration des délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

#### *4.1.6 Composition du conseil d'administration*

L'article 14 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

Votre conseil d'administration est à ce jour composé de six (6) membres (3 femmes et 3 hommes) dont deux (2) administrateurs indépendants, et une salariée.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, à l'exception des administrateurs représentant les salariés (en vertu du nouveau texte des statuts de la Société soumis à votre vote).

#### *4.1.7 Fonctionnement et organisation du conseil d'administration*

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration, nommé par les administrateurs pour une durée fixe, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, et révocable à tout moment. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la séance est présidée par le vice-président qu'il a désigné, ou à défaut d'une telle désignation, par un administrateur nommé par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

En particulier, le conseil d'administration :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

#### 4.1.8 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le Président ou la moitié de ses membres. Il peut également être convoqué verbalement.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins trois (3) jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

La société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Mme Anne-Marie MARTINI et la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, représentée par M. Christian DECHANT, puis par M. Jean-Pierre Giraud, commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes annuels et semestriels de la Société.

#### 4.1.9 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, votre conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Le taux moyen de participation a été de 87,5 % des membres présents ou représentés.

L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

Date de la réunion du conseil	Principaux points évoqués
17 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;</li> <li>- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;</li> <li>- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé ;</i></li> <li>▪ <i>réexamen des conventions antérieurement autorisées dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;</i></li> </ul> </li> </ul>

- situation des mandats des administrateurs, du Président du conseil d'administration et du Directeur Général et des commissaires aux comptes :
  - *proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;*
  - *proposition de modifications des statuts de la Société en vue de procéder à la désignation d'un administrateur représentant les salariés ;*
- proposition de fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration ;
- rémunération des dirigeants sociaux de la Société :
  - *proposition d'approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Président du conseil d'administration et au Directeur Général au titre de l'exercice 2017 (vote ex post) ;*
  - *proposition d'approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du conseil d'administration et au Directeur Général pour l'exercice 2018 (vote ex ante) ;*
- proposition à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions ;
- mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- gestion prévisionnelle ;
- convocation d'une assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société ;
- préparation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire et des projets de résolutions qui seront soumis à ladite assemblée ;
- préparation du rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au rapport de gestion
- autorisation et approbation de cautions et autres garanties à consentir par la Société ;
- politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- charte d'audit interne

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- questions diverses,</li> <li>- pouvoirs pour formalités.</li> <li>-</li> </ul>
14 mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- modifications des annexes des comptes consolidés ;</li> <li>- modifications du rapport de gestion ;</li> <li>- rapport du comité d'audit ;</li> <li>- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce :</li> <li>- questions diverses ;</li> <li>- pouvoirs pour formalités.</li> </ul>
29 juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution de jetons de présence ;</li> <li>- Mise en œuvre de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 29 juin 2018 (dixième résolution) d'opérer en bourse sur ses propres actions ;</li> <li>- Autorisation, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, des mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait souscrit au profit des salariés ;</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>
12 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté des comptes semestriels (1<sup>er</sup> semestre 2018)</li> <li>- Communication financière</li> <li>- Activités du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 et perspectives</li> <li>- Appréciation de l'exécution des missions du comité d'audit au titre de l'exercice 2017</li> <li>- Recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middle Next : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conflits d'intérêt</i></li> <li>• <i>Pertinence d'un règlement intérieur du conseil d'administration</i></li> <li>• <i>Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil</i></li> </ul> </li> <li>- conventions management fees</li> <li>- Nomination de l'administrateur salarié au conseil d'administration</li> <li>- Nombre d'heures de préparation du conseil d'administration pour l'administrateur salarié (art R225-34-2 du code de commerce)</li> <li>- Programme de formation de l'administrateur salarié (art R225-34-3 du code de commerce)</li> <li>- Questions diverses</li> <li>- Pouvoirs pour formalités</li> </ul>

#### *4.1.10 Information des administrateurs*

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que les convocations.

Ils peuvent également à tout moment demander que leur soient communiqués les documents qu'ils estiment utiles à leur bonne information.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un procès-verbal établi à la fin de chaque séance constate les délibérations adoptées par le conseil d'administration. Il est signé par le président de séance et un administrateur au moins ou en cas d'absence du président de séance, par deux administrateurs au moins. Il est ensuite retranscrit dans un registre spécial coté, paraphé, et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

#### *4.1.11 Lieu des réunions*

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

#### *4.1.12 Jetons de présence*

Les administrateurs bénéficient de jetons de présence dont le quantum est déterminé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et qui sont attribués aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

Il peut également leur être alloué des rémunérations exceptionnelles par le conseil d'administration pour des missions ou mandats. Ces rémunérations sont alors portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les jetons de présence ont été fixés à 35 000 euros, et ont exclusivement été attribués aux administrateurs indépendants.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le conseil d'administration.

#### *4.1.13 Comités spécialisés*

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, en 2005, le conseil d'administration a mis en place un comité financier et d'audit.

Dans ce cadre, le comité financier et d'audit :

- procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels,
- examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel.

Ainsi, le comité financier et d'audit :

- veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière destinée au marché boursier ;
- évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et s'assure notamment de la mise en place et du bon fonctionnement du contrôle interne ;
- prend connaissance de la situation financière de la trésorerie ;
- examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

Le Comité financier et d'audit est composé de membre(s) désigné(s) par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres dudit comité coïncide avec la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité financier et d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière ou toute autre personne du management.

Lors de la séance du 21 avril 2017, le conseil d'administration compte tenu de sa composition à cette date, qui ne comportait qu'un administrateur indépendant, a constaté que la constitution d'un comité financier et d'audit possédant au moins deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, s'avérait impossible et a pris la décision d'en exercer lui-même les fonctions dans l'attente de la nomination d'un deuxième administrateur indépendant.

Lors de sa séance du 29 septembre 2017, Le conseil d'administration a décidé, sous réserve que Madame Maria CHATTI-GAUTIER soit nommée administrateur par la prochaine assemblée générale ordinaire, de recomposer le comité financier et d'audit, et de lui confier les missions prévues à l'article L 823-19 du Code de Commerce, à compter du jour de la nomination de Madame Maria CHATTI-GAUTIER en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2017, a nommé, en qualité de nouvel administrateur de la Société, Madame Maria CHATTI-GAUTIER.

Aussi, depuis le 15 novembre 2017, le comité financier et d'audit étant composé au moins deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, exerce à nouveau les fonctions décrites ci-dessus.

Le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ou un comité en charge des rémunérations.

#### *4.1.14 Travaux du comité financier et d'audit*

Il est rappelé que depuis le 21 avril 2017, le conseil d'administration assurait la mission du comité d'audit jusqu'au 15 novembre 2017, et que depuis le conseil d'administration du 15 novembre 2017, le comité d'audit, composé de M. Reynald GORINI et de Mme Maria CHATTI-GAUTIER, a repris ses fonctions.

En 2018, le comité d'audit, a organisé plusieurs réunions avec la direction générale, la direction juridique, la direction financière, le service audit interne et RSE, le service communication et les commissaires aux comptes (7 réunions). Au cours de ces réunions, il a notamment été traité des sujets suivants :

- cartographie des risques
- revue des activités de propreté urbaine
- divers points sur le contrat du Broc
- comptes sociaux du 1<sup>er</sup> semestre 2018
- indépendance des commissaires aux comptes et planification des travaux restants

Le comité d'audit a émis un rapport précisant les démarches réalisées et ses conclusions.

#### *4.1.15 Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général*

Au cours de l'exercice 2018, aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Ceux-ci sont déterminés à l'article 18 des statuts de la Société.

Dans la suite de l'organisation de sa succession débutée en 2015 (dissociation de la présidence et de la direction générale en mai 2015, donation à sa fille de la nue-propriété des titres de la société qu'il détient), en début d'exercice 2017, M. Francis PIZZORNO a fait part à la Société de son souhait d'abandonner ses fonctions de Président du conseil d'administration puis celles d'administrateur (à leur date d'échéance pour ces dernières) avec pour objectif de faire évoluer la gouvernance pour qu'une transmission naturelle se fasse sans modification de stratégie pour l'entreprise, son personnel et ses clients qui lui font confiance depuis plus de 40 années.

C'est ainsi que lors de sa séance du 28 mars 2017, le conseil d'administration, après avoir constaté les démissions de M Francis Pizzorno de ses fonctions de Président et de Mme Magali Devalle de ses fonctions de Directeur Général Délégué, a nommé Mme Magali Devalle aux fonctions de Présidente du conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales et de l'article 18 des statuts de la Société.

La mission du Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

A ce jour, et conformément aux décisions du conseil d'administration qui l'a nommé, M. Frédéric DEVALLE, assumant la direction générale de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

#### *4.1.16 Conseil d'administration et commissariat aux comptes*

##### **4.1.16.1 Quitus**

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

##### **4.1.16.2 Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes**

Nous vous rappelons que :

- le mandat d'administrateur de Monsieur Reynald GORINI, expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat d'administrateur de Madame Maria CHATTI-GAUTIER arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric DEVALLE arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 
- le mandat d'administrateur de Madame Magali DEVALLE arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 
- le mandat d'administrateur de Monsieur François DEVALLE, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- le mandat d'administrateur de Madame Laetitia REYNAUD, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société DELOITTE ET ASSOCIES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS SARL, arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **4.1.16.3 nomination d'un administrateur salarié**

L'assemblée générale du 29 juin 2018, après avoir pris note de l'avis favorable émis par le Comité d'Entreprise, a décidé de modifier les statuts de la Société afin de permettre la nomination d'administrateurs représentant les salariés au sein du conseil d'administration, conformément aux articles L 225-27-1 et suivants du code de commerce.

Dans ce cadre, le comité d'entreprise s'est réuni le 24 juillet 2018, et a désigné Madame Laetitia REYNAUD, salariée de la Société, en qualité d'administrateur salarié au sein du conseil d'administration, et ce pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2018 a entériné cette nomination, et ce conformément aux statuts de la société, modifiés en conséquence.

#### 4.1.16.4 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018

- Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2018 (en euros)	Deloitte				Novances - David & Associés				Audit & Contrôle			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Novances-David & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Audit & Contrôle)		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel</b>												
• Entité	83 760	49%	n/a		27 160	31%	n/a		0	0%	n/a	
• Entités contrôlées (1)	64 225	37%	39 280	100%	60 715	69%			66 540	100%		
<i>Sous-total A</i>	<b>147 985</b>	<b>86%</b>	<b>39 280</b>	<b>100%</b>	<b>87 875</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>66 540</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires</b>												
• Entité												
• Entités contrôlées (1)												
<i>Sous-total B</i>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)</b>												
• Entité	24 000	14%			0	0%			0	0%		
• Entités contrôlées (1)				0%				0%				0%
<i>Sous-total C</i>	<b>24 000</b>	<b>14%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<i>Sous-total D = B + C</i>	<b>24 000</b>	<b>14%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL E = A + D</b>	<b>171 985</b>	<b>100%</b>	<b>39 280</b>	<b>100%</b>	<b>87 875</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>66 540</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

(1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

(2) Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidées de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme.

## 4.2 REFERENCE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de son conseil d'administration du 21 avril 2017, notre société a choisi de modifier le Code de Gouvernement d'Entreprise qu'elle souhaite appliquer. Elle se référera, pour les exercices 2017 et suivants au Code MiddleNext créé pour s'adresser aux sociétés cotées à actionnariat contrôlé à savoir notamment les sociétés comme la nôtre à forte dimension familiale. Ce code est disponible à l'adresse suivante : [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com).

### 4.2.1 En ce qui concerne les rémunérations

Ces recommandations visent notamment les principes suivants :

- le conseil d'administration doit déterminer le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que l'information qui en est faite.
- le conseil d'administration doit apprécier l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président-directeur-général, directeur général.
- la limitation des indemnités de départ des dirigeants (plafond de deux ans de rémunération, fixe et variable) et leur suppression en cas de départ volontaire ;
- l'amélioration de l'encadrement et de la transparence des régimes de retraite complémentaire et autres avantages ;
- l'encadrement des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants ;
- la présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.

A ce titre, la Présidente du conseil d'administration constate que la Société, sauf ce qui sera précisé dans le paragraphe ci-dessous, se conforme déjà, tant en ce qui la concerne que pour le Directeur Général, depuis l'introduction en bourse et de manière spontanée, à ces recommandations visant à encadrer la rémunération des dirigeants sociaux de la Société.

Le tableau ci-dessous récapitule les dispositions de ce code qui ne sont pas appliquées ou ont été aménagées.

Lors des réunions du conseil d'administration appelées à statuer sur la rémunération des dirigeants, ces derniers, en leur qualité d'administrateur, ne prendront pas part au vote, par souci d'impartialité, sur la fixation de leur rémunération.

Pour une parfaite information, il est rappelé :

- que la Présidente et le Directeur Général, ne bénéficient d'aucun élément de rémunération, indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, de retraite chapeau ou régime de retraite supplémentaire à prestations définies, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites,
- de manière générale, que la Société n'a jamais accordé d'indemnité de départ en cas de départ volontaire ou d'échec, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites à ses dirigeants sociaux, ni aménagé de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies à ses dirigeants sociaux,
- que le contrat de travail de M. Frédéric DEVALLE a été suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur Général ;
- que seule Mme Magali DEVALLE bénéficie d'un contrat de travail depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, date à laquelle les contrats de travail des salariés cadres des filiales du Groupe ont été transférés sur notre société dont celui de Mme Magali DEVALLE.

### 4.2.2 En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

Les dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext » qui n'étaient pas appliquées comme indiqué dans le rapport de gestion de l'exercice précédent, ont depuis été appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

### **4.3 MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES**

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la Société sont celles prévues aux articles 25 et 26 des statuts de la Société ainsi que celles prévues aux dispositions des articles L.225-106 à L.225-116 et R.225-61 et suivants du Code de commerce.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la Société est de 21.416.000 euros, divisé en 4.000.000 actions de 5,354 euros de nominal.

L'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le 26 juillet 2019 devra ainsi atteindre, à titre ordinaire, un quorum de 774.000 (1/5 des actions ayant droit de vote soit 3.870.000) actions sur première convocation et aucun quorum sur seconde convocation, en supposant que 100% des actionnaires soient présents, représentés, ou aient voté par correspondance ou dispose d'un droit de vote en tenant compte des titres auto-détenus par la société.

### **4.4 FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES**

Le Groupe a choisi le cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Afin de maîtriser au mieux les risques identifiés, notre Société a mis au point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le système contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

#### *4.4.1 Organisation du contrôle interne*

Le dispositif du contrôle interne peut être décrit selon cinq composantes, proche du référentiel COSO : Environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et surveillance.

##### **4.4.1.1 L'Environnement de contrôle**

L'environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :

- L'engagement du management en faveur de l'intégrité et du comportement éthique ;
- Des responsabilités et pouvoirs définis et formalisés dans le respect du principe de séparation de tâches ;
- Des structures de management et techniques où les managers de chacune des entités opérationnelles ou fonctionnelles sont responsables de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques ;
- La politique des ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d'objectifs individuels et gestion des compétences.

#### 4.4.1.2 Analyse des risques

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activités supervisent les opérations des sociétés du Groupe et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le conseil d'administration. Ils réalisent l'identification des risques pesant sur leurs activités et la mise en œuvre des moyens de préventions ou d'actions correctrices adéquates.

Une description des risques principaux, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont disponibles dans le chapitre « Description des risques principaux » au paragraphe 1.7 du Rapport de Gestion.

Le Groupe développe un processus pour renforcer son approche systématique de l'analyse des risques. D'abord initiée sur le périmètre comptable et financier, la démarche a été étendue au cours de l'exercice 2009 aux processus métiers de l'entreprise.

L'approche vise à couvrir tous les types de risques, quantifiables comme non quantifiables, y compris les risques d'opérationnels, les risques de conformité et de réputation susceptibles d'affecter le Groupe à court, moyen et long terme, ainsi que les opportunités.

Le processus de gestion des risques comprend plusieurs composantes :

- Définition des objectifs et de la tolérance au risque ;
- Identification et évaluation des risques et des opportunités ;
- Evaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention ;
- Suivi de l'évaluation des risques et des opportunités.

La mise en œuvre du dispositif est conduite au travers d'une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et de supports. Elle permet de recenser, sur la base d'un outil commun, les risques dont le niveau de maîtrise est insuffisant ou pourrait être amélioré. Les procédures de contrôle interne sont alors conçues ou revues pour une meilleure efficacité en collaboration avec les équipes opérationnelles.

Le déploiement du processus est en cours de réalisation. L'objectif étant de développer un véritable outil de gestion des risques visant à optimiser la création de valeur du Groupe.

#### 4.4.1.3 Système d'information

Le Groupe dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de *reporting* qui prévoit l'analyse des documents d'activités ainsi que l'analyse de la formation du résultat. Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

De plus, le Groupe a mis en place un système de management de la qualité visant l'excellence. Ce référentiel constitue un outil commun disponible sur l'intranet. La documentation de ce système recouvre toutes les procédures, outils et méthodes relatifs aux processus clés du Groupe, à savoir :

- Le processus de management avec la définition de la politique du Groupe, la maîtrise de la documentation, l'amélioration continue de la qualité et la gestion de l'environnement ;
- Les processus de réalisation qui couvre le développement commercial, la réalisation des prestations, l'administration des ventes ;
- Les processus de soutien aux opérations qui comprennent les ressources humaines, les investissements, les achats.

#### 4.4.1.4 Activités de contrôle

Les contrôles sont présents à tous les niveaux dans l'organisation, qu'ils s'agissent de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

L'accent est mis sur la prévention et la maîtrise des risques résultant des activités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Parmi les activités de contrôle, figurent notamment les procédures suivantes :

#### **4.4.1.5 Suivi budgétaire**

Le Groupe a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité. Il donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification des écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne du Groupe.

#### **4.4.1.6 Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement**

Les risques internes inhérents aux processus de réalisations de nos activités sont principalement les risques environnementaux et les risques liés à la santé des travailleurs. La surveillance du respect de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement est effectuée grâce à un réseau de 19 coordinateurs QSE en France et à L'Etranger dont 3 en alternance, qui interviennent sur toutes nos implantations.

#### **4.4.1.7 Elaboration de l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel reprenant le cadre de référence proposé par l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière.

Les procédures liées à l'élaboration de l'information comptable et financière sont décrites plus spécifiquement dans le chapitre suivant.

#### **4.4.1.8 Surveillance**

##### *Procédures générales de surveillance*

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système du contrôle interne, le Groupe réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi de contrôle s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'audit interne et d'autre part, par les Commissaires aux Comptes ; Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

##### *La contribution de l'audit interne*

Le Groupe dispose d'un service d'audit interne composé d'une personne accompagnée de cabinets spécialisés.

Il est rattaché à la direction financière.

L'audit interne a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique.

L'audit interne fournit à la Direction une évaluation, fondée sur les risques, de l'efficacité des processus de l'entreprise.

En outre, l'audit interne examine les procédures d'exploitation afin d'identifier des opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques. Il vérifie le respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures. Le programme de travail porte notamment sur les points suivants :

### *Eléments organisationnels*

- la vérification des organigrammes en place et des missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- la planification du travail et le suivi du personnel,
- les procédures paies,
- les procédures Ressources Humaines,
- la planification du travail à court et moyen terme,
- les données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition).

### *Financiers*

- le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- le suivi des procédures d'achats,
- l'évaluation des besoins réels et l'efficacité des opérations,
- les recouvrements.

### *Fonctionnels*

- la fiabilité des processus de travail en place,
- le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- le développement de la structure.

### *Qualitatifs*

- le respect des outils de travail mis à disposition,
- le respect des règles QSE,
- la détermination des critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du Groupe.

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants, émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés.

L'audit interne effectue également des vérifications ponctuelles, à la demande de la Direction ou du Comité d'Audit, axée sur des risques immédiats ou futurs.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport d'audit communiqué aux organisations auditées, à leur hiérarchie et aux membres du conseil d'administration décrivant les principaux éléments d'organisation pour chaque processus et émettant des recommandations.

Des mesures sont engagées par les responsables opérationnels en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne observées et d'y apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. La mise en place des plans d'actions fait l'objet d'un plan de suivi par l'audit interne.

#### *4.4.2 Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable*

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les activités de contrôle interne des processus d'élaboration des documents comptables et financier reposent sur trois piliers importants :

- Un auto - contrôle permanent basé sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert-comptable ;

#### **4.4.2.1 Auto-contrôle structurel**

L'auto-contrôle repose sur les principes de « validation » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple).

Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité.

Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués par l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la Société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectés et transportés.

Un *reporting* mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avois, l'état des encours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour.

#### **4.4.2.2 L'intervention de l'expert-comptable**

La Société fait appel, pour l'ensemble du Groupe, à un expert-comptable pour l'établissement des liasses fiscales du bilan consolidé.

Au Maroc et en Tunisie, un expert-comptable local est en charge de l'élaboration des bilans semestriels, et annuels, des déclarations fiscales et sociales ainsi que la révision des comptes. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert-comptable en France.

#### **4.4.3 .Perspectives**

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation du management et des équipes, la revue systématique des risques, la formalisation du dispositif du contrôle interne et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins.

### **4.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SUR L'EXERCICE**

*4.5.1 Rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice pour chacun des mandataires sociaux, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titre de créances ou de titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société.*

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Jetons de présence	Total de la rémunération brute globale
M. Frédéric DEVALLE	2017	185 125 €				185 125 €
	2018	191 115 €				191 115 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de directrice des achats)	2017	81 956 €	7 4 10 €	1 829 €		91 195 €
	2018	83 100 €	7 933 €			91 033 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de Présidente de la société)	2017	44 641 €				44 641 €
	2018	66 968 €				66 968 €
M. Reynald GORINI	2017				20 000 €	
	2018				20 000 €	
Mme Maria CHATTI-GAUTIER	2018				15 000 €	

En ce qui concerne Mme Magali DEVALLE, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société en ses qualités de Présidente et de Directrice des achats. Ils comprennent les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de la Société et une couverture sociale.

Les rémunérations de Mme Magali DEVALLE et de Monsieur Frédéric DEVALLE sont décidées par le conseil d'administration.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président et le Directeur Général sont assimilés à des salariés et bénéficient notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres dirigeants de la Société.

En ce qui concerne Mme Magali DEVALLE, les éléments variables correspondent aux primes d'objectifs versées aux cadres suivant avenants aux contrats de travail « parts variables » signés en 2008 pour prise d'effet en 2009.

Il est précisé que la société a passé les provisions suivantes, dans les comptes consolidés, au titre des indemnités de fin de carrière en exécution de son contrat de travail pour Mme Magali DEVALLE : 61 422 € (2018).

*4.5.2 Les rémunérations et avantages reçus, durant l'exercice, des sociétés contrôlées au sens de l'art L 233-16 par la société dans laquelle le mandat est exercé, ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.*

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Frédéric DEVALLE	2017	0 €	0 €	0 €	0 €
	2018				
Mme Magali DEVALLE	2017	22 057 €			22 057 €
	2018	59 549 €			59 549 €

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

#### *4.5.3 Politique des rémunérations applicables aux mandataires sociaux*

Nous vous présentons dans le présent rapport, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2019.

A ce titre, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juillet 2019 de se prononcer sur deux résolutions, respectivement pour Madame Magali DEVALLE, Président du Conseil d'administration et Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général, relatives à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale ordinaire annuelle n'approuvait pas ces deux résolutions, la rémunération serait alors déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation, par une assemblée générale ordinaire, des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

Les grands principes et critères de la politique de rémunération sont fixés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration a évalué la pertinence de la structure de la rémunération en ayant à l'esprit que la Société est une structure capitalistique familiale.

Le conseil d'administration a également conduit ses réflexions en intégrant les changements que le Groupe a traversé au cours de la période 2014-2016, qui dans un contexte de marché en profonde mutation et avec un environnement de plus en plus concurrentiel et instable, a jugé nécessaire de mettre en adéquation la structure juridique du Groupe avec sa structure opérationnelle en créant une nouvelle organisation structurée autour de trois pôles d'activités.

Conformément à cette structure de gouvernance, les dirigeants mandataires sociaux sont :

- le **Président du conseil d'administration**, dont le mandat a été confié à Madame Magali DEVALLE et
- le **Directeur Général**, dont le mandat a été confié à Monsieur Frédéric DEVALLE

Les différentes composantes de la rémunération de ces dirigeants mandataires sociaux ont été déterminées avec exhaustivité, en adéquation avec les pratiques de sociétés françaises de taille et de structure capitalistique comparables.

##### *4.5.3.1 Rémunération fixe*

La politique de rémunération établie par le conseil d'administration, prévoit l'attribution d'une part annuelle fixe au Président du conseil d'administration ainsi qu'au Directeur Général.

Le montant de cette rémunération fixe est déterminé selon les critères propres à la personne et en tenant comptes des différents rôles et responsabilités assignés aux deux dirigeants.

##### *4.5.3.2 Rémunération variable annuelle*

La politique de rémunération établie par le conseil d'administration exclut, pour l'exercice 2019, toute part variable dans la rémunération de la Présidente du conseil d'administration et du Directeur Général.

Il est rappelé qu'en tout état de cause, conformément aux dispositions légales, le versement d'une part variable ne pourrait intervenir qu'après approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

#### **4.5.3.3 Rémunération exceptionnelles**

Aucune rémunération exceptionnelle n'est prévue au titre de l'exercice 2019 pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

#### **4.5.3.4 Jetons de présence**

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposerons de fixer à la somme de 40 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, allocation qui sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

#### **4.5.3.5 Attribution de stock-option / actions de performance**

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucune attribution de stock-option ou actions de performance pour l'exercice 2019.

#### **4.5.3.6 Régime de retraite supplémentaire**

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucun régime de retraite supplémentaire pour l'exercice 2019.

#### **4.5.3.7 Indemnité de non concurrence**

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucune indemnité de non concurrence pour l'exercice 2019.

#### **4.5.3.8 Avantage en nature**

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général continueraient de bénéficier de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général bénéficieraient également au titre de leurs fonctions exercées au sein de la Société d'une couverture collective santé/prévoyance.

### **4.5.4 Application de la politique de rémunération aux dirigeants mandataires sociaux pour 2019**

#### **4.5.4.1 Rémunération fixe**

Il est proposé de fixer la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2019 comme suit :

Rémunération fixe nette

	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Madame Magali DEVALLE	DIRECTEUR GENERAL Monsieur Frédéric DEVALLE
En euros annuel	54 000 €	145 000 €

Pour la rémunération fixe de Mme Magali DEVALLE, il n'y a pas de changement

#### **4.5.4.2 Avantages en nature**

Il est proposé de mettre à disposition des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2019, un véhicule de fonction et de ne pas faire bénéficier le directeur Général de la couverture collective santé prévue pour les cadres de la Société. Il bénéficie de la convention collective en matière de prévoyance.

#### Montant avantage en nature annuel

	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Madame Magali DEVALLE	DIRECTEUR GENERAL Monsieur Frédéric DEVALLE
AN Véhicule En Euros	0 €	10 285*€
AN santé / prévoyance	0 €	0 €

\* Pouvant varier d'une part, en fonction des clauses du contrat de la mutuelle souscrite et du plafond de la sécurité sociale, et d'autre part, des variations de l'évaluation d'un avantage en nature pour véhicule de fonction.

Nous vous invitons en conséquence de ce qui précède à approuver la politique de rémunération concernant le Président du conseil d'administration ainsi que le Directeur Général, telle que présentée dans le présent rapport.

Les résolutions soumises à votre vote sont visées au paragraphe 2.20 du présent rapport sous les résolutions n°8, 9, 10 et 11.

## 4.6 INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES AUX SOCIETES COTEES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES INCIDENCES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

### 4.6.1 Structure du capital de la Société

Sachant que le capital est composé de 4 000 000 titres dont 1 000 000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.10 du rapport de gestion.

### 4.6.2 Les restrictions statutaires sur droit de vote et transfert de titre

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à la cession des titres.

L'article 11 des statuts prévoit notamment qu'en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote de l'usufruitier sera limité aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices, le nu-proprétaire disposant alors seul du droit de vote pour toutes les autres décisions.

Aucune convention n'a été transmise à la Société au titre de l'article L 233-11 du Code de commerce.

### 4.6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe 2.14 du rapport de gestion.

### 4.6.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

### 4.6.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

### 4.6.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

*4.6.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société*

Les statuts reprennent les dispositions légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants des statuts.

*4.6.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions*

Voir paragraphes 2.10 et 2.16 du rapport de gestion, et paragraphe 4.1.7 du présent rapport.

*Accords de la société prenant fin ou modifiés en cas de changement de contrôle*

Néant.

*4.6.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique*

Néant.

**Le 4 juin 2019**

**Magali Devalle**

**Présidente du conseil d'administration**

## **5.ANNEXES**

## 5.1 ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE

### SA DRAGUI TRANSPORTS

Le bilan arrêté le 31 décembre 2018 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 69 975 967 € et a ainsi augmenté de 3 % par rapport à l'exercice précédent : 68 059 880 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 865 348 €.

### SAS ROGER GOSSELIN

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 245 589 € et a ainsi baissé de 68 % par rapport à l'exercice précédent : 1 511 617 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de 240 612€.

### SAS PROPOLYS

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 57 396 778 € (exercice précédent : 41 892 949 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 2 640 604 €.

### SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 6 944 €.

### SAS ABVAL

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 2 632 €.

### SA DEVERRA

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 2 582 €.

### SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 2 273 €.

### SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 29 983 € (exercice précédent : 148 455 €) Cet exercice s'est traduit par une perte de - 9 324 023 €.

### SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 3 535 €.

### SAS ZEPHIRE

En 2018, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 25 616 491€. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 145 013 €.

### La SA de droit marocain TEODEM

En 2018, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 80 931 226 Dirhams (à titre indicatif 7 308 022 € soit pour 1 € = 11,0743) Cet exercice s'est traduit par une perte de - 6 836 623 Dirhams (soit à titre indicatif - 617 341€). Exercice 2017 : 6 937 209 € et une perte de -305 066 €.

### **La SA de droit marocain TEORIF**

En 2018, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 21 671 924 Dirhams (soit à titre indicatif 1 956 957 €) et un bénéfice de 457 161 Dirhams (soit à titre indicatif 41 281 €)

Exercice 2017 : chiffre d'affaires de 1 878 543 € et un bénéfice de 136 100 €.

### **La SAS de droit marocain TEOMARA**

En 2018, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 63 473 302 Dirhams (soit à titre indicatif 5 731 586 € pour 1 € = 11, 0743) et un bénéfice de 6 658 521 Dirhams (soit à titre indicatif 601 259 €) Exercice 2017 : chiffre d'affaires

de 5 777 286 € et un bénéfice de 766 879 €.

## 5.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2018

INFORMATIONS  FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
				BRUTE	TITRES DETENUS NETTE					
<b>Participations</b>										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	206 719	1 767 212	5,00	10 336	10 336			5 731 586	601 259	
<b>FILIALES</b>										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	30 053 606	95,64	7 858 747	7 858 747			69 975 967	865 348	960 624
PE INDUSTRIES	24 675 550	26 645 945	100,00	24 675 556	24 675 556			29 984	-14 180 748	987 022
PE INTERNATIONAL	1 010	-118 390	100,00	1 010	1 010	34		0	-3 535	
DEVERRA	37 000	26 213	99,84	36 940	36 940			0	-2 582	
ABVAL	1 000	-8 106	100,00	1 000	1 000			0	-2 632	
PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1 000	-7 121	100,00	1 000	1 000			0	-2 273	
GOSELIN	259 000	150 805	100,00	7 910 418	0	37 800		245 589	-240 612	
SEP GPE/NICOLLIN	1 500	1 500	50,00	750	750	204 167		4 095 524	245 843	
TEODEM	2 345 140	2 266 638	49,33	1 149 472	1 149 472	706 442		7 308 022	-617 341	
TEORIF	116 426	1 483 584	49,00	13 291	13 291	1 240		1 956 957	41 281	
PROPOLYS	14 800 400	19 603 169	100,00	14 800 450	14 800 450			57 396 779	2 640 605	800 000
PE SERVICES	10 100	-85 653	100,00	10 100	10 100	396 862		0	-6 945	
ZEPHIRE	1 000 000	-8 543 610	50,50	505 000	505 000	38 077 212		25 616 491	145 013	
DRAGUI-GAZ	5 000	5 000	50,00	5 000	5 000			0		

- (\*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

-(\*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2018 : 1 € = 10,9579 dh

-(\*\*) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2018 : 1 € = 11,0743 dh

### 5.3 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social.	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000
b) Nombre d'actions émises.	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires HT.	72 779 807	73 630 126	65 884 771	61 268 549	56 288 698
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise	20 336 039	13 052 147	15 037 578	6 394 968	8 771 620
c) Impôts sur les bénéfices.	-1 213 883	-1 806 224	143 074	-2 040 453	-1 249 852
c') Participations des salariés.					
d) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	12 396 238	8 890 022	10 561 724	2 383 871	3 938 291
e) Montant bénéfiques distribués au cours de l'exercice .	800 000		1 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, particip. des salariés , avant dotation aux amortissements et provisions et reprise	5,39	3,71	3,72	2,11	2,51
b) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	3,10	2,22	2,64	0,60	0,98
c) Dividende versé à chaque action.	0,20		0,25	0,50	0,50
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés.	711	680	599	535	450
b) Montant de la masse salariale.	22 291 300	22 593 086	20 767 412	17 855 567	15 794 070
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux.	8 448 130	8 504 004	7 727 082	7 011 413	6 298 164
d) Personnel intérimaire	3 847 839	3 632 173	3 039 129	2 356 044	2 250 078
e) Personnel loué intersociété	4 491 108	803 578	578 383	803 055	490 934

## 5.4 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

### RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2018

#### SOMMAIRE

1a ) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie	3 ) Turn Over	7 ) Conditions d'Hygiène et de Sécurité
1b ) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle	4 ) Heures Supplémentaires	8 ) Formations
2a ) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre	5 ) Absentéisme	9) Accords signés
2b ) Embauches	6 ) Masse Salariale annuelle	10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place

#### 1a ) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
RGS : 1a) Effectif mensuel moyen équivalent temps plein par catégorie	Cadres		GPE	Nb	62,39
	Assimilés cadres, TAM				56,97
	Ouvriers, employés				329,02
	<b>TOTAL</b>				<b>448,38</b>

#### 1b ) Egalité Homme / Femme en effectif moyen :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
------------	------------------	-----------------------	-----------	-------	------------

<b>RGS : 1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle</b>	Cadres	GPE	Nb	63,14
	Assimilés cadres, TAM			58,69
	Ouvriers, employés			333,56
	<b>TOTAL</b>		<b>455,39</b>	

**2a ) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre**

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
<b>RGS : 2a) Egalité hommes/femmes : effectif inscrit au 31 décembre</b>	Cadres	Femmes	GPE	Nb	30
		Hommes			37
	Total Cadres				67
	Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes			29
		Hommes			27
	Total Agents de Maîtrise et Assimilés				56
	Ouvriers, employés	Femmes			53
		Hommes			250
	Total Ouvriers, employés				303
	<b>TOTAL</b>				<b>426</b>

**2b ) Embauches :**

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
<b>RGS : 2b) Embauches</b>	Nb d'embauches en CDD (Nb de contrats)		GPE	Nb	194
	Nb d'embauches en CDI				59
	<b>TOTAL</b>		<b>253</b>		

**3 ) Turn Over :**

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018	sous-total par motif
RGS : 3) Turn Over	Nb de départs pour démission	Cadres	GPE	Nb	4	17
		Assimilés cadres, TAM			3	
		Ouvriers, employés			10	
	Nb de départs pour licenciement	Cadres			1	11
		Assimilés cadres, TAM			0	
		Ouvriers, employés			10	
	Nb de départs en cours de période d'essai	Cadres			1	6
		Assimilés cadres, TAM			0	
		Ouvriers, employés			5	
	<b>TOTAL</b>					<b>34</b>

#### 4 ) Heures Supplémentaires :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
RGS : 4)Heures supplémentaires	Nb d'heures à 125% + Forfait Heures		GPE	Hs	13 778
	Nb d'heures à 150%				857
	<b>TOTAL</b>				

#### 5 ) Absentéisme :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018	
RGS : 5)Absentéisme	Total heures d'absence		GPE	Hs	40 484	
					<i>Nb d'heures de Maladie</i>	23 136
					<i>Nb d'heures d'AT/MP</i>	17 348
	Nb d'heures théoriques					820 931

	<b>TAUX ABSENTEISME</b>	%	<b>4,93%</b>
--	-------------------------	---	--------------

**6 ) Masse Salariale annuelle hors intérimaire et sous-traitance :**

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
<b>RGS : 6) Masse salariale annuelle</b>	BRUT total versé, hors contrats intérim		GPE	€	<b>14 989</b>
	Charges patronales, hors contrats intérim				<b>167</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>7 452</b>
					<b>288</b>
					<b>22 441</b>
					<b>455</b>

**7 ) Conditions d'Hygiène et de Sécurité :**

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
<b>RGS : 8) Conditions d'hygiène et de sécurité</b>	10.3 Nombre d'accidents du travail avec arrêt		GPE	Nb	40
	10.4 Nombre de jours perdus				3 623

**8 ) Formations :**

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
<b>RGS : 9) Formations</b>	Nb d'heures totales		GPE	Hs	5 189
	Effectif formé			Nb	303
	Coût fomations			€	221 056
	Coût salarial			€	113 867

**9) Accords signés :**

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
7.1 Liste des accords collectifs			GPE	Nb	5

**10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place (périmètre contenant la société GPE) :**

Indicateur	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2018
<b>RGS 12) Institutions représentatives du personnel mises en place en 2014</b>	Ensemble des CHSCT avec N° et périmètre géographique		France	Nb	13

Le 6 mai 2014 (1er tour) et 20 mai 2014 (2ème tour non tenu) : élection DP/CE de l'UES et le 18 juin 2014 pour le CHSCT

**CHSCT 1** regroupe les salariés des sites suivants : Draguignan siège-exploitation-garage, Brignoles, Saint Maximin, Venelles, La Garde, Expatriés

**CHSCT 2** regroupe les salariés des sites suivants : Saint-Raphaël, Fréjus, Bormes les Mimosas, La Môle, Saint Tropez, Cuers

**CHSCT 3** regroupe les salariés des sites suivants : "Alpes Maritimes-Alpes de Hautes Provence-Hautes Alpes" Nice, Antibes, Juan les Pins

**CHSCT 4** regroupe les salariés du site suivant : Le Cannet, Pierrefeu du Var, Aboncourt

**CHSCT 5** regroupe les salariés du site suivant : Centre de valorisation du Muy, sélectif, Cabasse, Le Broc

**CHSCT 6** regroupe les salariés du site suivant : Toulon

**CHSCT 7** regroupe les salariés du site suivant : La Seyne sur Mer, Saint Mandrier

**CHSCT 8** regroupe les salariés du site suivant : Lyon

**CHSCT 9** regroupe les salariés du site suivant : Grenoble, Valence, Marseille,

**CHSCT 10** regroupe les salariés du site suivant : "IDF Sud" Vitry sur Seine, 15ème et 16ème arrondissement de Paris, Rungis

**CHSCT 11** regroupe les salariés du site suivant : "IDF Nord" Pontoise, Amblainville

**CHSCT 12** regroupe les salariés du site suivant : Proval, le Bourget

**CHSCT STAR**



## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme

109 rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2018

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme

109 rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

## **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Pizzorno Environnement, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs<sup>1</sup> que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>2</sup> et couvrent entre 20 et 97% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes entre janvier et juin 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous

---

<sup>1</sup> Informations quantitatives environnementales : Tonnage de déchets valorisés en France et répartition par type de matières ; Tonnage de déchets traités par incinération en France ; Tonnage de déchets traités par stockage en France ; Pourcentage de déchets valorisés en matière ou énergie en France ; Consommation d'eau en France ; Production totale d'énergie (électrique et thermique) en France ; Consommation totale d'énergie en France et répartition par type d'énergies ; Emissions de CO<sub>2</sub> (scope 1 et 2) en France et répartition par postes d'émissions ; Emissions de CO<sub>2</sub> évitées en France et répartition par type de valorisation ; Part du chiffre d'affaires total du groupe couvert par une certification ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 9001.

Informations quantitatives sociales : Effectif total au 31/12/2018 ; Nombre total d'embauches et répartition par type de contrats ; Nombre total de départs et répartition par type de motifs ; Nombre total d'heures de formation ; Nombre moyen d'heures de formation par salarié ; Taux de fréquence des accidents de travail ; Taux de gravité des accidents de travail.

<sup>2</sup> Entités sélectionnées : Propreté Lyon (GPE) ; Centre de Tri Athanor Grenoble (STAR) ; UVE Zéphire Toulon (GPE).

<sup>3</sup> Informations qualitatives : Code de conduite et Comité conformité du groupe ; Initiatives en faveur du dialogue avec les parties prenantes et des relations sociales ; Charte Agir pour la biodiversité en région PACA et autres actions pour la protection de la biodiversité en France ; Démarche d'identification et d'action sur les « points noirs » ; Partenariat entre GrDF et Pizzorno et autres initiatives en faveur des véhicules « propres » ; Initiatives en faveur de l'insertion professionnelle.

avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Comme évoqué en note méthodologique, le périmètre de reporting des indicateurs environnementaux est limité aux entités françaises, qui représentent environ 46% du volume total de déchets traités par an, les activités au Maroc étant exclues.

Paris-La Défense, le 5 juillet 2019  
L'un des commissaires aux comptes,

**Deloitte & Associés**

Anne-Marie Martini  
Associé, Audit

Eric Dugelay  
Associé, Développement Durable

# **COMPTES CONSOLIDES**

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018**

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2018 (en K€)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Goodwill	4.1.1	9 615	8 554
Immobilisations corporelles	4.1.2	78 028	96 068
Autres immobilisations incorporelles	4.1.3	389	409
Participations comptabilisées par mises en équivalence	4.1.4	192	184
Titres non consolidés	4.1.5	2 311	1 980
Autres actifs non-courants	4.1.6	39 170	44 367
Impôts différés actifs	4.1.11	2 636	1 917
Actifs activités abandonnées	4.1.18	2 702	2 876
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>135 043</b>	<b>156 355</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks et en-cours	4.1.7	2 459	2 327
Clients et comptes rattachés	4.1.16	62 341	65 799
Autres actifs courants	4.1.6	3 553	2 620
Actifs d'impôts courants	4.1.14	22 034	20 365
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.1.8	54 459	52 245
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>144 846</b>	<b>143 356</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>279 889</b>	<b>299 711</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	4.2.1	21 416	21 416
Autres réserves	4.2.2	50 348	45 143
Titres en auto-contrôle	4.2.3	-1 986	-2 141
Résultat net – part du groupe		-389	7 296
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>69 389</b>	<b>71 714</b>
Intérêts non contrôlés		-174	-267
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>69 215</b>	<b>71 447</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	41 711	58 197
Impôts différés passifs	4.1.11		2 334
Provisions à long terme	4.1.12	22 467	19 193
Avantages postérieurs à l'emploi	4.1.13	10 496	9 784
Autres passifs non courants	4.1.15	1 083	1 514
Passifs activités abandonnées	4.1.18	3 544	4 020
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>79 301</b>	<b>95 042</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		34 408	33 613
Emprunts à court terme		4 714	7 962
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	32 808	34 494
Passif d'impôts courants	4.1.14	46 881	43 282
Provisions à court terme	4.1.12	9 487	8 911
Autres passifs courants	4.1.15	3 075	4 960
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>131 373</b>	<b>133 222</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>279 889</b>	<b>299 711</b>

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (en K€)**

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	4.3.2	<b>232 953</b>	<b>230 307</b>
Autres produits de l'activité		901	81
Achats consommés		-17 367	-15 101
Charges de personnel	4.3.3	-118 932	-114 397
Charges externes		-58 998	-55 396
Impôts et taxes		-6 793	-6 390
Dotations aux amortissements nette des reprises	4.3.4	-29 543	-29 569
Dotations aux provisions nette des reprises	4.3.4	-10 302	-1 762
Variation des stocks des en cours et produits finis		269	1
Autres produits et charges courants	4.3.5	- 230	-1
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-8 041</b>	<b>7 773</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		608	430
Coût de l'endettement financier brut	4.3.6	-1 304	-2 060
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-696</b>	<b>-1 630</b>
Autres produits et charges financiers	4.3.7	1 967	2 100
Charge d'impôt	4.3.8	3 553	-708
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.1.4	2 871	59
<b>Résultat net avant résultat activités arrêtées</b>		<b>-346</b>	<b>7 594</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.1.18	-1	-196
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-347</b>	<b>7 398</b>
Intérêts non contrôlés	4.3.9	42	102
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>-389</b>	<b>7 296</b>
<b>Résultat net par action hors autocontrôle (en euros)</b>	4.3.10	<b>-0.100733</b>	<b>1.914727</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	4.3.10	<b>-0.100733</b>	<b>1.914727</b>

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (en K€)**

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-347</b>	<b>7 398</b>
Gains et pertes actuariels bruts		183	1 740
Impôt sur gains et pertes actuariels		-206	580
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>		<b>-23</b>	<b>1 160</b>
Ecart de conversion		451	145
Autres éléments recyclables		-348	61
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		<b>103</b>	<b>207</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts</b>		<b>80</b>	<b>1 367</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>-267</b>	<b>8 765</b>
Intérêts non contrôlés		134	253
<b>Part du groupe</b>		<b>-401</b>	<b>8 512</b>

**GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018 (en k€)**

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves et Résultats consolidés	Résultats enregistrés en cap. propres	Capitaux propres (groupe)	Intérêts Non contrôlés	Total capitaux propres
<i>Notes</i>	4.2.1	4.2.2	4.2.3					
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-2 056</b>	<b>45 994</b>	<b>-189</b>	<b>65 169</b>	<b>-457</b>	<b>64 712</b>
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			-89		-7	-96		-96
Dividendes				-1 934		-1 934		-1 934
<b>Résultat global de la période</b>				<b>8 512</b>		<b>8 512</b>	<b>253</b>	<b>8 765</b>
Sortie de périmètre								
Reclassement période				63		63	-63	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-2 145</b>	<b>52 635</b>	<b>-196</b>	<b>71 714</b>	<b>-267</b>	<b>71 447</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-2 145</b>	<b>52 635</b>	<b>-196</b>	<b>71 714</b>	<b>-267</b>	<b>71 447</b>
Opérations sur le capital					-2	-2	3	1
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			107		-98	9		9
Dividendes				-1 931		-1 931	-44	-1 975
<b>Résultat global de la période</b>				<b>-401</b>		<b>-401</b>	<b>134</b>	<b>-267</b>
Sortie de périmètre								
Reclassement période								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-2 038</b>	<b>50 301</b>	<b>-294</b>	<b>69 389</b>	<b>-174</b>	<b>69 215</b>

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (en k€)**

		31/12/2018	31/12/2017
Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires)		-347	7 398
Dotations nettes aux amortissements et provisions		39 875	31 331
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Autres produits et charges calculés		933	592
Plus et moins-value de cession		-77	-208
Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		- 2 871	-58
Dividendes (titres non consolidés)		-40	-38
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>37 473</b>	<b>39 015</b>
Coût de l'endettement financier		696	1 630
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-3 553	708
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(A)</b>	<b>34 616</b>	<b>41 353</b>
Impôts versés	<b>(B)</b>	-315	-636
Variation du B.F.R lié à l'activité	<b>(C)</b>	3 319	-219
Autres flux liés à l'activité	<b>(C)</b>		
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C)</b>	<b>(D)</b>	<b>37 620</b>	<b>40 498</b>
<b>Dont Flux issu des activités abandonnées</b>		<b>-1</b>	<b>-195</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-230	-190
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-16 154	-30 415
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		759	2 194
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-584	-1790
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Incidences des variations de périmètre			
Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés)		63	27
Variation des prêts et avances consentis (*)		4 972	306
Subventions d'investissement reçues		234	102
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(E)</b>	<b>-10 940</b>	<b>-29 766</b>
<b>Dont Flux issu des activités abandonnées</b>			
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Rachats et reventes d'actions propres		107	-74
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 931	-1 934
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		18 000	29 735
Remboursement d'emprunts		-32 780	-31 181
Remboursement d'emprunts (location financement)		-3 812	-4 086
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location financement)		-696	-1 630
Autres flux liés aux opérations de financement		-169	11
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(F)</b>	<b>-21 281</b>	<b>-9 159</b>
<b>Dont Flux issu des activités abandonnées</b>			
Incidence des variations des cours des devises	<b>(G)</b>	-79	22
<b>Trésorerie activité abandonnées</b>	<b>(H)</b>		
<b>Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+ H)</b>		<b>5 320</b>	<b>1 595</b>

(\*) Ce montant correspond à la variation du compte courant consenti par la société mère à la société ZEPHIRE afin de financer son activité. Cette société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence, raison pour laquelle ce mouvement figure dans les flux de trésorerie.

<b>TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en k€)</b>
--

		31/12/2018	Variations	31/12/2017
Trésorerie brute	<b>(a)</b>	54 459	2 214	52 245
Emprunts à court terme (concours bancaires courants et intérêts courus)	<b>(b)</b>	-4714	3 248	-7 962
Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme	<b>(c)</b>	97	-142	239
<b>Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c)</b>		<b>49 842</b>	<b>5 320</b>	<b>44 522</b>
Endettement financier brut (courant et non courant)	<b>(e)</b>	-74 518	18 173	-92 691
<b>Endettement financier net (e) - (d)</b>		<b>-24 676</b>	<b>23 493</b>	<b>-48 169</b>
<i>Voir note 4.1.8 pour le détail des soldes</i>				

## **V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **1 - Informations générales**

#### **1.1 – Note d'information générale**

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 Juin 2019. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

#### **1.2 – Evénements majeurs de l'exercice**

-Contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêt :

Pour rappel cette installation de stockage de déchets non dangereux est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorale est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêt. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a pas encore vu le jour.

Outre le contentieux concernant la valorisation de mâchefers comme matériaux de recouvrement, initié par la commune de Bagnols en Forêt et qui a pris définitivement fin en octobre 2014, la fin de la délégation de service public en 2011 a donné lieu, au cours du premier semestre 2012, à des contestations.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA (fusionnée en 2014 avec la société VALEOR) et le SMIDDEV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation portait sur un montant de 6,8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société VALEOR, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge de la société VALEOR, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour un montant global de 5,2 M€.

La Société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,6 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. La provision s'élève ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014.

En décembre 2014 la Société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,4 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,7 M€ provisionné en 2013, pas plus que l'écart de 1,7 M€, le Groupe considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,8 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

Lors de l'audience du 1<sup>er</sup> avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulon a évoqué et mis en délibéré l'ensemble de nos contestations relatives à ces titres de recettes. Lors de cette audience, Madame le Rapporteur de la République a proposé au Tribunal l'annulation de tous ces titres de recettes pour défaut de base légale.

Par décision du 22/04/2016, le Tribunal Administratif de Toulon a effectivement jugé que l'ensemble des titres de recettes sont nuls et que notre filiale est déchargée de toutes les sommes exigées.

Le SMIDDEV a fait appel de toutes ces décisions.

Les différents contentieux ont été appelés aux audiences des 15 janvier et 19 mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par deux arrêts du 29 janvier 2018, la Cour a :

1. Annulé intégralement le titre de recettes n°2013-407 du 5 août 2013.
2. Annulé le titre n° 2014-178 du 28 mars 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 730.445,35 euros.

Par trois arrêts du 30 mars 2018, la Cour a :

3. Rejeté la requête en appel du SMIDDEV contre le jugement annulant le titre de recettes n° 2014-454 du 2 septembre 2014.
4. Annulé le titre n° 2014-120 du 19 février 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 569.575,42 euros.
5. Annulé le titre n°2014-676 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 4.410.267,84 euros.

Nous avons introduit des pourvois en cassation contre les décisions citées aux points 2,4 et 5 ci-dessus, tandis que le SMIDDEV s'est pourvu en cassation sur les décisions citées aux points 1 et 3 ci-dessus.

Ainsi, toutes les décisions rendues par la Cour d'Appel Administrative de Marseille ont fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Les pourvois relatifs aux titres de recettes n°2014-454, 2013-407 et 2014-676, n'ont pas été admis par le Conseil d'Etat selon trois décisions en date du 21 décembre 2018.

Dans l'attente des décisions relatives aux autres titres devant le Conseil d'Etat, et au regard des décisions déjà obtenues, la provision prévue a été ramenée de 6,8 m€ à 6 M€.

- Exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançan

L'application de la décision du Tribunal Administratif de Toulon en date du 7 mai 2018 prononçant l'annulation de l'autorisation préfectorale en cours pour des motifs d'urbanisme et enjoignant le Préfet d'ordonner la fermeture dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision a conduit à la fermeture du site début Aout 2018.

Une demande d'autorisation destinée à poursuivre l'activité a été déposée et est toujours en cours d'instruction.

L'hypothèse retenue pour arrêter les comptes de l'exercice 2018 est que l'autorisation ne sera pas obtenue, ce qui a entraîné comme conséquence dans l'arrêté des comptes :

- La constatation d'une dépréciation sur immobilisations de 1 676 K€
- La constatation d'amortissements exceptionnels sur immobilisations (dont le sécheur de boues) pour 3 126 K€
- La constatation d'une provision pour suivi trentenaire de 5 276 K€

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-transport

Le collectif des salariés de l'établissement mauritaniens Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€. Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel est entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes précédents, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2018.

-Autres contentieux en Mauritanie

Des décisions de justice ont été rendues en Mauritanie réclamant un montant d'environ 0.5 M€ au groupe. Une procédure d'exequatur est en cours auprès du tribunal de Grande instance de Draguignan dont le délibéré est attendu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2019, mais le

Groupe considère que même au cas où il serait fait droit à cette demande, cette somme entrerait dans le cadre du protocole signé avec l'état Mauritanien lors de l'arrêt de l'activité et qu'il n'y a donc pas matière à provisionner la demande.

#### -Activité du groupe en Tunisie

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et le groupe a souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, l'activité du GIE Pizzorno / AMSE a été arrêtée courant 2014.

Ces décisions trouvent toutes le même fondement : la grande difficulté de se faire payer dans des conditions normales et de faire respecter la bonne foi dans les relations contractuelles.

Les conséquences financières de ces décisions se sont ressenties fortement sur l'exercice 2014 mais ont permis de préserver les capacités de développement du Groupe sur des aires géographiques bénéficiant de conditions de marchés mieux maîtrisables.

Depuis le 31/08/2014, le groupement « Pizzorno / AMSE », qui était titulaire du contrat, n'a plus d'activité.

La caution bancaire concernant le marché de Djebel Chekir d'un montant de 460 K€ a été appelée début 2016 et passée en charges. Cette caution avait été consentie par la SAS SOVATRAM (société absorbée en 2014 par Pizzorno Environnement Industrie), membre du groupement « Pizzorno/AMSE ». Ce montant avait fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2015.

Le groupe a entrepris la liquidation du GIE Pizzorno/AMSE, laquelle permettra celle de PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE et des succursales de Pizzorno Environnement Industries et Groupe Pizzorno Environnement.

## **2 - Principes et méthodes comptables**

### 2.1 - Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2018 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site ec.europa.eu), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les normes et interprétations devenues d'application obligatoire au 1/1/2018 sont les suivantes :

- IFRS 9 : Instruments financiers
- Amendements à IAS 4 : Interactions entre IFRS 4 et IFRS 9
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients
- Amendements à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IAS 40 : Clarifications sur les événements mettant en évidence un changement d'utilisation
- Améliorations annuelles publiées en décembre 2016
- IFRIC 22 : Transactions en monnaie étrangère et avances versées ou reçues non remboursables

S'agissant plus spécifiquement de l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9 leur impact sur les comptes est le suivant :

- IFRS 15 : Cette norme remplace les normes IAS 11 – Contrats de construction et IAS 18 – Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations y afférentes.

La norme IFRS 15 définit le cadre de reconnaissance du revenu sur la base d'un processus en 5 étapes :

- i) identification du contrat,
- ii) identification des obligations de prestation,
- iii) détermination du prix de la transaction
- iv) allocation du prix de la transaction
- v) comptabilisation du revenu.

Ce modèle prévoit que le revenu soit comptabilisé lorsqu'une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction des critères, le revenu sera comptabilisé, soit de manière continue d'une façon qui représente la performance de la société, soit à une date donnée quand le contrôle des biens et services est transféré au client.

Pour chaque obligation de performance, quelle que soit sa nature, le Groupe a appliqué la grille unique de trois critères prévue par la norme en vue de déterminer si celle-ci était satisfaite en continu. Les trois critères étant les suivants :

- 1) le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance de l'entité ;
- 2) deuxième critère : le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction par l'entité ;
- 3) troisième critère (comportant une double condition) : (i) l'actif n'a pas d'usage alternatif pour l'entité et (ii) l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Si au moins l'un de ces trois critères est rempli, l'obligation de performance est reconnue à l'avancement. Dans le cas contraire, l'obligation de performance est reconnue à une date donnée.

Le groupe a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode du rattrapage cumulatif avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur – au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans retraitement des périodes comparatives présentées.

En pratique, il a été fait l'inventaire des différentes catégories de prestations vendues par le Groupe et revu l'ensemble des clauses contractuelles attachées. Les résultats de cette analyse montrent que l'application de la norme IFRS 15 est sans impact sur les conditions de reconnaissance du chiffre d'affaires et que l'incidence sur les états financiers du Groupe est donc sans incidence matérielle.

En effet, au 31 Décembre 2018, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de contrats comportant une simple obligation de performance liée au transport, tri, traitement, enfouissement, incinération de déchets, et notamment :

- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe dans l'activité de collecte des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets transportée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages enfouis dans l'activité traitement des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne stockée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans le tri et l'incinération avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne traitée, valorisée, triée ou incinérée.

L'ensemble des activités du groupe est constitué par des revenus appréhendés de manière continue et la norme n'a pas entraîné de changement dans le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires, les clients consommant les avantages du service fourni au fur et à mesure de la performance (IFRS 15.35 a). La transition à la norme a donc été sans impact.

La répartition du chiffre d'affaires selon les critères géographiques, de type d'activité et de période de comptabilisation est donnée au paragraphe 4.3.2

L'analyse des obligations de performance restant à satisfaire est donnée au paragraphe 4.3.13

- IFRS 9: Cette norme remplace la norme IAS 39 « Instruments Financiers: Comptabilisation et évaluation ».
- Elle comprend trois volets :
- le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers qui sont classés lors de leur comptabilisation initiale en coût amorti, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat, classement fixé en fonction :
    - o De la nature de l'instrument (dettes ou capitaux propres)
    - o Des caractéristiques des flux contractuels (en fonction des grilles de critère « SPPI » ou « Solely Payment of Principal and Interests »)
    - o Du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie)
  - la dépréciation des actifs financiers : la notion de « pertes encourues » d'IAS 39 disparaissant au profit des « pertes de crédit attendues » d'IFRS 9, évaluées sur l'une des deux bases suivantes :
    - o Soit les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture)
    - o Soit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie (cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie des instruments financiers)
  - la comptabilité de couverture (non traité ci-après car le groupe n'a pas documenté de relations de couverture).

Cette norme d'application rétrospective pour les volets classement / évaluation et dépréciation, a été adoptée sans retraitement de l'information comparative selon les dispositions prévues au paragraphe 7 d'IFRS 9.

L'application de la norme aux caractéristiques propres du Groupe a été réalisée après analyse des modalités de gestion de l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (grille de critère « SPPI »). Le tableau ci-après résume le classement des différents types d'actifs et passifs financiers détenus par le groupe.

ACTIFS FINANCIERS	Note	Coût amorti	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat
Titres non consolidés	(1)			X
Dépôts et cautions	(a)	X		
Obligations	(2)		X	
Créance sur la société Zephyre	(a)	X		
Clients et comptes rattachés	(b)	X		
Autres créances	(a)	X		
Sicav monétaires	(3)			X
Comptes à terme	(4)	X		
Disponibilités bancaires	(5)			X

(1) Pour l'essentiel ce poste est constitué par les titres détenus sur la SCI du Balançon (174 K€).

(2) Les obligations sont détenues avec l'objectif de les garder jusqu'à leur terme, mais une cession peut avoir lieu si un besoin de trésorerie le nécessite (cas qui s'est déjà présenté depuis leur acquisition). Leurs changements de valeur sont ainsi constatés par contrepartie des autres éléments du résultat global, les éventuelles dépréciations pour risque de crédit étant quant à elles comptabilisées en résultat. Comme cela était déjà l'option retenue dans l'arrêté des comptes 2017, l'application d'IFRS 9 n'a pas d'incidence sur la présentation des comptes.

(3) Les Sicav monétaires doivent être valorisées à leur cours de fin de période. Compte tenu des très faibles taux actuels et de la base concernée (2 325 K€ au 31/12/2017), l'impact est considéré comme non significatif. Le groupe ne détient plus de produits de ce type au 31/12/2018.

(4) Les comptes à terme évalués en coût amorti.

(5) Les disponibilités bancaires correspondent aux comptes courants bancaires et sont évaluées à leur valeur en banque au 31/12/2017 et au 31/12/2018.

PASSIFS FINANCIERS	Note	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option
Emprunts auprès établissements de crédit		X		
Fournisseurs et comptes rattachés		X		
Autres dettes		X		

Dépréciation des actifs financiers (principe généraux) : le Groupe Pizzorno Environnement évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global hors instruments de capitaux propres. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, ainsi que les cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations.

- (a) et (2) Estimation de la dépréciation concernant les actifs financiers évalués au coût amorti et en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (hors créances clients, voir ci-après, et instruments de capitaux propres pour lesquels l'option OCI a été retenue : le Groupe n'est pas concerné).

Comme évoqué ci-avant, si le risque de crédit n'a pas évolué de façon significative depuis l'origine, la norme demande d'évaluer les pertes attendues en cas de défaut dans les 12 mois. L'analyse du risque afférent aux différentes créances a été réalisée au 01/01/2018 et au 31/12/2018, selon la méthodologie suivante :

Calcul d'un taux de provision en fonction de l'exposition au risque de crédit (probabilité de défaut de la contrepartie et risque de recouvrement) :

- Estimation de la probabilité de défaut à partir de l'utilisation de la cotation Banque de France (ou d'une autre approche si les éléments ne sont pas disponibles). La Banque de France a en effet publié en mai 2018 une étude sur l'évaluation des performances 2017 des sociétés en fonction de leur cotation. Afin d'évaluer les pertes attendues à 12 mois, le taux de défaillance historique constaté à 1 an a été retenu. D'autre part, en l'absence d'une cotation Banque de France disponible, il a été considéré par simplification qu'en moyenne ces contreparties se retrouveraient en milieu de fourchette des cotations Banque de France, soit une cotation 5+ (assez faible)
- Estimation du risque de recouvrement quand des éléments spécifiques sont disponibles (cas de la créance Zephyre et de certaines cautions). Quand ces éléments d'analyse n'étaient pas disponibles, un risque de recouvrement maximum a été retenu par prudence.

(b) Estimation de la dépréciation concernant les créances clients : Pour rappel, les créances clients ont une maturité à moins d'un an (le Groupe ne détient pas de créances commerciales comportant une composante de financement significative). Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de crédit attendues sont comptabilisées au compte de résultat via un compte de dépréciation des créances clients au bilan. Le Groupe a appliqué l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces dernières. Ce modèle permettant de déterminer une perte de crédit à maturité pour toutes les créances commerciales et ce dès leur enregistrement, en tenant compte notamment, des retards de paiement, des difficultés financières du client, des renégociations au regard du délai de paiement, etc.) et lorsque les créances sont échues depuis plus d'un an, en fonction de leur durée de détention depuis leur date d'octroi. Pour évaluer la perte de crédit à maturité, les taux historiques de perte constatés rapportés aux chiffres d'affaires ont été calculés (par typologie de client et par pays).

Concernant plus spécifiquement les créances commerciales au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi. Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

L'application de la norme a notamment conduit à la constatation d'une provision complémentaire de 185 K€ (avant impôts différés) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur la créance de 41 M€ détenue par le groupe sur la société mise en équivalence Zephyre à cette date après application des critères exposés ci-dessus.

L'incidence de cette provision nette d'impôts différés a été constatée dans les capitaux propres à l'ouverture (-138 K€). La revue des autres actifs financiers (hors créances commerciales) n'a pas révélé d'évolution significative du risque de crédit et aucune autre provision n'a ainsi été constatée. Le tableau ci-après résume le détail des impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que les évolutions des classifications entre les normes IAS 39 et IFRS 9 :

**ETAT IMPACT APPLICATION IFRS 9 à l'ouverture (en K€)**

<b>ACTIFS FINANCIERS CONCERNES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>Classification IAS 39</b>	<b>Classification IFRS 9</b>	<b>Changement de l'évaluation</b>	<b>01/01/2018</b>
Titres non consolidés	192	Juste valeur par les capitaux propres	Juste valeur par le résultat	-	192
Obligations	1 788	Juste valeur par les capitaux propres	Juste valeur par les capitaux propres	-	1 788
Dépôts garantie et cautionnements	1 318	Coût amorti	Coût amorti	NS	1 318
Autres créances	43 049	Coût amorti	Coût amorti	-185	42 864
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>46 347</b>			<b>-185</b>	<b>46 162</b>
Clients	65 799	Coût amorti	Coût amorti	NS	65 799
Autres actifs courants	2 620	Coût amorti	Coût amorti	NS	2 620
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>68 419</b>			<b>-</b>	<b>68 419</b>
SICAV monétaires	2 325	Juste valeur par les capitaux propres	Juste valeur par le résultat	NS	2 325
Comptes à terme	22 500	Coût amorti	Coût amorti	NS	22 500
Disponibilités bancaires	27 420	Juste valeur par le résultat	Juste valeur par le résultat	NS	27 420
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE</b>	<b>52 245</b>			<b>-</b>	<b>52 245</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>167 011</b>			<b>-185</b>	<b>166 826</b>

<b>PASSIFS FINANCIERS CONCERNES</b>	<b>31/12/2017</b>	Classification IAS 39	Classification IFRS 9	<b>Changement de l'évaluation</b>	<b>01/01/2018</b>
Emprunts et passifs financiers à long terme	58 197	Coût amorti	Coût amorti	NA	58 197
Autres passifs non courants	1 514	Coût amorti	Coût amorti	NA	1 514
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>59 711</b>			-	<b>59 711</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	33 613	Coût amorti	Coût amorti	NA	33 613
Concours bancaires courants	7 962	Juste valeur par le résultat	Juste valeur par le résultat	NA	7 962
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	34 494	Coût amorti	Coût amorti	NA	34 494
Autres passifs courants	4 960	Coût amorti	Coût amorti	NA	4 960
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>81 029</b>			-	<b>81 029</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>140 740</b>			-	<b>140 740</b>

NS : aucun changement d'évaluation constaté car nul ou non matériel

NA : non applicable

**ETAT IMPACT APPLICATION IFRS 9 à la clôture (en K€)**

ACTIF	Classification IFRS 9	31/12/2018 avant dépréciation	Dépréciation	31/12/2018 après dépréciation	Juste valeur	Niveau de juste valeur retenu
Obligations	Juste valeur par les capitaux propres	2 119	NS	2 119	2 119	1
Dépôts garantie et cautionnements	Coût amorti	1 274	NS	1 274		NA
Autres créances	Coût amorti	38 077	-181	37 896		NA
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>		<b>41 470</b>	<b>-181</b>	<b>41 289</b>		
Clients	Coût amorti	70 333	-7 992	62 341		NA
Autres actifs courants	Coût amorti	3 553	NS	3 553		NA
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>		<b>73 886</b>	<b>-7 992</b>	<b>65 894</b>		
SICAV monétaires	Juste valeur par le résultat	0		0	0	1
Comptes à terme	Coût amorti	30 834	NS	30 834		NA
Disponibilités bancaires	Juste valeur par le résultat	23 625		23 625		NA
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE</b>		<b>54 459</b>	<b>0</b>	<b>54 459</b>		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>169 815</b>	<b>-8 173</b>	<b>161 642</b>		

NS : aucun changement d'évaluation constaté car nul ou non matériel

NA : non applicable

Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques

Niveau 2 : juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés visés au niveau 1

Niveau 3 : juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (prise en compte de plus-values latente éventuelles, évaluation sur la base de flux de trésorerie actualisés)

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018.

S'agissant plus spécifiquement de la norme IFRS16 dont l'application devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

La norme impose de comptabiliser pour tous les contrats de location (hormis ceux de faible valeur, soit environ 5000 \$ ou d'une durée de moins de 1 an) :

- Un droit d'utilisation à l'actif
- Une dette au titre des loyers et autres paiements à effectuer pendant la durée de la location

Le groupe a procédé à l'inventaire des contrats concernés d'où il ressort qu'ils correspondent pour l'essentiel aux contrats de location immobilière. Les contrats de location mobilière potentiellement concernés par la norme correspondent à des contrats de leasing ou de location financière qui font déjà l'objet d'un retraitement et sont clairement identifiés dans les systèmes d'information du Groupe. Ces derniers identifient déjà de manière séparée les contrats de moins de 6 mois ou de faible valeur. Il a donc été procédé dans un deuxième temps à la recherche de contrats de locations implicites éventuels. Mais le groupe étant propriétaire des tous ses matériels informatiques ou copieurs, seul un contrat spécifique s'est révélé concerné.

Le groupe ne retraitera ni les locations de moins d'un an, ni les locations de bien de faible valeur (fontaines à eau, Gps des véhicules).

Au vu des analyses réalisées à date, il est considéré que les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple constituent une bonne indication du montant des passifs de location.

Les options générales retenues par le groupe pour effectuer les retraitements sont les suivantes :

- Application de la méthode rétrospective simplifiée pour la transition
- Application de l'impôt différé sur les retraitements
- Application du taux marginal d'endettement correspondant aux taux octroyés par les banques aux sociétés du groupe. Pour les sociétés françaises (société mère et filiales), les taux confirmés par les banques sont de 0,40% pour une enveloppe de crédit de 10 M€ sur 5 ans. Toutefois, comme certains contrats ont des durées plus longues allant jusqu'à 10 ans, nous avons simulé une dérivation du taux de 0.40% à partir d'une courbe de référence officielle. L'application de ce principe à l'ensemble des contrats pour les sociétés françaises aboutirait à l'impact présenté ci-dessous.  
Pour les sociétés marocaines, les taux confirmés par les banques sont de 6 % qui ont été appliqués au seul contrat concerné

Les principaux critères utilisés pour retraiter les locations immobilières sont les suivants :

- Durée de traitement basée sur le terme figurant dans les baux, en prenant en compte l'avis de l'ANC pour le traitement des baux 3/6/9. Conformément à cet avis, les baux qui n'ont pas été renouvelés à l'issue des 9 ans mais qui se poursuivent tacitement n'ont pas été pris en compte, à l'exception de ceux pour lesquels il apparaît raisonnablement certain qu'ils seront renouvelés pour des raisons objectives comme la durée du marché attaché aux locaux, la durée de vie des travaux engagés dans les locaux ou la difficulté à trouver des locaux équivalents.
- Non retraitement des loyers liés aux sites d'enfouissement car il s'agit soit de loyers dits « à l'usage » ou « variables » (rémunération exclusive à la tonne apportée pendant la période d'exploitation), soit des loyers « post-exploitation » des sites d'enfouissement entrant dans le champ de la norme IAS 37 et déjà pris en compte dans le calcul des provisions trentenaires.

Sur ces bases les impacts attendus des retraitements seraient les suivants pour l'exercice pour la fourchette de taux présentée :

En M€	0.40%	1.30%
Impact résultat 2018 avant ID	NS	NS
Impact actif 31/12/2018	13,3	12,6
Impact passif 31/12/2018	13,4	12,6

## 2.2 – Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (4.1.11)
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (4.1.13)
- IAS 36 : évaluation des goodwill (4.1.1)
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (4.1.12)

## 2.3 - Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

## 2.4 - Traitement des goodwill

Les goodwill ont notamment été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs acquis et passifs repris identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Cinq UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoyement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cagnet des Maures (cf commentaires en 1.2 et 4.5), de Pierrefeu du Var, de Cabasse et d'Aboncourt (il s'agit d'une DSP).

- Tri/ Valorisation

Cette UGT regroupe 3 centres de tri et valorisation, le centre de tri du Muy, le site du Broc (qui fait l'objet d'un marché public se terminant en 2026) et la DSP d'Athanor qui arrive à échéance en 2019.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

Les UGT « Collecte / Nettoyement » et « Traitement » sont testées chaque année car des goodwill y sont attachés. Au titre de l'exercice 2018, compte tenu notamment d'une capitalisation boursière au 31 Décembre inférieure à l'actif net du Groupe, un test de toutes les UGT a été réalisé. A noter toutefois que deux UGT présentent également un indice de perte de valeur distinct, il s'agit de l'UGT « Tri / Valorisation » du fait d'un contrat significatif s'avérant non rentable et de l'UGT « Traitement » compte tenu des éléments évoquées dans les événements majeurs de l'exercice.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et la juste valeur nette des coûts de cession.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est imputée par ordre de priorité sur les goodwill et est présentée en « autres charges d'exploitation », avant que tout surplus éventuel soit imputé au prorata de leurs valeurs comptables respectives aux autres actifs de l'UGT considérée, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance à l'infini de 1.8 % pour la projection des flux de trésorerie (sans changement par rapport au 31 décembre 2017).

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période des prévisions (approuvées par le Comité de Direction du Groupe) : Elle est de 3 ou 4 ans sauf pour les unités suivantes :

- L'horizon utilisé est de 40 ans pour le l'UGT traitement.

En effet, la durée de prévision a dû être prolongée car l'exploitation sur les 3 ou 4 ans à venir est trop différente de celle prévue les années suivantes pour permettre une extrapolation raisonnable des flux de trésorerie futurs (voir ci-dessous). Cette durée permet également de tenir compte en détail et dans sa totalité de l'obligation de suivi trentenaire des sites exploités (se référer au paragraphe 2.14 pour le fonctionnement)

Ces prévisions sont basées sur les hypothèses prudentes suivantes :

- o Non obtention d'une autorisation pour exploiter une nouvelle alvéole (site 5) sur le Balançan avec un démarrage du suivi trentenaire en 2020.
- o Arrêt de l'exploitation de Pierrefeu en 2027 avec un démarrage du suivi trentenaire en 2028
- o Non-renouvellement du contrat d'Aboncourt
- o Arrêt des prestations de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) en 2031 (à la fin de la DSP Zéphire, société mise en équivalence)

- L'horizon utilisé est de 9 ans pour l'UGT export (activité au Maroc)

Cette durée a été retenue par prudence car seuls ont été valorisés les flux de trésorerie pour les contrats en cours jusqu'à leur échéance, aucune valeur terminale n'ayant été calculée.

- Taux d'actualisation (considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) : 6.8% pour les UGT en France à l'exception de l'UGT Traitement pour laquelle un taux de 6,5% a été retenu, 8.8 % pour les sociétés étrangères (UGT Export). Ces taux ont notamment été déterminés à partir d'un taux sans risque de 1.5 %, d'une prime de risque de marché de 7%. Concernant les UGT en France à l'exception de l'UGT Traitement, une prime de risque spécifique de 1% a également été retenue pour tenir compte d'un risque lié à la non-réalisation des projections. Pour les activités à l'étranger cette prime de risque spécifique a été portée à 4% pour tenir compte du risque spécifique pays. Concernant l'UGT Traitement, cette prime de risque spécifique a été ramenée à 0,5% car il a été considéré que la projection intégrait déjà une partie de la prime de risque compte tenu des hypothèses structurantes prudentes évoquées ci-avant.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. Dans ce cadre, les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance pour les projections des flux de trésorerie ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux d'actualisation rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 1PT	-1PT		
En K€				
Collecte	-30 476	45 674	125 200	17.6%
Traitement	-942	1 345	98	6.6%
Tri-Valorisation	-3 457	5 180	3 946	8%
Assainissement / Nettoyage	-194	293	312	8.7%
Export	-469	495	3 288	17.3%

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un ½ point de taux de croissance est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation/diminution d'un ½ point de taux de croissance sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux de croissance rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 0.5PT	-0.5PT		
En K€				
Collecte	20 087	-16 405	125 200	-10.3%
Traitement	586	-473	98	1.7%
Tri-Valorisation	1 942	-1 590	3 946	0.3%
Assainissement / Nettoyage	130	-105	312	-0.1%
Export	NA	NA	3 288	NA

## 2.5- Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes ainsi que de la succursale mauritanienne sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

Pays	taux début exercice	taux moyen de l'exercice	taux fin d'exercice
Maroc	11,2218	11,0743	10,9579
Mauritanie (*)	425,5217	42,3216	41,8581
Tunisie	2,978	3,1448	3,4928

(\*) au 1/1/2018 la devise a été changée en Mauritanie, 1 unité nouvelle en vaut 10 anciennes.

## 2.6 - Dates d'arrêtés des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2018.

## 2.7- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location financement (voir infra note 2.16)

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, c'est-à-dire lorsque des événements ou circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (voir 2.4) et la juste valeur (nette des frais de cession).

Compte tenu d'une capitalisation boursière inférieure à la valeur de l'actif net consolidé du groupe, les immobilisations regroupées au sein de l'ensemble des UGT ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Ces tests n'ont pas conduit à constater une dépréciation dans les comptes 2018 (cf 2.4).

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

Libellés	Linéaire
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
208 - Logiciels	20 % à 100 %
<b>Immobilisations corporelles</b>	
214.1 - Constructions	5 à 20 %
215.4 - Installations, techniques, mat. et outillage	7 à 20 %
218.1 - Agencements, Aménagements et Installations divers	10 à 33.33 %
218.2 - Matériel de transport	12.5 à 17 %
218.3 - Matériel de bureau et informatique	10 à 25 %
218.4 - Mobilier	20 %

## 2.8 - Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie juste valeur par résultat, le Groupe n'a pas souhaité opter pour une classification en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global sur option comme permis par la norme IFRS 9.

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

## 2.9 - Autres actifs financiers (hors créances clients)

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Se référer au paragraphe 2.1 IFRS 9 pour les méthodes de dépréciation appliquées par catégorie d'actifs financiers.

## 2.10 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

## 2.11 - Créances clients et dépréciations

Les créances clients ont une maturité à moins d'un an (le Groupe ne détient pas de créances commerciales comportant une composante de financement significative). Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de crédit attendues sont comptabilisées au compte de résultat via un compte de dépréciation des créances clients au bilan. Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces dernières. Ce modèle permet de déterminer une perte de crédit à maturité pour toutes les créances commerciales et ce dès leur enregistrement, en tenant compte

notamment, des retards de paiement, des difficultés financières du client, des renégociations au regard du délai de paiement, etc.) et lorsque les créances sont échues depuis plus d'un an, en fonction de leur durée de détention depuis leur date d'octroi. Pour évaluer la perte de crédit à maturité, les taux historiques de perte constatés rapportés aux chiffres d'affaires sont calculés (par typologie de client et par pays).

Concernant plus spécifiquement les créances commerciales au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT). Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

#### 2.12 - Subventions d'investissement

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres produits ». Les subventions liées à des actifs sont présentés au bilan en produits différés.

#### 2.13 - Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable de les récupérer au cours des prochaines années.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2018 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il passe de 31% pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 3 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

#### 2.14 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 1.072 % (taux sur titres d'état français à 15 ans au 31 décembre 2018).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

#### 2.15 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. En application de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en OCI (other comprehensive income). S'il y a lieu, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière équivaut à celui des engagements. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe (taux variant de 0 % pour les plus de 55 ans et 16 % pour les salariés ayant entre 16 et 20 ans)
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 1.2 %
- Un taux d'actualisation de 1.50%
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe

## 2.16 - Contrats de location financement

Les contrats de locations sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Par ailleurs, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.

## 2.17 - Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés.

## 2.18 - Passifs financiers

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

## 2.19 - Instruments dérivés

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur des emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents. La valeur de marché des Swaps de taux est considérée comme non significative et le groupe n'a pas documenté de relations de couverture.

## 2.20 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme (classification au coût amorti) ou des SICAV de type « monétaire euro » (classification en juste valeur par résultat) et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme.

Selon les sociétés détentrices de la trésorerie, la disponibilité de celle-ci n'est toutefois pas identique et correspond aux deux catégories suivantes :

- La trésorerie « disponible » qui peut être utilisée à tout moment par le groupe pour lui permettre de répondre à ses besoins.
- La trésorerie « réservée » qui correspond à la trésorerie localisée dans certaines zones géographiques (Maroc, Tunisie) et qui n'est pas immédiatement libre du fait de certaines conditions à respecter pour qu'elle soit rapatriée en France.

## 2.21 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

## 2.22 - Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées.

## 2.23 - Comptabilisation des produits

- Le revenu de l'activité du groupe est déterminé sur la base d'un processus en 5 étapes :
  - identification du contrat,
  - identification des obligations de prestation,
  - détermination du prix de la transaction
  - allocation du prix de la transaction
  - comptabilisation du revenu.

Ce modèle prévoit que le revenu soit comptabilisé lorsqu'une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction des critères, le revenu sera comptabilisé, soit de manière continue d'une façon qui représente la performance de la société, soit à une date donnée quand le contrôle des biens et services est transféré au client.

Pour chaque « obligation de performance », quelle que soit sa nature, le Groupe applique la grille unique de trois critères prévue par la norme en vue de déterminer si celle-ci est satisfaite en continu. Les trois critères sont les suivants :

- 1) le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance de l'entité ;
- 2) le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction par l'entité ;
- 3) (i) l'actif n'a pas d'usage alternatif pour l'entité et (ii) l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de contrats comportant une simple obligation de performance liée au transport, tri, traitement, enfouissement, incinération de déchets, et notamment :

- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe dans l'activité de collecte des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets transporté ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages enfouis dans l'activité traitement des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne stockée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans le tri et l'incinération avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne traitée, valorisée, triée ou incinérée.

L'ensemble des activités du groupe est constitué par des revenus appréhendés de manière continue, les clients consommant les avantages du service fourni au fur et à mesure de la performance (IFRS 15.35 a).

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi

A noter que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

## 2.24 - Impôt sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2018 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2018,
- Prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivants les pays,
- Prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé,
- Détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours,

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2018 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il passe de 31% pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 3 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement, à l'exception des sociétés créées durant l'exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement supporte en l'absence d'intégration fiscale.

## 2.25 – Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

## 2.26 – Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

## 2.27 – Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 366 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes et les services autres que la certification des comptes. Ils sont ventilés comme suit :

-	Deloitte				Novances - David & Associés				Audit & Contrôle			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Novances - David & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Audit & Contrôle)		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2018 (en milliers d'euros)</b>												
<b>Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel</b>												
• Entité	84	49%	n/a		27	31%	n/a		0	0%	n/a	
• Entités contrôlées (1)	64	37%	39	100%	61	69%			67	100%		
<i>Sous-total A</i>	<b>148</b>	<b>86%</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires</b>												
• Entité												
• Entités contrôlées (1)												
<i>Sous-total B</i>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)</b>												
• Entité	24	14%			0	0%			0	0%		
• Entités contrôlées (1)				0%				0%				0%
<i>Sous-total C</i>	<b>24</b>	<b>14%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<i>Sous-total D = B + C</i>	<b>24</b>	<b>14%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL E = A + D</b>	<b>172</b>	<b>100%</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

- (1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.
- (2) Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant

## 2.28 – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 2.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en termes de taux d'actualisation et de croissance.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations, en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs. Au 31 décembre 2018, le montant des goodwill est de 9 615 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 2.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs

relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants. Au 31 Décembre 2018 le montant de l'impôt différé concernant les déficits se monte à 4904 K€.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 2.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 10 496 K€ au 31 décembre 2018.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats

Comme indiqué dans le chapitre 2.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation (1.029% au 31 Décembre 2018). Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats est de 22 467 K€ au 31 décembre 2018.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers

Les risques sociaux et les risques divers font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 9 487 K€ au 31 décembre 2018. Elles comprennent notamment une provision de 6 M€ sur un litige avec le SMIDDEV concernant l'interprétation d'un article de la délégation de service public du site de Bagnols en forêt (cf paragraphe 1.2 sur les événements majeurs de l'exercice).

- Dépréciation des créances relatives aux clients collectivités au Maroc (cf. note 4.1.16)

Pour rappel, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT).. Une dépréciation totale d'un montant de 6 662 K€ est ainsi comptabilisée au 31 décembre 2018). Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

- Dépréciation des créances relatives aux activités arrêtées (cf. note 4.1.18)

Concernant les activités arrêtées en Tunisie et en Mauritanie durant l'année 2014. Les créances concernant les activités en Tunisie sont provisionnées pour un montant de 729 K€, soit 100% du solde client.

## 2.29 – Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

-Taxe foncière en période de post-exploitation :

Ainsi que décrit dans les paragraphes 2.14 et 2.28, le groupe a provisionné dans ses comptes les couts correspondants à ses obligations de suivi trentenaire des Centres de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Cependant dans une jurisprudence récente (22/11/2017), le conseil d'état a considéré que la taxe foncière due par le propriétaire exploitant, devait être calculée pour ce type de site sur la base due pour les propriétés bâties, et ce y compris pendant la période de post-exploitation. Les sommes éventuellement dues à ce titre pendant la période de suivi trentenaire n'ont pas été provisionnées par le groupe, car trop d'incertitudes subsistent pour permettre d'évaluer un montant de manière raisonnable :

- D'une part le statut du groupe vis-à-vis de ces sites pendant la période de post-exploitation n'est pas connu à ce jour, ce qui conditionne l'exigibilité et le mode de calcul de la taxe.

- D'autre part la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE), organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, s'est saisie de ce sujet et a entrepris un dialogue avec la direction de la législation fiscale en vue de préciser la manière de déterminer la taxe.

Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes et de la durée de la projection en cause (trente ans), il n'est pas possible pour le groupe d'estimer de manière fiable ses obligations futures en la matière.

Le passif éventuel lié à cette obligation varie selon les hypothèses retenues entre zéro et 12,4 M€.

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la Société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel était entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes au 31 décembre 2017, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2018.

### 3 - Périmètre de consolidation

#### 3.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement  
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €  
109, rue Jean Aicard  
83300 DRAGUIGNAN  
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

#### 3.2 - Filiales consolidées

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	100 %	100 %	IG
Abval	Draguignan	808 275 754	100 %	100 %	IG
Draguigaz (1)	Draguignan	843 312 620	50 %	50 %	ME
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Exarent	Draguignan	804 024 289	100 %	100 %	IG
Deverra	Draguignan	808 318 349	99.86%	100 %	IG
Roger Gosselin	Manneville	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.48%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.91 %	100 %	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	100 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		98.49 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Eau et Assmt	Draguignan	323 592 295	99.22 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Industrie	Draguignan	803 515 444	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Internat	Draguignan	803 515 519	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	100 %	100 %	IG
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	100 %	100 %	IG
Propolys	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Proval	Le Bouget	803 243 724	100 %	100 %	IG
Nicollin Gpe Sep	Draguignan		50%	50%	ME
Société de tri d'Athonor	La Tronche	790 294 508	100 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		99.21 %	100 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		98.65 %	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		99.20 %	100%	IG
Valeor	Draguignan	802 557 942	100 %	100 %	IG
Valteo	Draguignan	802 556 241	100 %	100 %	IG
Zephire	Toulon	790 031 546	50.98 %	51 %	ME

- (1) La société DRAGUIGAZ dont le groupe détient 50% a été créée le 22/10/2018 mais n'a eu aucune activité pendant la période (elle clôt son premier exercice au 31 Décembre 2019). Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

#### 3.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2018	Valeur des titres
SCI du Balançon	15,93	28	172	174 <sup>(1)</sup>
SA Scann	5	(nd)	(nd)	0 <sup>(2)</sup>
GIE varois d'assainissement	5	(nd)	(nd)	7
IRFEDD	13,5	(nd)	(nd)	2
SPANC Sud Sainte Baume	30	(nd)	(nd)	9 <sup>(3)</sup>
Z ET P à Abu Dhabi	49	(nd)	(nd)	0 <sup>(4)</sup>
<b>Total</b>				<b>192</b>

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Une juste valeur nulle des titres de la SA SCANN d'une valeur historique de 15 K€ a été retenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 31 décembre 2018 (à noter que ces titres étaient dépréciés à 100% au 31 décembre 2017)

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(4) La société n'est pas active. Une juste valeur nulle des titres de la Z ET P d'une valeur historique de 25 K€ a été retenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 31 décembre 2018 (à noter que ces titres étaient dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017)

(nd) Eléments non disponibles

#### 4 - Notes explicatives sur les comptes

##### 4.1 - Notes sur le bilan

##### 4.1.1 - Goodwill

UGT concernée	Goodwill 31/12/17	Augmentation (**)	Reclassement	Goodwill 31/12/18
Collecte / Nettoyement (*)	8 153	1 060		9 213
Traitement	280			280
Tri / Valorisation	122			122
<b>Total Goodwill</b>	<b>8 555</b>	<b>1 060</b>		<b>9 615</b>

(\*) Dont 2 633 K€ représentent la valeur brute des indemnités de départ à la retraite affectées aux personnels repris lors de l'attribution de marchés au groupe.

(\*\*) Les augmentations correspondent pour 274 K€ aux indemnités de départ à la retraite reprises dans le cadre d'un nouveau marché et pour 786 K€ à l'impôt différé attaché aux indemnités de départ à la retraite antérieurement constatées pour leur valeur nette.

##### 4.1.2 - Immobilisations corporelles

Rubriques	31/12/17	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	31/12/18
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	6 813	117				6 930
Constructions	57 547	1 053	-536		1 014	59 078
Installations techniques	49 456	2 469	-3 520		732	49 137
Autres immobilisations corporelles	167 835	11 997	-9 995		589	170 426
Immobilisations en cours	4 537	829			-1 487	3 879
Avances et acomptes						
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>286 188</b>	<b>16 465</b>	<b>-14 051</b>	<b>0</b>	<b>848</b>	<b>289 450</b>
<b>Amortissements</b>						
Constructions et terrains	41 504	6 712	-536		98	47 778
Installations techniques	33 867	8 680	-3 449		152	39 250
Autres immob. corporelles.	113 505	17 094	-9 386		328	121 541
<b>Total amortissements</b>	<b>188 876</b>	<b>32 486</b>	<b>-13 371</b>		<b>578</b>	<b>208 569</b>
<b>Dépréciation</b>						
Immobilisations corporelles (***)		1 609				1 609
Immobilisations en cours (**)	1 244					1 244
<b>Total dépréciations</b>	<b>1 244</b>	<b>1 609</b>				<b>2 853</b>
<b>Total Net</b>	<b>96 068</b>					<b>78 028</b>

(\*) Principalement reclassements de poste à poste

(\*\*) La provision constituée en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations d'exploitation des centres de tris à St Beauzire et Culhat a été maintenue à hauteur des sommes engagées en immobilisation en cours les années précédentes (1 244K€)

(\*\*\*) Une provision a été constituée concernant les immobilisations devenues inutiles suite à l'arrêt du site du Cannet.

Les cessions correspondent principalement à la mise au rebut de matériels amortis et notamment pour 5.3 M€, de biens préalablement financés en crédit-bail.

##### 4.1.3 - Immobilisations incorporelles

Rubriques	31/12/17	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres	31/12/18
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Cessions, brevets, marques	1 726	229	-1		1	1 955
Droit au bail	15					15
Autres	63				1	64
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>1 804</b>	<b>229</b>	<b>-1</b>		<b>2</b>	<b>2 034</b>
<b>Amortissements (*)</b>						
Cessions, brevets, marques	1 332	182	-1		1	1 514
Autres	63	1				64
<b>Total amortissements</b>	<b>1 395</b>	<b>183</b>	<b>-1</b>		<b>1</b>	<b>1 578</b>
<b>Dépréciation</b>						
Immobilisations incorporelles		67				67
<b>Total dépréciations</b>		<b>67</b>				<b>67</b>
<b>Total Net</b>	<b>409</b>					<b>389</b>

(\*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

#### 4.1.4 - Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de trois sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société en participation GPE NICOLLIN. Cette société fait l'objet de fonctions de direction partagées mais le groupe, s'il a une influence notable, n'a pas de droits directs sur ses actifs et passifs.
- La société DRAGUIGAZ créée en partenariat à la fin de l'exercice 2018 et dont le groupe détient 50%. Cette société n'a eu aucune activité sur l'exercice et est pour le moment constituée de son seul capital.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour l'année 2018 (K€) :

	Zephire	SEP GPE Nicollin	Draguigaz
Chiffre d'affaires	25 616	4 096	-
Résultat net	145	246	-
Résultat global	145	246	-
Dividendes versés			-
Actifs non courants	97 064	18	-
Actifs courants	11 356	2 582	10
Passifs non courants	74 688	-	-
Passifs courants	5 267	2 353	-
Total Bilan	108 420	2 600	10

#### 4.1.5 - Titres non consolidés

Il s'agit :

	Classification IFRS 9	31/12/2018			01/01/2018	31/12/2017
		Valeur brute	Ecart vs JV	Juste Valeur (JV)	JV	Net
SCI du Balançan	Juste valeur par résultat	174		174 (1)	174 (1)	174 (1)
SA Scann	Juste valeur par résultat	15	15	0	0	0
Z et P à Abu Dhabi	Juste valeur par résultat	25	25	0	0	0
Autres	Juste valeur par résultat	9		9	9	9
Total		223	40	183	183	183
<u>Créances rattachées à des participations</u>						
Autres	Juste valeur par résultat	9		9	9	9
Total		9		9	9	9
<u>Obligations (2)</u>		2 323	204	2 119	1 788	1 788
Total	Juste valeur par OCI	2 323	204	2 119	1 788	1 788
<b>Total</b>		<b>2 555</b>	<b>244</b>	<b>2 311</b>	<b>1 980</b>	<b>1 980</b>

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Depuis l'exercice 2017, le Groupe place une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 2 119 K€ au 31 décembre 2018 (juste valeur à cette date). Ce placement est classé en « titres disponibles à la vente » et comptabilisé à la juste valeur par OCI, considérant que le fait qu'il soit soumis à un risque non négligeable de changement de valeur ne permettait pas de le considérer comme un « équivalent de trésorerie ». A noter qu'aucune dépréciation pour risque de crédit n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018, cette dernière ayant été jugée non matérielle

4.1.6 - *Autres actifs (courants et non courants)*

(En milliers d'euros)	Classification IFRS 9	Décembre 2018		Janvier 2018		Décembre 2017	
		Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts	Coût amorti	1 274		1 317		1 317	
Dépôts de garantie et cautionnements		37 896	2 712	42 864	1 804	43 050	1 804
Créances diverses nettes de dépréciation			841		816		816
Charges constatées d'avance							
<b>Total</b>		<b>39 170</b>	<b>3 553</b>	<b>44 181</b>	<b>2 620</b>	<b>44 367</b>	<b>2 620</b>

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent l'avance de 38 077 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon dépréciée de 181 K€ dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9.

4.1.7 - *Stocks et en cours*

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

(En milliers d'euros)	Décembre 2018	Décembre 2017
Matières consommables	2 726	2 388
Provisions sur Matières consommables	-396	-346
Production de biens		
Marchandises	129	285
<b>Total</b>	<b>2 459</b>	<b>2 327</b>

4.1.8 - *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

(En milliers d'euros)	Classification IFRS 9	Décembre 2018		Décembre 2017 & Janvier 2018	
		Disponibles	Réservée (*)	Disponibles	Réservée (*)
Nature de la trésorerie					
- Sicav monétaires	Juste valeur par résultat	-		2 325	
- Comptes à terme	Coût amorti	30 834		22 500	
Valeurs mobilières de placement		30 834		24 825	
Disponibilités	Juste valeur par résultat	18 115	5 510	23 563	3 857
<b>Total</b>		<b>48 949</b>	<b>5 510</b>	<b>48 388</b>	<b>3 857</b>

(\*) Trésorerie localisée à l'étranger et non libre immédiatement du fait de conditions à respecter pour son rapatriement en France.

4.1.9 - *Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS9 au coût amorti)*

(En milliers d'euros)	Décembre 2018		Décembre 2017 & Janvier 2018	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>				
. Echéances - 1 an		29 589		30 357
. Echéances de 1 à 5 ans	38 252		51 904	
. Echéances + 5 ans	1 690		1 681	
<b>Location financement</b>				
. Echéances - 1 an		2 756		3 745
. Echéances de 1 à 5 ans	1 564		3 821	
. Echéances + 5 ans	114		301	
<b>Autres dettes financières</b>				
. Echéances - 1 an		463		392
. Echéances de 1 à 5 ans	91		490	
. Echéances + 5 ans				
<b>Total</b>	<b>41 711</b>	<b>32 808</b>	<b>58 197</b>	<b>34 494</b>

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les mouvements constatés sur les emprunts sont les suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2017	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Ecart conversion	Décembre 2018
Emprunts auprès Ets de crédit	83 941	18 000	-32 451	41	69 531
Location Financement	7 868	311	-3 813	67	4 433
Autres dettes financières	882		-328		554
<b>Total</b>	<b>92 691</b>	<b>18 311</b>	<b>-36 592</b>	<b>108</b>	<b>74 518</b>

Les flux (intérêts et principal) futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

Dettes financières	Total Au bilan	- de 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	74 518	32 807	39 907	1 804
Intérêts	1 392	714	633	45
Total	75 910	33 521	40 540	1 849

#### 4.1.10 - Contrats de location financement

Immobilisations concernées	Valeur Brute 12/2018	Amortissement	Valeur Nette 12/2018	Redevances restant à payer 12/2018
Autres immob. corporelles	52 371	43 322	9 049	4 724

#### 4.1.11 - Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

Catégories	2018		2017	
	Actifs	Passifs	Actifs (*)	Passifs
- Différences temporaires :				
. Organic	69		68	
. Participation des salariés	61		81	
. Provisions non déductibles	1 538		1 641	
. Reports fiscaux déficitaires (*)	4 904		149	
. Divers	10		13	
	6 582		1 952	
- Provisions non constatées en social	260		353	
- Annulation provisions réglementées		4 157		4 001
- Location – financement		1 307		1 164
- Evaluation d'actif à la juste valeur		423		333
- Provisions suivi trentenaire		491		256
- Cessions immo. Intra-groupe	241		259	
- Indemnités fin de carrière	1 965		2 801	
- Divers		34		28
<b>Total</b>	<b>9 048</b>	<b>6 412</b>	<b>5 365</b>	<b>5 782</b>
- Compensation ID actifs et passifs par entité	-6 412	- 6 412	-3 448	- 3 448
<b>Total</b>	<b>2 636</b>	<b>0</b>	<b>1 917</b>	<b>2 334</b>

(\*) Le déficit fiscal que le groupe considère recouvrable sur les bénéfices futurs concerne essentiellement la société GPE.

## 4.1.12 - Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Autres	2018
<b>Long terme</b>							
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	10 547	775				73	11 395
Provision suivi trentenaire	5 827	5 278				-33	11 072
Risques divers	2 819		-2 819				
<b>Total Long terme</b>	<b>19 193</b>	<b>6 053</b>	<b>-2 819</b>			<b>40</b>	<b>22 467</b>
<b>Court Terme</b>							
Provisions risques sociaux	1 049	336	-241				1 144
Provisions risques divers et risques sur contrats	7 822	1 543	-1 386			364	8 343
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	-		-				-
Provision suivi trentenaire	40		-			- 40	-
<b>Total court terme</b>	<b>8 911</b>	<b>1 879</b>	<b>-1627</b>			<b>324</b>	<b>9 487</b>

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 2.14.

La provision à court terme pour risques divers et risques sur contrats d'un montant de 8 343 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an et notamment une provision pour litige de 6 M€ concernant l'interprétation du contrat du site de Bagnols en forêt.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 11 072 € sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé selon une répartition annuelle des dépenses prévues afin d'effectuer les calculs d'actualisation. Une diminution de provision de 73 K€ a été constatée à la suite de l'actualisation. L'augmentation de 5 278 K€ est due à l'impact de l'arrêt du site du Cannet, au durcissement de la législation sur le traitement des effluents et aux coûts induits par les changements de la pluviométrie. En l'état actuel des contrats la date ultime de réalisation de travaux est l'année 2050 (le terme du dernier contrat étant l'année 2020).

#### 4.1.13 - Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

<b>Evolution de la provision</b>	
Provision au 01/01/2018	(9 784)
Charge de l'exercice	(809)
Reconnaissance pertes et gains actuariels par OCI	154
Prestations payées	178
Acquisition	(275)
Cession	-
Modification du régime	40
Autres	-
	-
<b>Provision au 31/12/2018</b>	<b>(10 496)</b>

<b>Charge de l'exercice</b>	
Coût des services rendus	(679)
Charge d'intérêt	(131)
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement des services passés	-
Rendement calculé des actifs	-
Autres	40
<b>Charge/Produit de retraite de l'exercice</b>	<b>(770)</b>

<b>Evolution OCI depuis la première application</b>	
OCI ouverture (gains/pertes actuariels)	(1 901)
Ecart actuariels de l'exercice	154
Autres	-
<b>OCI clôture : gains/pertes actuariels</b>	<b>(1 747)</b>

<i>Taux d'actualisation 31/12/2018 (iboxx)</i>	1.50 %
Taux d'augmentation des salaires	1.2%
Durée résiduelle d'activité	-
Date d'évaluation	31/12/2018
Nombre de salariés	2 148

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

31/12/2014	9 332
31/12/2015	9 586
31/12/2016	10 844
31/12/2017	9 784
31/12/2018	10 496

## 4.1.14 – Actifs et Passifs d'impôts courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Dettes sociales		26 476		23 193
- Tva	10 402	16 950	10 424	16 904
- Autres impôts et taxes	11 632	3 455	9 941	3 185
<b>Total</b>	<b>22 034</b>	<b>46 881</b>	<b>20 365</b>	<b>43 282</b>

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.15 - Autres passifs courants et non courants (classification IFRS9 au coût amorti)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Non courants	Courants	Non courants	Courant
- Dettes sur immobilisations		23		
- Autres dettes	1 083	3 022	1 514	4 960
- Produits constatés d'avance § écarts conversion				
<b>Total</b>	<b>1 083</b>	<b>3075</b>	<b>1 514</b>	<b>4 960</b>

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.16 – Créances nettes de dépréciations (classification IFRS9 au coût amorti)

Au 31 décembre 2018

(En milliers d'euros)	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actifs non dépréciés et non échus	Total (*)
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	18 091	2 037	16 186	36 314	26 027	62 341

(\*) Le cumul des provisions pour créances douteuses est de 6 992 K€

Sur les 16 186 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 15 613 K€ concernent des créances collectivités locales au Maroc.

A noter que le total global des créances marocaines brutes s'élève à 29 326 K€ (dont 22 275 K€ à plus d'un an) dépréciées selon les modalités définies aux paragraphes 2.11 et 2.28 pour un montant de 6 662 K€ (dont 1 803 K€ liés à l'effet temps).

Au 31 décembre 2017

(En milliers d'euros)	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actifs non dépréciés et non échus	Total (*)
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	14 424	880	22 705	38 009	27 790	65 799

(\*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 7 692 K€

Les mouvements sur les provisions sur clients se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	montant initial	dotations	reprises	écarts conversion	Solde
Pertes de crédit attendues sur créances commerciales	5 509	419	-856	117	5 189
Dépréciations liées à l'effet temps	2 183	-428		48	1 803
<b>Total</b>	<b>7 692</b>	<b>-9</b>	<b>-856</b>	<b>165</b>	<b>6 992</b>

4.1.17 - Engagements hors bilan

<b>Engagements</b>	<b>31 décembre 2018</b> (en milliers d'euros)	<b>31 décembre 2017</b> (en milliers d'euros)
- Intérêts restant à payer sur emprunts	1 392	1 993
- Redevances de crédit-bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1)	293	417
- Cautions données	1 260	1 472
- Autres garanties	389	785
<b>Total</b>	<b>3 334</b>	<b>4 667</b>

<b>Dettes garanties par des sûretés</b>		
- Privilège prêteur de deniers	-	-
- Nantissement d'actions	-	-
- Nantissement de matériel	0	0
- Hypothèques	1 264	1 426
<b>Total</b>	<b>1 264</b>	<b>1 426</b>

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre de ces locations se monte à 4 844 K€. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
- A moins d'un an	2 328	3 264
- Entre un et cinq ans	6 479	8 358
- A plus de cinq ans	4 798	2 533
<b>Total</b>	<b>13 606</b>	<b>14 155</b>

4.1.18 – Activités abandonnées

Mauritanie : L'établissement mauritanien de Dragui-Transports a été contraint d'interrompre son activité au mois de mai 2014 en raison d'importants retards de paiements générant une créance client supérieure à 10 M€. Les négociations engagées avec le client et les autorités compétentes ont finalement abouti à la signature d'un protocole d'accord le 3 février 2015 en exécution duquel un montant de 6,3 M€ a été versé en faveur de Dragui-Transports pour solde des créances clients et créances sur l'Etat Mauritanien, quitus fiscal et fermeture de l'établissement.

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que ces activités abandonnées constituaient des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité ces dernières conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêt.

Les actifs diminuent de 174 K€ et les passifs de 475 K€ en raison, pour l'essentiel de l'impact de l'évolution du taux de change dans les deux pays (+1.6 % en Mauritanie et -17.30 % en Tunisie).

4.2 - Notes sur le tableau de variation des capitaux propres4.2.1 - Composition du capital social

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Actions composant le capital au début de l'exercice	4 000 000	5.35 €
Actions nouvelles créées pendant l'exercice		
<b>Actions composant le capital au 31 décembre 2018</b>	<b>4 000 000</b>	<b>5.35 €</b>

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées.

Un dividende de 0.5€ par action a été distribué sur l'exercice.

4.2.2 - Composition des réserves consolidées

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2018</b>
Primes d'émission	4			4
Réserve légale	2 142			2 142
Réserves consolidées (1)	42 648	4 807		47 455
Ecart de conversion	349	398		747
	<b>45 143</b>	<b>5 205</b>		<b>50 348</b>

(1) Dont montant distribuable au 31/12/2018 : 32 626 K€ (IAS 1.97)

4.2.3 - Titres d'autocontrôle

	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2018</b>
Nombre de titres	136 276	3 582		139 858
Valeur (en milliers d'euros)	2 141		155	1 986

Ces titres sont gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier.

4.3 - Notes sur le compte de résultat4.3.1 - Comparaison chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		
. dont ventes de biens	279	448
. dont prestations de services	232 674	229 859
<b>Total</b>	<b>232 953</b>	<b>230 307</b>
Chiffre d'affaires France	214 974	209 521
Chiffre d'affaires International	17 979	20 786
<b>Total</b>	<b>232 953</b>	<b>230 307</b>

4.3.2 - Décomposition du chiffre d'affaires

<b>(En Milliers d'euros)</b>	<b>Décembre 2018</b>			<b>Décembre 2017</b>		
	<b>Traitement</b>	<b>Propreté</b>	<b>Total</b>	<b>Traitement</b>	<b>Propreté</b>	<b>Total</b>
France	56 257	158 717	214 974	61 411	148 110	209 521
Maroc	8 560	9 419	17 979	8 228	12 558	20 786
<b>Répartition Géographique</b>	<b>64 817</b>	<b>168 136</b>	<b>232 953</b>	<b>69 639</b>	<b>160 668</b>	<b>230 307</b>
Collecte/nettoisement/assainissement		150 016			142 510	
Transport/déchetterie		18 120			18 158	
Traitement	43 089			47 771		
Valorisation	21 729			21 868		
<b>Répartition par Activités</b>	<b>64 817</b>	<b>168 136</b>	<b>232 953</b>	<b>69 639</b>	<b>160 668</b>	<b>230 307</b>
Facturation mensuelle selon service rendu	64 817	168 136	232 953	69 639	160 668	230 307
<b>Mode perception des produits</b>	<b>64 817</b>	<b>168 136</b>	<b>232 953</b>	<b>69 639</b>	<b>160 668</b>	<b>230 307</b>

4.3.3 - *Charges de Personnel*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
Salaires	72 434	70 304
Charges sociales (*)	27 037	26 215
Personnel intérimaire	18 816	17 269
Participation des salariés	183	244
Avantages du personnel	462	365
<b>Total</b>	<b>118 932</b>	<b>114 397</b>

(\*) Dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

<b>Total</b>	4 094	3 889
--------------	-------	-------

Par ailleurs il est pris en réduction du poste de charges sociales un montant de 3 520 K€ au titre du CICE sur l'ensemble des sociétés du groupe.

4.3.4 - *Amortissements, provisions et pertes de valeur*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
<b><u>Dotations</u></b>		
. aux amortissements	32 669	29 569
. dépréciation des Goodwill	-	82
. aux provisions	7 911	2 659
. aux provisions pour pertes de valeur d'actifs (*)	1 767	1 381
<b>Total</b>	<b>42 347</b>	<b>33 691</b>
<b><u>Reprises</u></b>		
. d'amortissements		
. de provisions	1 628	1 553
. de provisions pour pertes de valeur d'actifs (*)	874	807
<b>Total</b>	<b>2 502</b>	<b>2 360</b>

(\*) Il s'agit principalement des dotations et reprises de provisions sur les clients sur les créances commerciales clients (cf. note 4.1.16), sauf sur l'exercice ou cela concerne pour 1 676 K€ une provision sur immobilisation.

4.3.5 - *Autres produits et charges courants*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
Charges de gestion courantes	641	669
Pénalités sur marchés	322	163
Rappels d'impôts et pénalités	10	45
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	681	1 986
Cessions d'immobilisations	-759	-2 195
Reprise subventions investissement	-665	-667
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>1</b>

4.3.6 - *Coût de l'endettement financier brut*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
- Intérêts sur emprunts	993	1 443
- Intérêts sur contrats de location financement	251	333
- Intérêts sur dettes commerciales	-	5
- Intérêts et agios bancaires	44	179
- Intérêts divers	16	100
<b>Total de l'endettement financier brut</b>	<b>1 304</b>	<b>2 060</b>

4.3.7 - *Décomposition des autres produits et charges financiers*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
Produits financiers sur société ME	2 056	2 191
Autres produits financiers	40	39
Autres charges financières		
Provisions charges d'actualisation	-203	-228
Provisions financières	-34	
Cessions d'immobilisations financières		
Résultat de change	108	98
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>1 967</b>	<b>2 100</b>

4.3.8 - *Impôts*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
Impôt exigible	316	637
Impôt différé	-3 869	71
<b>Total charge d'impôts</b>	<b>-3 553</b>	<b>708</b>

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence Et hors activités arrêtées)	-3 218
Charge d'impôt effective	-3 553
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>-6 771</b>
Charge d'impôt théorique (33.333 %)	-2 257
Impact différence taux France (dont passage 25%)	629
Impact des différences de taux (Maroc)	-9
Impact écarts permanents	-1 916
	<b>-3 553</b>

4.3.9 - *Intérêts non contrôlés*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
Dragui-Transports	35	87
Autres sociétés	7	20
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>42</b>	<b>102</b>

Les pourcentages d'intérêts des minoritaires principaux sont les suivants :

	<b>%</b>
Pizzorno AMSE (activité abandonnée en 2014)	40.52
Dragui-Transports	4.35

Aucune information n'est fournie sur les actifs et passifs des filiales comportant des intérêts minoritaires car ces montants ne sont pas significatifs par rapport au bilan du groupe.

4.3.10 – *Résultat net par action*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Décembre 2017</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-389</b>	<b>7 398</b>
Nombre total d'actions (hors autocontrôle)	3 860 142	3 863 724
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>0.100733</b>	<b>1.914727</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	<b>0.100733</b>	<b>1.914727</b>

4.3.11 – *Ventilation géographique du résultat net avant activités arrêtées*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>France</b>	<b>International</b>	<b>Total</b>
Contribution au résultat (hors activités arrêtées)	-947	601	-346

4.3.12 - *Informations sectorielles par secteur d'activité*

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement-Valorisation » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, ainsi que le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
  - La collecte et le transport des ordures ménagères et autres résidus urbains
  - Le nettoyage urbain
  - L'enlèvement des déchets industriels
  - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2018, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

	<b>Secteur Propreté</b>	<b>Secteur Traitement</b>	<b>Autres</b>	<b>Consolidé</b>
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>168 136</b>	<b>64 817</b>	-	<b>232 953</b>
Résultat opérationnel	6 747	-13 682	-	- 6 935
Résultat financier	1 400	-129	-	1 271
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	2 871
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>7 469</b>	<b>-14 239</b>	-	<b>- 3 899</b>
Charge d'impôt sur le résultat				3 553
<b>Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées</b>				<b>-346</b>

Au 31 décembre 2017, ces mêmes données (hors activités abandonnées) étaient de :

	<b>Secteur Propreté</b>	<b>Secteur Traitement</b>	<b>Autres</b>	<b>Consolidé</b>
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>160 668</b>	<b>69 639</b>	-	<b>230 307</b>
Résultat opérationnel	6 192	1 581	-	7 773
Résultat financier	645	-175	-	470
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	59
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>6 837</b>	<b>1 406</b>	-	<b>8 302</b>
Charge d'impôt sur le résultat				-708
<b>Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées</b>				<b>7 594</b>

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotation aux amortissements	15 300	17 369	-	32 669
	15 300	17 369	-	32 669

Les données bilancielle utilisées par l'entreprise par secteur d'activité sont les suivantes :

Au 31 Décembre 2018	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	41 661	36 756	78 417
Investissements réalisés	11 592	5 102	16 694

Au 31 Décembre 2017	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	55 138	41 339	96 477
Investissements réalisés	23 177	9 585	32 762

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
2018	9 212	403	9 615
2017	8 274	280	8 554

#### 4.3.13 – Solde obligations de performance sur contrats

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme tel que contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des contrats a été retenu pour sa valeur de réalisation la plus probable même quand ils sont inférieurs à 1 an

Au 31 Décembre 2018, le chiffre d'affaires attendu est le suivant :

Total (en K€)	<1an	De 1 à 5 ans	>5 ans
692 678	178 575	433 702	80 401

#### 4.3.14 - Effectif moyen du personnel

	12/2018	12/2017
- effectif moyen	3 280	3 394

#### 4.4 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe est détenu à 71.82 % par Mesdames Eliane PIZZORNO (usufruit) et Magali DEVALLE (nue-propriété). Le reliquat, soit 28.18 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

#### 4.4.1 – Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :

Parties liées concernées	2018			2017		
	Achats de services	créances	dettes	Achats de services	créances	dettes
- Sci François-Charles Investissements	1 346	19	73	1 167	87	117
- Sci de la Nartuby	333	-	2	329	-	69
	<b>1 679</b>	<b>19</b>	<b>75</b>	<b>1 523</b>	<b>87</b>	<b>186</b>

Ces SCI sont contrôlées par le groupe familial.

#### 4.4.2 – Rémunérations des principaux dirigeants :

	2018	2017
- Salaires et autres avantages à court terme	409	634
- Honoraires et jetons de présence	35	20
- Avantages postérieurs à l'emploi	61	56
<b>- Total</b>	<b>505</b>	<b>710</b>

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Madame et Monsieur Devalle, ainsi que Monsieur Gorini et Madame Chatti-Gautier. Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 46K€ pour l'année 2018.

Les rémunérations des dirigeants ont fortement diminué car monsieur Francis Pizzorno a démissionné le 28 mars 2017 de son poste de président du conseil d'administration et il n'y a plus de rémunération le concernant après cette date.

#### 4.5 - Evènements postérieurs à la clôture

Suite à la fermeture du marché chinois aux importations de certains produits recyclables et à la crise de la gestion des déchets en région SUD marquée par l'absence d'exutoires, notre filiale VALEOR a signé un protocole d'accord pour l'arrêt des activités du centre de valorisation organique du Broc avec prise d'effet au 31 mai 2019.

Par ailleurs, le groupe a fait l'objet d'une cyberattaque le mardi 19 mars 2019. Les mesures prises immédiatement ont permis d'éviter tout risque de contamination ou propagation aux clients du groupe et l'activité opérationnelle n'a pas été affectée par cette attaque. Par contre la restauration des données administratives, comptables et financières a nécessité l'intervention d'une société experte en sécurité et restauration des données, et entraîné un report dans la publication des comptes annuels.

## 6 – Principaux risques auxquels est confronté le Groupe

### 6.1 - Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

### 6.2 – Risques de crédit

Comme évoqué au paragraphe 2.28, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

### 6.3 – Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le

maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

#### 6.4 -Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

#### 6.5 -Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 30 834 K€ au 31/12/2018 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme,

D'un montant de disponibilités nettes (cash) de 18 911 K€

#### 6.6-Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	K €	
	DEBIT	CREDIT
Emprunts		3 939
Comptes de tiers	27 244	34 915
Trésorerie	5 510	
Total	32 755	38 854
Solde global		6 099

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 61 K€.

#### 6.7 -Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts en France est à taux fixes compris entre 0.70% et 4.20% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.50 % et 3.00% pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont à taux fixe à 6.50% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.95% et 7.25 % pour les contrats de location financement.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

(En milliers d'euros)	Décembre 2018	Décembre 2017
Solde des emprunts à taux variable (K€)	2 400	3 355
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	3.45	4
Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€) (*)	29	39

(\*) Entièrement compensé par une variation inverse des swaps.

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Novances-David & Associés**  
"Horizon"  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks – Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, décrit dans la note 2.1 « Référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<b>Tests de perte de valeur des goodwill, des actifs corporels et incorporels</b> (Notes 2.4 – Traitement des goodwill, 2.7 - Immobilisations incorporelles et corporelles, 4.1.1 – Goodwill, 4.1.2 – Immobilisations corporelles et 4.1.3 – Immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés)	
<b>Point clé de l'audit</b>	<b>Réponse apportée lors de notre audit</b>
<p>Au 31 décembre 2018, la valeur des goodwill et des actifs corporels et incorporels s'élève à 88 millions d'euros au regard d'un total de bilan de 279,9 millions d'euros. Ces actifs sont composés des goodwill (9,6 millions d'euros), des immobilisations corporelles (78 millions d'euros) et des immobilisations incorporelles (0,4 million d'euros).</p> <p>La valeur de ces actifs est testée par la Direction dès que des indicateurs externes ou internes, mettent en évidence un risque de perte de valeur et ce au moins une fois par an concernant les goodwill. Les notes 2.4 « Traitement des goodwill » et 2.7 « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités mises en œuvre par le Groupe pour réaliser ces tests avec les principales hypothèses et la méthodologie retenues, ainsi que la présentation des sensibilités.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs est un point clé de l'audit du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une capitalisation boursière du Groupe au 31 décembre 2018 qui est inférieure à l'actif net du Groupe avec deux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») présentant également un indice de perte de valeur distinct,</li> <li>- de la détermination de leur valeur recouvrable qui est basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction,</li> <li>- de la sensibilité de ces hypothèses aux résultats des tests.</li> </ul>	<p>Nous avons examiné les procédures mises en place par le Groupe relatives aux tests de perte de valeur de ces actifs et effectué un examen critique des leurs modalités de mise en œuvre. Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifié, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, le calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus des différentes UGT du Groupe en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;</li> <li>- rapproché les données composant la valeur nette comptable des UGT testées avec les montants correspondants figurant dans les comptes consolidés ;</li> <li>- apprécié le caractère raisonnable des projections de trésorerie préparées par la Direction et approuvées par le Comité de Direction par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe, et la pertinence des analyses de sensibilité sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini ;</li> <li>- apprécié le caractère approprié des informations relatives aux tests de perte de valeur présentées dans l'annexe aux comptes consolidés et plus particulièrement aux analyses de sensibilité.</li> </ul>

**Evaluation des pertes de crédit attendues sur les créances clients du groupe au Maroc**  
*(Notes 2.11 – Créances clients et dépréciations, 2.28 - Principales sources d’incertitudes relatives aux estimations et 4.1.16 – Créances nettes de dépréciation de l’annexe aux comptes consolidés)*

<b>Point clé de l’audit</b>	<b>Réponse apportée lors de notre audit</b>
<p>Le Groupe est amené à traiter avec des clients en France et au Maroc notamment via des marchés publics avec des collectivités locales. Au 31 décembre 2018, les créances clients brutes du Groupe s’élèvent à 69,3 millions d’euros. Parmi celles-ci, les créances clients brutes sur les collectivités marocaines s’élèvent à 29,3 millions d’euros, dont 22,3 millions d’euros à plus d’un an (soit la quasi-totalité des créances clients échues depuis plus d’un an). Le montant des provisions sur les créances marocaines s’élève à 6,7 millions d’euros sur une provision globale de 7 millions d’euros.</p> <p>Comme décrit dans l’annexe aux comptes consolidés, la norme IFRS 9 requiert la comptabilisation, pour certains instruments financiers, dont les créances commerciales, d’une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Concernant plus particulièrement les créances clients au Maroc, la Direction estime ainsi les pertes de crédit attendues au titre du risque de crédit sur leur durée de vie (selon la mesure de simplification prévue par la norme). Cette estimation est évaluée sur la base de la probabilité de recouvrement des créances marocaines déterminée de manière individuelle pour chaque client, tenant compte de l’ancienneté des créances, de protocoles d’accord existants, de l’historique et des perspectives de paiements, de leur date d’octroi et détermine ainsi un montant de provision à comptabiliser.</p> <p>Nous avons considéré que l’estimation des pertes de crédit attendues sur les créances clients sur les collectivités locales marocaines est un point clé de l’audit en raison de leur poids significatif dans les comptes du Groupe, de leur ancienneté ainsi que du jugement nécessaire à l’appréciation du caractère recouvrable de celles-ci.</p>	<p>Notre approche d’audit sur la dépréciation des créances clients sur les collectivités locales marocaines a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier la conformité des méthodes appliquées par le groupe avec les principes de dépréciation prévus par la norme IFRS 9 ;</li> <li>- apprécier les hypothèses utilisées pour l’estimation des perspectives de recouvrement des créances (notamment en examinant les raisons des retards de paiement des clients, les protocoles d’accord signés, l’historique des paiements et les perspectives de recouvrement en lien avec les relations commerciales entre les clients et le Groupe) et donc le niveau de pertes de crédit attendues ;</li> <li>- effectuer les contrôles arithmétiques du calcul des provisions pour dépréciation ;</li> <li>- apprécier le caractère approprié des informations données dans l’annexe aux comptes consolidés au titre d’IFRS 7.</li> </ul>

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT par l'assemblée générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la 17<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la 10<sup>ème</sup> année, dont respectivement 14 et 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 5 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Anne-Marie MARTINI

**SA GPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

# **COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018**

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 148 780</b>	<b>850 094</b>	<b>298 686</b>	<b>261 979</b>
Frais d'établissement	1 747	1 747		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 147 033	848 347	298 686	261 979
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>34 945 241</b>	<b>25 240 692</b>	<b>9 704 549</b>	<b>11 777 112</b>
Terrains	1 450 000		1 450 000	1 450 000
Constructions	4 954 928	2 178 455	2 776 473	1 601 264
Installations techniques, matériel et outillage	2 878 763	2 134 526	744 237	1 136 556
Autres immobilisations corporelles	24 340 561	19 683 627	4 656 934	6 702 818
Immob. en cours / Avances & acomptes	1 320 989	1 244 084	76 905	886 474
<b>Immobilisations financières</b>	<b>95 803 231</b>	<b>7 910 418</b>	<b>87 892 813</b>	<b>92 893 900</b>
Participations et créances rattachées	95 067 170	7 910 418	87 156 752	92 124 864
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	736 061		736 061	769 036
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>131 897 253</b>	<b>34 001 204</b>	<b>97 896 049</b>	<b>104 932 991</b>
<b>Stocks</b>	<b>244 561</b>		<b>244 561</b>	<b>258 443</b>
Matières premières et autres approv.	229 529		229 529	243 302
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	15 032		15 032	15 142
<b>Créances</b>	<b>70 843 146</b>	<b>5 384 418</b>	<b>65 458 728</b>	<b>47 258 262</b>
Clients et comptes rattachés	27 331 371	46 091	27 285 280	21 788 018
Fournisseurs débiteurs	114 987		114 987	401 367
Personnel	18 830		18 830	102 584
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 670 882		10 670 882	8 844 634
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 143 303		1 143 303	1 164 817
Autres créances	31 563 774	5 338 327	26 225 447	14 956 841
<b>Divers</b>	<b>41 409 133</b>	<b>294 888</b>	<b>41 114 246</b>	<b>46 838 717</b>
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	25 192 837	294 888	24 897 950	23 566 628
Disponibilités	15 407 240		15 407 240	22 541 649
Charges constatées d'avance	809 057		809 057	730 440
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>112 496 841</b>	<b>5 679 306</b>	<b>106 817 535</b>	<b>94 355 422</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>244 394 094</b>	<b>39 680 510</b>	<b>204 713 584</b>	<b>199 288 413</b>

## Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	21 416 000	21 416 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 873	3 873
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 141 600	2 141 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	196 162	196 162
Report à nouveau	32 430 248	31 977 277
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 938 291</b>	<b>2 383 871</b>
Subventions d'investissement	840	8 843
Provisions réglementées	1 914 957	2 926 660
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>62 041 970</b>	<b>61 054 286</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	429 555	1 851 695
Provisions pour charges	5 960 812	5 185 284
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6 390 367</b>	<b>7 036 979</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	44 515 379	43 138 377
Découverts et concours bancaires		3 613 047
Emprunts et dettes financières diverses	205 104	300 334
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	72 268 103	64 825 282
<b>EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES</b>	<b>116 988 586</b>	<b>111 877 039</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>	<b>123 385</b>	<b>616 372</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 907 690</b>	<b>8 886 517</b>
Personnel	2 253 714	2 407 486
Organismes sociaux	3 302 663	3 345 129
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 922 610	2 970 706
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	188 075	106 918
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>9 667 062</b>	<b>8 830 239</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>570 366</b>	<b>986 981</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>24 158</b>	
<b>DETTES</b>	<b>136 281 247</b>	<b>131 197 148</b>
Ecarts de conversion – Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>204 713 584</b>	<b>199 288 413</b>

## Compte de Résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises	11 188	36 896	-25 708	-69,68
Production vendue	56 277 510	61 231 653	-4 954 143	-8,09
Production stockée				
Subventions d'exploitation	209 936	204 133	5 803	2,84
Autres produits	3 868 617	3 449 075	419 542	12,16
<b>Total des produits</b>	<b>60 367 251</b>	<b>64 921 757</b>	<b>-4 554 506</b>	<b>-7,02</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MA</b>				
Achats de marchandises	6 429	31 430	-25 002	-79,55
Variation de stock (m/ses)	110	-6 689	6 799	-101,64
Achats de m.p. & aut.approv.	2 921 708	2 775 546	146 162	5,27
Variation de stock (m.p.)	13 773	-43 791	57 563	-131,45
<b>Total des consommations</b>	<b>2 942 019</b>	<b>2 756 496</b>	<b>185 523</b>	<b>6,73</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>57 425 232</b>	<b>62 165 261</b>	<b>-4 740 029</b>	<b>-7,62</b>
<b>CHARGES</b>				
Autres achats & charges externes	29 894 328	31 237 566	-1 343 237	-4,30
Impôts, taxes et vers. assim.	1 233 517	1 315 634	-82 117	-6,24
Salaires et Traitements	15 794 070	17 855 567	-2 061 497	-11,55
Charges sociales	6 298 164	7 011 413	-713 249	-10,17
Amortissements et provisions	4 668 023	5 693 574	-1 025 552	-18,01
Autres charges	38 040	217 302	-179 262	-82,49
<b>Total des charges</b>	<b>57 926 142</b>	<b>63 331 056</b>	<b>-5 404 914</b>	<b>-8,53</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-500 910</b>	<b>-1 165 795</b>	<b>664 885</b>	<b>-57,03</b>
Produits financiers	6 963 150	3 816 810	3 146 340	82,43
Charges financières	4 752 713	3 223 990	1 528 723	47,42
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 210 438</b>	<b>592 820</b>	<b>1 617 618</b>	<b>272,87</b>
Opérations en commun				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 709 528</b>	<b>-572 975</b>	<b>2 282 503</b>	<b>-398,36</b>
Produits exceptionnels	1 419 018	1 615 747	-196 729	-12,18
Charges exceptionnelles	440 107	699 354	-259 247	-37,07
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>978 911</b>	<b>916 393</b>	<b>62 517</b>	<b>6,82</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-1 249 852	-2 040 453	790 601	-38,75
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 938 291</b>	<b>2 383 871</b>	<b>1 554 419</b>	<b>65,21</b>

## Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

### SOMMAIRE DE L'ANNEXE

#### A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Provision comptes courants SAS PROVAL ENVIRONNEMENT

#### B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Principes et conventions générales
- 2 - Permanence des méthodes

#### C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

##### ACTIF

- 1 - Immobilisations incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeurs Mobilières de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

##### PASSIF

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Produits constatés d'avance
- 7 - Etat des échéances des dettes

#### D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

#### E - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Cautions Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Cautions et Avals donnés & reçus
- 7 - Information sur les risques

#### F - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 3 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés
- 4 - Succursale tunisienne
- 5 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 6 - Tableau des participations et filiales
- 7 - Parties liées

## Annexe

### SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

#### A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

##### Provision comptes courants SAS PROVAL ENVIRONNEMENT

↳ Compte tenu du niveau des capitaux propres de la société SAS PROVAL ENVIRONNEMENT, une provision pour dépréciation du compte courant a été constituée au 31 décembre 2018, pour 4.417 K€.

#### B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 - Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

##### 2 - Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF**
**1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges.

De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.

L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

**1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations**

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Frais de constitution	2				2
Logiciels et progiciels	986	162			1 147
<b>TOTAL</b>	<b>987</b>	<b>162</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 149</b>

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire/dérogatoire	1 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	724	125		848
<b>TOTAL</b>	<b>725</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>850</b>

**1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations**

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Terrains	1 450				1 450
Constructions	900				900
AAI Construction s/sol d'autrui	2 529	716		810	4 055
Matériel et outillage	3 063	69	253		2 879
Installations générales	2 608	104	10		2 702
Matériel de transport	18 745	719	526		18 938
Matériel et mobilier de bureau	2 640	87	27		2 700
Immobilisations corporelles en cours	2 131			810	1 321
<b>TOTAL</b>	<b>34 066</b>	<b>1 696</b>	<b>816</b>	<b>-</b>	<b>34 945</b>

*Rappel =*

Les immobilisations corporelles en cours sont composées, à hauteur de 1.244 K€, de frais d'étude d'implantation de nouveaux sites.

Ce montant est intégralement provisionné depuis 2014.

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50
AAI Construction/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire/Dérogatoire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire/Dérogatoire	10
Immobilisations corporelles en cours	Non Amorti	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Constructions	126	18		144
AAI Construction/sol d'autrui	1 702	332		2 035
Matériel et outillage	1 927	453	245	2 135
Installations générales	1 644	368	8	2 003
Matériel de transport	14 215	2 111	443	15 883
Matériel et mobilier de bureau	1 431	392	26	1 797
<b>TOTAL</b>	<b>21 045</b>	<b>3 673</b>	<b>721</b>	<b>23 997</b>

**1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations**

↳ Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières.

La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

↳ Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	56 986	5		56 991
Autres Titres de participation	-			-
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>	<b>56 986</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>56 991</b>
Créances rattachées à des participations	43 050		4 973	38 077
Parts sociales	25	2	2	25
Prêts & Dépôts et cautionnements	744	7	40	711
<b>TOTAL</b>	<b>100 804</b>	<b>14</b>	<b>5 015</b>	<b>95 803</b>

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	7 910			7 910
Autres Titres de participation	-			-
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>	<b>7 910</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 910</b>
Parts sociales	-			-
Prêts & Dépôts et cautionnements	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>7 910</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 910</b>

## Annexe

### SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

La dépréciation de titres de participation concerne les titres de la SAS R. GOSSELIN.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité (ce que la société accepterait de décaisser si elle devait les acquérir) est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité tient donc compte des perspectives de rentabilité et est déterminée en calculant la valeur d'entreprise de la participation concernée (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'entreprise sont similaires à celles utilisées pour les comptes consolidés du Groupe pour les tests de perte de valeur des différentes unités génératrices de trésorerie, notamment :

- un taux de croissance de 1,8% pour la projection des flux de trésorerie
- un taux d'actualisation de 6,8% intégrant notamment une prime de risque spécifique en regard de la taille des sociétés du Groupe Pizzorno Environnement.

Aucune provision complémentaire n'a été nécessaire au 31 décembre 2018 sur les titres de participation de la société.

#### ↳ Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

### 2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables et marchandises se décomposent ainsi :

	MONTANT K€
Combustibles	62
Fournitures P/Entretien	168
Marchandises	15
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de 5 K€

La reprise de la dotation pour créances douteuses est de 18 K€

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 46 K€

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF**

Nature des postes	Montant K€	Total K€
<b>Titres de participation K€</b>		<b>56 991</b>
- SEP GPE/NICOLLIN	1	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES	24 676	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
- TEODEM	1 149	
- GOSSELIN	7 910	
- TEORIF	13	
- TEOMARA	10	
- PROPOLYS	14 800	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES	10	
- SPANC Sud Sainte Baume	9	
- SCIC-IRFEDD	3	
- ZEPHIRE	505	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	1	
- DEVERRA	37	
- ABVAL	1	
- PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1	
- DRAGUI GAZ	5	
<b>Créances rattachées à des participations K€</b>		<b>38 077</b>
- C/c ZEPHIRE	38 077	
<b>Comptes clients et rattachés K€</b>		<b>18 345</b>
- Clients	18 345	
- Factures à établir	-	
<b>Autres créances K€</b>		<b>30 921</b>
- C/c P.E. SERVICES	397	
- C/c STAR ATHANOR	107	
- C/c ZEPHIRE	1	
- C/c PROVAL ENVIRONNEMENT	763	
- C/c P.E. INTERNATIONAL	0	
- C/c EXA RENT	452	
- C/c SEP GPE/NICOLLIN	204	
- C/c VALEOR	3 073	
- C/c PEEA - SELFEMA	311	
- C/c SEGEDEMA	2 697	
- C/c TEODEM	706	
- C/c TEORIF	1	
- C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie)	752	
- C/c GIE Tunisie	3	
- C/c Gosselin	38	
- C/c PROPOLYS - SGEA cash pooling	4 739	
- C/c P.E. INDUSTRIES - Sovatram cash pooling	1	
- C/c P.E. SERVICES cash pooling	231	
- C/c VALEOR cash pooling	435	
- C/c PROVAL cash pooling	3 654	
- C/c P.E. INDUSTRIES cash pooling	3 056	
- C/c DEVERRA cash pooling	1	
- C/c P.E. INTERNATIONAL cash pooling	73	
- C/c EXA RENT cash pooling	161	
- C/c ABVAL cash pooling	21	
- C/c GPE cash pooling	9 044	
<b>Total</b>		<b>144 333</b>

Le compte courant de P.E. TUNISIE a fait l'objet d'une dépréciation pour 752 K€.

Le compte courant et le compte courant cash pooling de PROVAL ont fait l'objet d'une dépréciation pour 4,417 K€.

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF**

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	1 314
Autres créances d'exploitation K€	152
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	101
- Etat - cont. Éco territoriale à recevoir	39
- Divers produits à recevoir	11
Intérêts à recevoir sur dépôts et cautionnements	28
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	974
<b>Total</b>	<b>2 468</b>

**6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF**

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	205
Charges constatées d'avance sur sponsoring	465
Charges constatées d'avance sur leasings	72
Charges constatées d'avance sur surcote obligations	66
<b>Total</b>	<b>809</b>

**7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE D'ACTIF**

Nature des postes	Brut K€	Provision K€	Net K€
Actions titres auto contrôle	2 143	157	1 986
Obligations 1818	1 920	138	1 782
Obligations SMC	300		300
Compte à terme CE	7 000		7 000
Compte à terme CA	3 000		3 000
Compte à terme BPCA	2 000		2 000
Compte à terme BPCA NATEXIS LIFE	4 000		4 000
Compte à terme CIC	2 500		2 500
Compte à terme SG	2 005		2 005
Compte à terme BP	325		325
<b>Total</b>	<b>25 193</b>	<b>295</b>	<b>24 898</b>

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions titres auto contrôle				
- ODDO	130 000,00			130 000,00
- ODDO 2	6 276,00	18 316,00	14 734,00	9 858,00
<b>Total</b>	<b>136 276,00</b>	<b>18 316,00</b>	<b>14 734,00</b>	<b>139 858,00</b>

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont destinés à la régulation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement ont été acquises grâce à la trésorerie obtenue dans le cadre de l'introduction en bourse

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2018 est de :

Nature des postes	Brut K€	Valeur boursière au 31/12/2018
Actions titres auto contrôle		
- ODDO	1 975	1 846
- ODDO 2	168	140
Obligations	2 220	2 082
Comptes à terme	20 830	20 830
<b>Total</b>	<b>25 193</b>	<b>24 898</b>

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES**

Les créances K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	A plus d'un an
- Créances rattachées à des participations	38 077	2 210	35 866
- Autres créances immobilisées	736		736
- Créances Clients	27 331	27 276	55
- Etat et Organismes sociaux	11 882	11 882	
- Groupe et Associés	30 921	25 753	5 168
- Autres créances	708	538	170
- Charges constatées d'avance	809	809	
<b>Total</b>	<b>110 465</b>	<b>68 469</b>	<b>41 996</b>

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF**
**1 - CAPITAUX PROPRES**
**Variation des capitaux propres**

La hausse des capitaux propres de 988 K€ durant l'exercice provient des éléments suivants :

- Résultat net de l'exercice		3 938
- Distributions de dividendes	-	2 000
- Subventions d'investissement	-	8
- Provisions réglementées	-	942

L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

<b>TOTAL</b>	<b>988</b>
--------------	------------

**Composition du capital social**

Le capital social au 31 décembre 2018 est composé de 4.000.000 actions de valeur nominale de 5,354 €.

**2 - DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN A L'ORIGINE**

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	43 138	18 000	16 623	44 515
- Participation des Salariés K€	300	60	156	205
<b>TOTAL</b>	<b>43 439</b>	<b>18 060</b>	<b>16 779</b>	<b>44 720</b>

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	44 515	15 760	27 950	805
- Participation des Salariés K€	205	74	131	
<b>TOTAL</b>	<b>44 720</b>	<b>15 834</b>	<b>28 082</b>	<b>805</b>

**3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Détail	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
- Provisions en matière :				
- Prud'homale	352	54	100	305
- Autres litiges	100	15		115
- Environnementale	5 185	776		5 961
- Risques bancaires	1 334		1 334	-
- Divers	66	3	60	9
<b>TOTAL</b>	<b>7 037</b>	<b>847</b>	<b>1 494</b>	<b>6 390</b>

Les provisions reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

La provision pour risques bancaires constituée au titre du compte courant cash pooling de PROVAL à l'arrêté des comptes 2017 a été requalifiée en dépréciation de compte courant à l'arrêté des comptes 2018.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**4 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - PASSIF**

<b>- Emprunts et dettes financières diverses K€</b> Néant	-	
<b>- Fournisseurs K€</b> Fournisseurs	1 778	
<b>- Comptes rattachés Fournisseurs K€</b> Factures non parvenues	-	
<b>- Comptes rattachés Clients K€</b> Clients créditeurs	57	
<b>- Comptes Courants Groupe K€</b> - C/c intégration fiscale - C/c PROPOLYS - C/c VALTEO - C/c P.E. INDUSTRIES - C/c DRAGUI-TRANSPORTS - C/c DRAGUI-TRANSPORTS cash pooling - C/c PEEA - SELFEMA cash pooling - C/c VALEOR - SMA cash pooling - C/c PROPOLYS cash pooling - C/c ATHANOR cash pooling - C/c AZUR VALORISATION cash pooling - C/c VALTEO cash pooling - C/c P.G. SERVICES cash pooling - C/c GOSSELIN cash pooling - C/c P.E.T.	1 713 2 157 7 881 28 10 892 8 888 421 26 18 842 2 072 6 147 13 003 1 171 25	72 268
<b>- Comptes divers K€</b> - Mandataire GPE s/marché	-	
<b>TOTAL</b>	<b>74 103</b>	

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF**

Nature des postes	Charges à payer K€
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	42
Emprunts et dettes auprès diverses	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 737
Dettes fiscales et sociales	3 761
- Personnel - salaires à payer 2195	
- Organismes sociaux - charges à payer 1477	
- Etat - impôts à payer 88	
Autres dettes	479
- Clients - avoirs à établir 284	
- Divers - charges à payer 195	
<b>Total</b>	<b>6 027</b>

**6 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - POSTES DU PASSIF**

Nature des postes	Produits constatés d'avance
Produits constatés d'avance d'exploitation	24
<b>Total</b>	<b>24</b>

**7 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Les dettes K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières à 1 an au plus	-	-		
- Dettes financières à +1 an	44 515	15 760	27 950	805
- Emprunts et dettes financières diverses	205	74	131	
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 908	8 908		
- Dettes fiscales et sociales	9 667	9 658		9
- Groupe et associés	72 268	72 268		
- Autres dettes	694	694		
- Produits constatés d'avance	24	24		
<b>Total</b>	<b>136 281</b>	<b>107 386</b>	<b>28 082</b>	<b>814</b>

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**
**1 - Ventilation du CA H.T. K€**
**56 289**

- Prestations de services	29 832
- Prestations de services s/marchés publics	59
- Refacturation charges	23 806
- Taxe ademe	2 668
- Vente de biogaz	88
- Vente de marchandises	11

**2 - Ventilation de l'effectif moyen**

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
- Cadres, agents de maîtrise, techniciens	121	128
- Employés	58	60
- Ouvriers	271	354
<b>TOTAL</b>	<b>450</b>	<b>542</b>

**3 - Rémunération des dirigeants**

	Montant N K€	Montant N-1 K€
Montant des rémunérations aux mandataires sociaux :		
MR PIZZORNO Francis	-	195
MR DEVALLE Frédéric	191	185
MME DEVALLE Magali	158	136
Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence répartis ainsi :		
MR GORINI Reynald	20	20
MME CHATTI-GAUTIER Maria	15	-

**4 - Résultat financier**
**Produits Financiers**

Ils s'élèvent à 6.963 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

**Produits financiers entreprises liées**

- Distributions P.E. INDUSTRIES	987
- Distributions PROPOLYS	800
- Distributions DRAGUI TRANSPORTS	961
- Intérêts sur comptes courants groupe	2 179
- Reprise provisions financières	1 334
<b>Sous- total</b>	<b>6 260</b>

**Autres produits financiers**

- Revenus de placements financiers OPCVM-CAT	672
- Ecart de conversion Tunisie	16
- Autres produits	15
<b>Sous- total</b>	<b>703</b>

**TOTAL**
**6 963**

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**Charges financières**

Elles s'élèvent à 4.753 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Charges financières entreprises liées	
- Intérêts sur comptes courants groupe	240
- Dotations provisions financières	3 654
Sous- total	3 893
Autres charges financières	
- Intérêts des emprunts	533
- Intérêts sur participations des salariés	3
- Pertes liées aux titres autocontrôle	67
- Dotations dépréciations vmp	285
- Autres charges financières	28
Sous- total	859
<b>TOTAL</b>	<b>4 753</b>

**5 - Résultat exceptionnel**
**Produits exceptionnels**

Ils s'élèvent à 1.419 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif corporel	176
- Reprise sur amortissements dérogatoires	1 235
- Quote part subvention d'investissements	8
- Autres produits exceptionnels s/op gestion	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 419</b>

**Charges exceptionnelles**

Elles s'élèvent à 440 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses	85
- Pénalités sur marchés	36
- Pénalités et amendes	1
- Vnc cessions Immobilisations corporelles	95
- Dotations amortissements dérogatoires	223
<b>TOTAL</b>	<b>440</b>

**6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

La SA GPE est tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant 18 sociétés.

Chaque société du groupe intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées est un déficit de 15.157 K€, l'impôt supporté est donc de 0 K€.

- L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	0 K€
- L'économie d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration	1.160 K€

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 15.841 K€ :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	13.992 K€
- Déficits nés au titre de l'exercice	1.849 K€

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	2 688	1 710	979
2 - Réintégrations	297	134	162
3 - Déductions	4 834	4 834	
4 - Résultat soumis à l'impôt	1849	2 990	1 141
5 - Impôts (après crédit impôt)	-		
6 - Résultat après impôt (1-5)	2 688	1 710	979
7 - Participation	-	-	
8 - Impôt - crédit	89		89
9 - Contribution additionnelle et IS	-		-
10 - Intégration fiscale	1 160	-	1 160
11- Résultat net (6-7)	3 938	1 710	2 229

**7 - Crédit bail**

Poste du bilan	Coût Entrée K€	Dotation Amort. K€		Valeur Nette K€
		Exercice	Cumulées	
Immobilisations corporelles	8 932	1 697	7 631	1 301
<b>TOTAL</b>	<b>8 932</b>	<b>1 697</b>	<b>7 631</b>	<b>1 301</b>

**Engagements de crédit bail**

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Immobilisations corporelles	1 746	7 875	1 255	77	
<b>TOTAL</b>	<b>1 746</b>	<b>7 875</b>	<b>1 255</b>	<b>77</b>	<b>-</b>

Les contrats de locations de financement sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés.

**8 - Transferts de charges**

Le montant des transferts de charges s'élève à 2.977 K€ :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en nature	90
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss	74
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements formation	124
- Transferts de charges d'exploitation = flottes & assurances	2 686
- Transferts de charges d'exploitation = divers	4

<b>2 977</b>
--------------

Les transferts de charges d'exploitation pour 2.686 K€ concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

**9 - Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires pour l'exercice 2018 est de 160 K€.

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**E - ENGAGEMENTS FINANCIERS**
**1 - Effets escomptés non échus**

Néant

**2 - Cautions bancaires K€**

## - Cautions données

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES	Solde au 31/12/2018	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------

## Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

S/Emprunts SAS PIZZORNO ENVIR. EAU & ASSAINIS.	275	98
S/Emprunts SAS ROGER GOSSELIN	800	285
S/Emprunts SAS PROPOLYS	9 780	5 559
S/Emprunts SAS VALTEO	9 911	3 564
S/Emprunts SAS VALEOR	7 032	2 829
S/Emprunts SAS AZUR VALORISATION	5 993	1 616
S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS	11 210	3 159
S/Emprunts SAS ATHANOR	8 625	1 990
S/Emprunts SAS PROVAL	475	151

<b>TOTAL</b>	-	54 202	19 252	-
--------------	---	--------	--------	---

## - Cautions reçues

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES	Solde au 31/12/2018	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------

## Autres engagements :

Lyonnaise de banque		
* Garantie marché public		4 425
Banque populaire Côte d'Azur		
* Garantie et autre international		437

**Hypothèques sur emprunts**

Banque populaire Côte d'Azur	1 500	806
Lyonnaise de Banque	850	459

<b>TOTAL</b>	2 350	-	1 264	4 861
--------------	-------	---	-------	-------

**3 - Intérêts des emprunts**

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Intérêts non échus K€	634	325	297	12
<b>TOTAL</b>	634	325	297	12

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
**4 - Engagements crédit-bail**

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Crédit bail K€	1 332	1 255	77	
<b>TOTAL</b>	<b>1 332</b>	<b>1 255</b>	<b>77</b>	<b>-</b>

**5 - Engagements retraite**

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des

hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans

- Départ volontaire

- Taux de revalorisation des salaires : 1,20 %

- Taux d'actualisation : 1,50 %

- Table de mortalité :

Femmes : TPG Fo5

Hommes : TPG Ho5

- Taux de rotation du personnel :

\* 18 à 20 ans 16%

\* 21 à 30 ans 11%

\* 31 à 40 ans 7%

\* 41 à 50 ans 6%

\* 51 à 55 ans 3%

\* 56 ans et plus 0%

Il s'élève au 31/12/2018 à 2 609 K€.

- Engagement au 31/12/2017 2 399 K€

- Evolution de l'exercice + 210 K€

- Engagement au 31/12/2018 2 609 K€

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 1.104 K€.

**6 - Cautions et Avals donnés**

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

**7 - Information sur les risques**

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 3% et 6% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 2,7% et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%.

L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

## Annexe

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**F - INFORMATIONS DIVERSES**
**1 - Identité de la société consolidante**

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation (Numéro SIRET : 429 574 395 00027).

L'adresse de son siège social est la suivante :  
 109 Rue Jean Aicard  
 83300 Draguignan

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues auprès de la Direction Administrative et Financière au siège social de la société.

**2- Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi**

↳ Le montant du CICE au titre de l'exercice 2018 s'élève à 656 K€.

Le CICE va être notamment utilisé par la société pour :

- réaliser des investissements d'infrastructures
- financer ses efforts de recherche et d'innovation
- apporter du fonds de roulement
- investir dans ses outils informatiques et dans la formation de ses salariés

**3 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés**

↳ La société a bénéficié des dispositions en faveur de l'investissement prévue dans le cadre de la loi Macron (Art. 39 decies du CGI).

↳ Les investissements réalisés, à compter du 15 avril 2015 et jusqu'au 14 avril 2017, entrant dans le champ d'application s'élèvent à 961 K€.

↳ Le montant de la déduction exceptionnelle de 40 % est de 384 K€ sur la durée d'amortissement des biens,

↳ La déduction pratiquée sur le résultat fiscal 2018 de la société au prorata temporis est de 77 K€.

**4 - Succursale tunisienne**

↳ Le contrat en Tunisie a pris fin en février 2014. Depuis cette date, le groupement n'a plus d'activité.

↳ Les comptes sociaux de l'exercice 2018 de la SA G.P.E., pour son établissement tunisien, ont été impactés pour :

Total des charges	0 K€
Total des produits	16 K€
Soit un résultat de	+ 16 K€

Le résultat est imposable en Tunisie

Le cours de change des postes de bilan à la clôture au 31/12/2018 : 1 € = 3,4928 tnd

Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture au 31/12/2018 : 1 € = 3,1448 tnd

**5 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents**

Créances et dettes d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement			
* Accroissements futurs de l'IS			
- Amortissements dérogatoires	1 915	31,00	594
Total dettes	1 915		594
* Allègements futurs de l'IS			
- Frais à payer et provision	58	31,00	18
- Participation des salariés	-	31,00	-
- Déficit fiscal	15 843	31,00	4 911
Total créances	15 899		4 929
<b>Total</b>	<b>- 13 984</b>		<b>- 4 335</b>

**6 - Tableau des participations et filiales**

\* (détail en annexe)

**7 - Parties liées**

Les SCI sont contrôlées par la famille PIZZORNO.

Parties liées	Loyers et charges	Créances	Dettes
SCI Nartuby	53	-	0
SCI François Charles	606	0	19

## SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

AU 31/12/2018

## Annexe-Elément 15 A

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
				BRUTE	NETTE					

Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	206 719	1 767 212	5,00	10 336	10 336			5 731 586	601 259	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	30 053 606	95,64	7 858 747	7 858 747			69 975 967	865 348	960 624
PE INDUSTRIES	24 675 550	26 645 945	100,00	24 675 556	24 675 556			29 984	-14 180 748	987 022
PE INTERNATIONAL	1 010	-118 390	100,00	1 010	1 010	34		0	-3 535	
DEVERRA	37 000	26 213	99,84	36 940	36 940			0	-2 582	
ABVAL	1 000	-8 106	100,00	1 000	1 000			0	-2 632	
PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1 000	-7 121	100,00	1 000	1 000			0	-2 273	
GOSSELIN	259 000	150 805	100,00	7 910 418	0	37 800		245 589	-240 612	
SEP GPE/NICOLLIN	1 500	1 500	50,00	750	750	204 167		4 095 524	245 843	
TEODEM	2 345 140	2 266 638	49,33	1 149 472	1 149 472	706 442		7 308 022	-617 341	
TEORIF	116 426	1 483 584	49,00	13 291	13 291	1 240		1 956 957	41 281	
PROPOLYS	14 800 400	19 603 169	100,00	14 800 450	14 800 450			57 396 779	2 640 605	800 000
PE SERVICES	10 100	-85 653	100,00	10 100	10 100	396 862		0	-6 945	
ZEPHIRE	1 000 000	-8 543 610	50,50	505 000	505 000	38 077 212		25 616 491	145 013	
DRAGUI-GAZ	5 000	5 000	100,00	5 000	5 000			0		

- (\*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

- (\*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA &amp; TEODEM &amp; TEORIF &amp; TEOMARA au 31/12/2018 : 1 € = 10,9579 dh

- (\*\*) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA &amp; TEODEM &amp; TEORIF &amp; TEOMARA au 31/12/2018 : 1 € = 11,0743 dh

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Novances-David & Associés**  
"Horizon"  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks – Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations***(Note C.1-3 – « Immobilisations financières – Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels)*

<b>Point clé de l'audit</b>	<b>Réponse apportée lors de notre audit</b>
<p>Au 31 décembre 2018, les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent au bilan pour un montant net de 87,2 millions d'euros au regard d'un total bilan de 204,7 millions d'euros.</p> <p>Les titres sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré des frais d'acquisition.</p> <p>Comme indiqué en note « C.1-3. Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels, les titres font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est généralement estimée par la Direction en fonction des perspectives de rentabilité des titres de participation concernés. Celle-ci est déterminée en calculant la valeur d'entreprise (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction sur les perspectives de rentabilité déterminées.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constituait un point clé de l'audit, en raison de leur poids significatif et du degré de jugement inhérent à la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à vérifier que l'évaluation par la Direction des valeurs d'utilité des titres de participation s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction et approuvées par le Comité de Direction, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique,</li><li>- à apprécier la cohérence des hypothèses retenues, notamment, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, celle relative au calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus, et le taux de croissance à l'infini,</li><li>- à vérifier que les valeurs d'utilité des titres de participation étaient au minimum égales aux quotes-parts de capitaux propres détenus.</li></ul> <p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.</p>

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié

leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT par l'assemblée générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la 17<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la 10<sup>ème</sup>, dont respectivement 14 et 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 5 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Anne-Marie MARTINI

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Novances-David & Associés**  
"Horizon"  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks – Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 296 764 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Nice et Marseille, le 5 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Anne-Marie MARTINI

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Novances-David & Associés**  
"Horizon"  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks – Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

#### **Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention entre votre société et la SCI de la Nartuby

*Dirigeante concernée : Madame Magali DEVALLE (Présidente du Conseil d'Administration)*

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby, dont Madame Magali DEVALLE est la Gérante, a signé un bail commercial avec votre société pour les locaux sis à 83300 Draguignan, 303, boulevard Caussemille. Le loyer annuel s'est élevé à 52 691 euros hors taxes au titre de l'exercice 2018.

### Conventions entre votre société et la SCI François Charles Investissements

*Dirigeante concernée : Madame Magali DEVALLE (Présidente du Conseil d'Administration)*

a) La SCI François Charles Investissements, dont Madame Magali DEVALLE est la Gérante, a signé le 29 juillet 2010 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis à 94400 Vitry sur Seine, 53, rue Edith Cavell. Le loyer annuel s'est élevé à 208 790 euros hors taxes au titre de l'exercice 2018.

b) La SCI François Charles Investissements a également signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre siège social sis à 83300 Draguignan, 109, rue Jean Aicard. Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux, puis d'un avenant N°2 à effet du 1<sup>er</sup> mars 2011 ayant pour objet la fin de la colocation avec d'autres sociétés du groupe. Le loyer annuel s'est élevé à 233 915 euros hors taxes au titre de l'exercice 2018.

c) La SCI François Charles Investissements a également signé le 26 octobre 2015 un contrat de location de terrain nu avec votre société concernant un terrain situé à la ZAC Pôle Production, Le Capitou, 83600 FREJUS. Le loyer s'est élevé à 77 239 euros hors taxes au titre de l'exercice 2018. Ce bail a été résilié à effet au 30 septembre 2018.

d) La SCI François Charles Investissements a également signé le 2 octobre 2017 un contrat de location de bureaux situés Lieudit l'Enclos, 83300 DRAGUIGNAN. Le loyer annuel s'est élevé à 85 704 euros hors taxes au titre de l'exercice 2018.

Nice et Marseille, le 5 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Anne-Marie MARTINI

*La Présidente*

## ATTESTATION

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les douze mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes.*

Fait à Draguignan, le 5 juillet 2019

Magali DEVALLE

Présidente